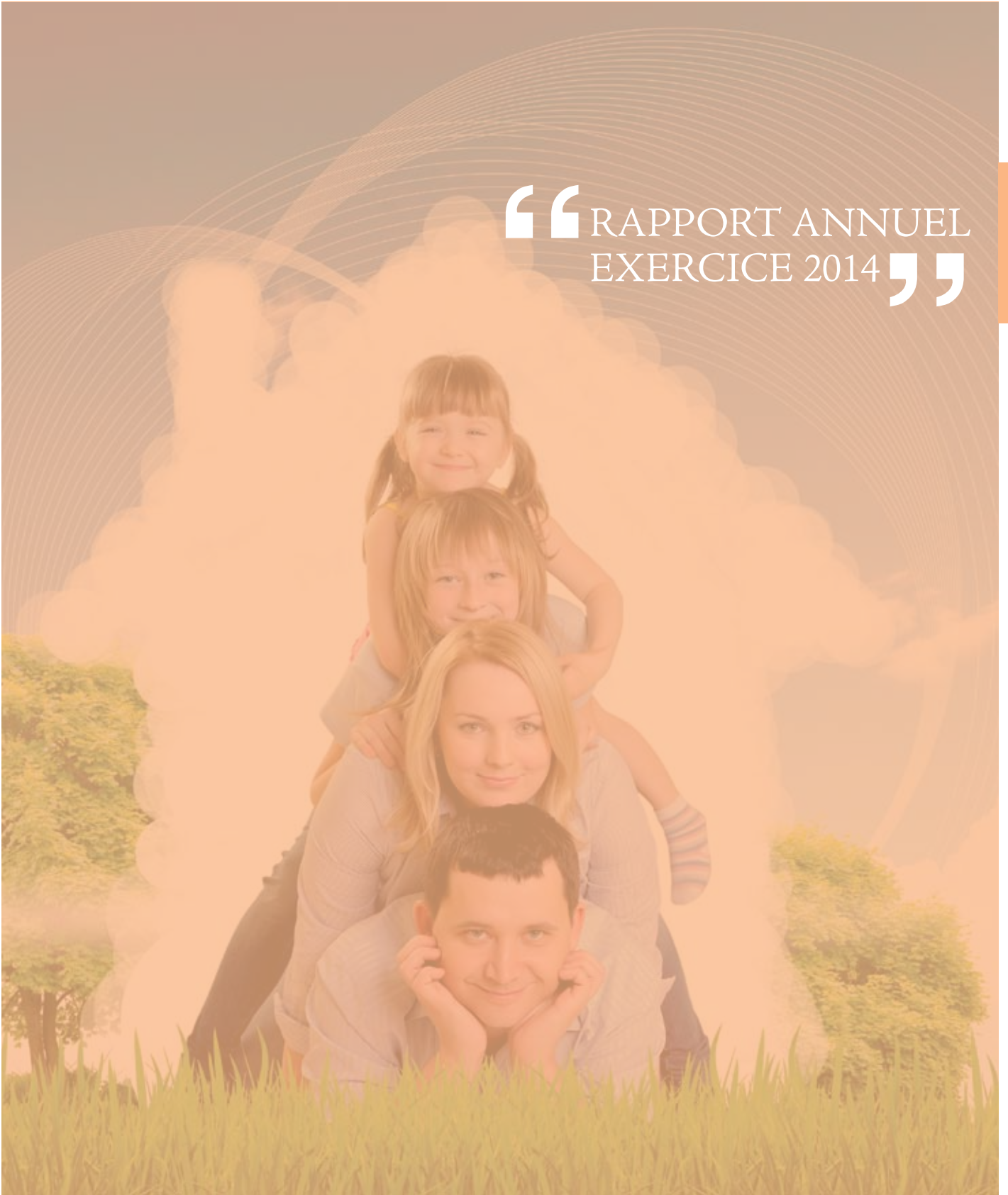




“BANQUE DE TUNISIE
RAPPORT ANNUEL
2014”



“ RAPPORT ANNUEL
EXERCICE 2014 ”





Carte Gold Internationale, bénéficiez de multiples privilèges

SOMMAIRE

Présentation de la Banque de Tunisie	3
Répartition du capital et des droits de vote	3
Conditions d'accès aux assemblées générales	4
Composition du Conseil d'Administration	5
Chiffres clés de la Banque de Tunisie	7
L'environnement économique et financier en 2014	8
Activités de la Banque de Tunisie	12
Ressources collectées	12
Les crédits à la clientèle	14
Le portefeuille des titres	16
La monétique	18
Marketing et communication	18
Résultats de la Banque de Tunisie	19
Intérêts et revenus assimilés	20
Evolution des commissions bancaires	20
Le produit net bancaire	21
Les frais généraux	22
Le résultat brut d'exploitation	23
Le résultat net de l'exercice	24
Répartition des bénéfices	25
Renforcement des fonds propres	26
Normes prudentielles et gestion des risques	27
Ratios réglementaires	27
Créances classées et provisions	27
Provisions collectives	28
Division et couverture des risques	29
Contrôle interne et gouvernance	29
Prévention contre le blanchiment d'argent	31
Le titre Banque de Tunisie en Bourse	32
Développement et modernisation de la banque	34
Evolution de l'effectif	34
La formation	34
Le réseau de la Banque de Tunisie	34
Evolution prévisionnelle de l'activité en 2015	35
Etats financiers de la Banque de Tunisie au 31 décembre 2014	37
Rapport de gestion du groupe Banque de Tunisie	93
Présentation du Groupe Banque de Tunisie	94
Etats financiers consolidés du Groupe Banque de Tunisie au 31 décembre 2014	103

PRESENTATION GENERALE DE LA BANQUE DE TUNISIE

Dénomination	: BANQUE DE TUNISIE - BT -
Forme juridique	: Société anonyme
Nationalité	: Tunisienne
Siège social	: 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis
Téléphone	: 71 125 500
Fax	: 71 125 410
Site Web	: www.bt.com.tn
Date de constitution	: 23 Septembre 1884
Durée	: Prorogée au 31 Décembre 2027
Registre du commerce	: B1105941996
Matricule fiscal	: 0000 120 H
Capital social	: 150.000.000 dinars
Objet social	: Banque Universelle au sens de la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux Etablissements de crédit
Régime fiscal	: Droit Commun

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Au 31 Décembre 2014, le capital social de la Banque est réparti comme suit en actions et en droits de vote :

	Nbre d'actions	Montant en 1000 D	Pourcentage
Actionnaires tunisiens	94 109 685	94 110	62,74%
Personnes physiques	77 472 176	77 472	51,65%
personnes morales	16 609 189	16 609	11,07%
personnes morales étatiques et para-étatiques	28 320	28	0,02%
Actionnaires étrangers	55 808 157	55 808	37,21%
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	51 000 000	51 000	34,00%
Autres actionnaires étrangers	4 808 157	4 808	3,21%
Divers	82 158	82	0,06%
Total	150 000 000	150 000	100,00%

CONDITIONS D'ACCES AUX ASSEMBLEES

Tout actionnaire désirant prendre part à une Assemblée Générale de la Banque de Tunisie doit retirer une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de compte dépositaire qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet.

Les actionnaires, qui le souhaitent, peuvent se faire représenter à l'assemblée par une autre personne munie d'un mandat spécial à cet effet



Carte jeunesse, faites de vos enfants les adultes de demain

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est composé de 9 membres, dont deux administrateurs indépendants et un administrateur représentant les intérêts des petits porteurs et ce conformément à la réglementation en vigueur.

A la tenue de l'Assemblée Générale de 2014, le conseil d'administration est ainsi composé :

PRÉSIDENT

M. Mohamed Habib BEN SAAD

ADMINISTRATEURS

M. Michel LUCAS

M. Habib KAMOUN

MME. Henda EL FEKIH

M. Elyès JOUINI

M. Aziz MEBAREK

M. Zouheir KHARRAT

Banque Fédérative du Crédit Mutuel –BFCM– Représentée par M. Thierry DELARUE

Société d'Assurance et de Réassurance –ASTREE– Représentée par M. Abdelmonem KOLSI

COMITES RATTACHES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les comités assistent le conseil dans l'exécution de ses missions notamment la préparation de ses décisions stratégiques et l'accomplissement de son devoir de surveillance.

Comité Permanent d'Audit Interne :

Les missions fondamentales du Comité sont :

- Veiller à la mise en place et au bon fonctionnement du système de contrôle interne et de la fiabilité de l'information financière ;
- Assurer le suivi et la supervision des activités de contrôle interne ;
- Procéder à la proposition de la nomination des commissaires aux comptes et des auditeurs externes et donne un avis sur le programme et les résultats de leurs contrôles.

Comité Exécutif de Crédit :

Le comité exécutif de crédit est chargé notamment d'examiner l'activité de financement de l'établissement.

A ce titre, il donne son avis au conseil sur certaines catégories de crédits, notamment :

- les crédits de restructuration dont le montant et la durée dépassent des limites fixées par le conseil ;
- les crédits qui entraîneraient un dépassement des engagements par rapport aux seuils fixés ;

- les crédits accordés aux personnes ayant des liens avec l'établissement de crédit au sens de l'article 23 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 ;
- et les crédits accordés aux clients classés chez la banque.

Comité des risques :

Le comité des risques a pour mission d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et à la surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtées en la matière, notamment :

- La conception et la mise à jour d'une stratégie de gestion de tous les risques et la fixation des limites d'exposition et des plafonds opérationnels ;
- L'approbation des systèmes de mesure et de surveillance des risques ;
- Le contrôle du respect par la direction générale de la stratégie de gestion des risques arrêtée ;
- L'analyse de l'exposition de la banque à tous les risques (risques de crédit, de marché, de liquidité et le risque opérationnel...)
- L'évaluation de la politique de provisionnement et l'adéquation permanente des fonds propres par rapport au profil des risques de l'établissement ;
- L'étude des risques découlant des décisions stratégiques du conseil ;
- L'approbation des plans de continuité d'activité ;
- La désignation d'un responsable de la structure chargée de la surveillance et le suivi des risques ainsi que de sa rémunération ;
- Le suivi des crédits accordés aux clients dont les engagements auprès des établissements de crédit dépassent les montants prévus à l'article 7 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 ;
- Le comité des risques recommande au conseil des actions correctrices pour une meilleure maîtrise des risques.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Sur proposition du comité permanent d'audit interne, dans sa réunion du 14 mai 2012 et suite aux entretiens et après discussion avec la Direction Générale, l'AGO du 19 juin 2012 a approuvé la désignation des commissaires aux comptes suivants :

AMC ERNST & YOUNG
Représentée par M. Nouredine HAJJI

MS LOUZIR (DELOITTE)
Représentée par M. Mohamed LOUZIR



Carte Mastercard Internationale, simplicité et disponibilité

LES CHIFFRES CLES DE LA BANQUE DE TUNISIE

(Chiffres en milliers de dinars)

ACTIVITE	2014	2013	Evolution 2014/2013
Total du Bilan	4 029 514	3 826 349	5,3%
Dépôts clientèle	2 922 394	2 680 214	9,0%
Encours des crédits clientèle au bilan	3 195 652	3 057 252	4,5%
Total concours à l'Economie	3 387 514	3 251 743	4,2%
RESULTATS			
Marge d'Interêt	116 462	111 870	4,1%
Volume des commissions	42 662	39 108	9,1%
Produit Net Bancaire	196 445	179 797	9,3%
Frais Généraux	61 743	55 573	11,1%
Résultat Brut d'Exploitation	129 587	119 084	8,8%
Résultat Net	87 677	73 732	18,9%
FONDS PROPRES			
Fonds propres avant affectation de l'exercice	540 275	505 543	6,9%
Fonds propres après affectation de l'exercice	582 954	540 275	7,9%
RATIOS FINANCIERS			
Rentabilité des fonds propres (ROE)	15,6%	14,1%	
Rentabilité des actifs (ROAA)	2,2%	1,9%	
Coefficient d'exploitation (F. GLOBAUX DE GESTION / PNB)	34,5%	34,3%	
Commissions / masse salariale	90,1%	92,7%	
Capitalisation boursière au 31/12	1 582 500	1 395 000	13,4%
RATIOS REGLEMENTAIRES			
Ratio de couverture des risques	22,04%	20,03%	
Ratio de solvabilité (Fonds Propres / Dépôts)	19,95%	20,16%	
Ratio de liquidité	126,00%	111,11%	
EFFECTIF ET NOMBRE D'AGENCES			
Effectif permanent	979	930	5,3%
Nombre d'agences	112	104	7,7%

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER EN 2014

CONJONCTURE INTERNATIONALE

En fin d'année, l'activité mondiale a repris de la vigueur, principalement en raison des améliorations enregistrées dans les pays avancés, mais la reprise a été inégale et insuffisante. La croissance est restée faible et les chômeurs ont continué de se compter par millions. La montée des risques géopolitiques a suscité de nouvelles inquiétudes. Les mesures décidées en cours d'exercice ont contribué à stabiliser l'économie mondiale, mais de nouvelles menaces ont pesé sur la stabilité financière mondiale du fait du ralentissement dans les pays émergents et du risque d'une très faible inflation en Europe. Les conséquences de la crise ont commencé à s'estomper, mais la reprise est demeurée modeste et fragile.

L'économie mondiale a continué de progresser à un rythme modéré, 2,6% en 2014. La reprise a été entravée par de nouveaux problèmes, dont un certain nombre de chocs inattendus, tels que l'intensification des conflits géopolitiques dans différentes régions du monde.

Dans la plupart des pays, le produit intérieur brut (PIB) a diminué sensiblement par rapport aux niveaux d'avant la crise, ce qui laisse présager une faible croissance économique à long terme. Bien que des améliorations soient prévues dans les pays développés en 2015 et 2016, des risques importants subsistent, notamment dans la zone euro et au Japon. Les taux de croissance dans les pays en développement et les pays à économie en transition ont été variables en 2014, un ralentissement sensible étant enregistré dans plusieurs grands pays émergents, notamment en Amérique latine et dans la communauté d'États indépendants. Un certain nombre de ces pays ont été confrontés à divers problèmes, notamment des déséquilibres structurels et des tensions géopolitiques. Au cours de la période considérée, l'économie mondiale devrait enregistrer un taux de croissance légèrement plus rapide, encore que modéré, la croissance du produit mondial brut étant estimée à 3,1 % et 3,3 % en 2015 et 2016 respectivement.

La croissance du PIB, qui est inférieure à ce qu'elle aurait pu être dans de nombreuses régions du monde, n'a pas permis de créer un nombre suffisant d'emplois productifs. Les taux de chômage demeurent élevés dans plusieurs pays développés, notamment dans la zone euro, tandis que les niveaux de salaire continuent d'être affectés par la crise financière.

Le taux d'inflation mondial cumulé demeure modeste, mais il peut recouvrir de nombreuses situations très différentes. Le taux d'inflation moyen dans le monde devrait demeurer proche du niveau observé au cours des deux dernières années, soit environ 3%.

Les cours internationaux des matières premières ont enregistré une tendance baissière au cours des deux dernières années, et aucune reprise tangible n'est prévue pour 2015-2016. Les prix internationaux du pétrole ont considérablement reculé au cours du second semestre de 2014 et on prévoit qu'ils continueront de fléchir en 2015-2016 du fait que la demande de pétrole devrait demeurer plus faible que l'offre. Les prix des matières premières autres que le pétrole ont eux aussi enregistré une tendance à la baisse mais ils demeurent élevés par rapport à la tendance à long terme des décennies écoulées.

La croissance des échanges commerciaux a été médiocre en raison essentiellement de la lenteur de la reprise dans les principaux pays développés et de la croissance modérée dans les pays en développement. On estime que le commerce mondial a progressé de 3,4% en 2014, pourcentage bien inférieur aux tendances d'avant la crise. Pour la période



Carte Visa classique Internationale, simplicité et disponibilité

considérée, on prévoit que les échanges commerciaux progresseront de façon modérée parallèlement à l'amélioration de la production mondiale et que le volume des importations mondiales de biens et de services s'établira à 4,7% en 2015 et 5% en 2016.

Les entrées nettes de capitaux privés dans les pays émergents ont enregistré une baisse modérée depuis 2013. En 2014, les entrées nettes de capitaux privés dans les pays émergents ont reculé, principalement suite de la fuite des capitaux de la Fédération de Russie sur fond de ralentissement économique et de tensions géopolitiques. Le coût des emprunts extérieurs continue d'être relativement faible pour la plupart des pays émergents, mais les risques d'ajustements inattendus et d'instabilité accrue dus aux changements d'appréciation des investisseurs demeurent élevés. Les perspectives d'entrées de capitaux dans les pays émergents et les pays en développement demeurent relativement positives. De manière générale, les entrées nettes de capitaux devraient s'établir au même niveau en 2015 et progresseront légèrement en 2016.

Les marchés des changes internationaux ont connu une baisse de la parité EUR/USD de -11,5%. L'euro se stabilise à 1,21 dollar à fin 2014 contre 1,38 dollar une année auparavant.

Les indices européens ont connu une année difficile et hétéroclite au niveau des performances de leur marché. L'eurostoxx a fini en petite hausse (1,18%).

Grâce à une croissance retrouvée et à une politique monétaire accommodante, les marchés US ont connu des plus hauts historiques. Les indices phares ont progressé de près de 7% (Dow Jones) et 12% (Nasdaq).

Contrairement aux marchés européens, le Japon a connu un 2^{ème} semestre 2014 prolifique et l'indice NIKKEI a pu finir à 6,64%, fortement aidé par l'assouplissement de la banque du Japon.

CONJONCTURE NATIONALE

L'achèvement de la période de transition et la formation du nouveau gouvernement s'ouvrent sur un mur de défis à relever, au premier rang desquels l'assainissement des finances publiques et le contrôle du dérapage alarmant du solde courant (8,9% du PIB en 2014) dans un contexte social miné par des revendications salariales démesurées.

L'économie nationale a affiché un taux de croissance de 2,5%, sachant que le taux de croissance prévu pour l'année 2015 devrait se limiter à 3%, soit un taux qui demeure modeste compte tenu de l'importance des défis en matière de relance de l'investissement et de l'emploi.

Baisse du taux de chômage pour atteindre 15,2% en 2014 contre 16,5% en 2013.

Les avoirs nets en devises ont clôturé l'année 2014 à un niveau de 13.097 MDT, soit l'équivalent de 112 jours d'importation contre 11.603 MDT et 106 jours, respectivement, au terme de l'année 2013.

Cependant, les recettes touristiques en devises, qui ont atteint environ 3.576 MDT, ont été soutenues par la forte dépréciation qu'a connue le dinar vis-à-vis des principales devises en 2014, et ont terminé l'année en hausse de 11% par rapport à 2013 et de 1,5% par rapport à 2010.

Le solde des échanges commerciaux a connu une accélération des importations (+6,4% contre +3,5% en 2013) et une décélération des exportations (+2,5% contre +4,3% en 2013), entraînant un repli du taux de couverture de 2,5 points de pourcentage pour se stabiliser à 67,6%.

L'augmentation des prix des produits alimentaires (+0,3%) et des articles d'habillement et chaussures (1,3%), a poussé l'indice des prix à la consommation familiale pour passer de 6% en 2013 à 5% en 2014.

Une faible amélioration de la croissance économique en Tunisie pour atteindre 2,5%. Cette croissance tient compte de la reprise de l'activité agricole et de la progression, quoique à un rythme moindre que celui enregistré une année auparavant, de la valeur ajoutée des industries manufacturières et des services marchands et ce, malgré le fléchissement de la croissance des industries non manufacturières.

Sur le plan monétaire, la masse monétaire M3 a connu de nouveau une accélération de son rythme de progression dont le taux est passé de 6,6% en 2013 à 7,4% à fin 2014.

Les concours à l'économie se sont, pour leur part, accrus de 9,5%, soit un rythme bien en dessus de celui enregistré en 2013 (6,8%).

Les créances nettes sur l'Etat ont enregistré, au cours de l'année 2014, une forte augmentation (3.172 MDT contre 988 MDT en 2013). Cette évolution s'explique, surtout, par l'accroissement des créances sur l'Etat dont 1.704 MDT au titre de crédit Stand-By accordé par le Fonds Monétaire International à la BCT et rétrocédé à l'Etat, l'encaissement des ressources intérieures suite au lancement de l'emprunt obligataire national pour un montant de 959 MDT à fin juin 2014 dont 465 MDT sont souscrits par les banques et l'affermissement de l'encours des bons du Trésor en portefeuille des banques (+1.212 MDT contre +558 MDT en 2013). Néanmoins, le repli de l'encours des bons du Trésor détenus par la BCT dans le cadre de l'Open market (-413 MDT contre +327 MDT une année auparavant) a partiellement impacté l'évolution des créances nettes sur l'Etat.

L'amélioration de la liquidité bancaire, observée au cours du troisième trimestre 2014 s'est poursuivie, durant le dernier quart de l'année, à la faveur, notamment, de la détente des pressions sur le marché des changes en relation avec le repli des achats de devises, par les banques, auprès de la Banque centrale, d'une part, et de l'effet expansif de la circulation fiduciaire sur la trésorerie bancaire, d'autre part.

Au quatrième trimestre de 2014, l'importante baisse des besoins des banques emprunteuses de liquidité (-363 MDT) conjuguée à l'amélioration de l'offre de liquidité par les banques prêteuses (+24 MDT), se sont traduites par l'atténuation du besoin net de liquidité, émanant des banques.

Les taux moyens sur le marché monétaire passent de 4,74 en Janvier 2014 à 4,93 à la fin de l'exercice 2014.

Le taux de change du dinar a enregistré, sur le marché interbancaire, en 2014 une baisse de 11,5% vis-à-vis du dollar américain et de 2,5% face au dirham marocain, alors qu'il a connu une légère hausse de 0,2% vis-à-vis de l'euro et de 0,5% par rapport au yen japonais. En particulier, l'évolution de la valeur du dinar face à l'euro reflète son amélioration depuis le mois de juillet après une dépréciation de 1,6% durant le premier semestre de l'année. Etant signalé que le taux de change de l'euro par rapport au dollar, sur le marché des changes international, s'est déprécié de l'ordre de 12% en 2014, notamment durant le deuxième semestre.

Concernant l'activité du marché financier, elle a été marquée par l'enrichissement de la cote de la Bourse par une nouvelle introduction sur le marché principal (Groupe Délice Holding) et une autre introduction sur le marché alternatif (Céréalis).

Le nombre des sociétés cotées en Bourse s'est ainsi élevé à 77 unités à fin 2014 (contre 71 sociétés cotées à fin 2013).

Les transactions réalisées sur la cote de la Bourse ont plus que triplé, au cours du dernier trimestre 2014, en passant de 198 MDT à 667 MDT, d'un trimestre à l'autre. Par conséquent, la moyenne quotidienne du volume des transactions s'est élevée à 7,2 MDT au titre de l'année 2014 (contre 6,2 MDT en 2013). Les transactions annuelles ont notamment



Carte Visa Gold Internationale, bénéficiez de multiples privilèges

été concentrées sur les titres SAH, Délice Holding, SFBT et Carthage Cément qui ont accaparé près de 26% du volume annuel global des transactions.

S'agissant de l'évolution des cours des valeurs cotées, la tendance du marché a été globalement haussière, pour l'année 2014, avec la progression du cours de 51 valeurs cotées et la baisse de 25 autres titres. La meilleure performance annuelle a été réalisée par le titre « SFBT » (+89,7%) alors que la valeur « Syphax Airlines » a accusé la plus forte baisse (-54,1%).

La part de la participation étrangère dans la capitalisation boursière s'est élevée à 24,1% à fin décembre 2014 (contre 22,04% à fin 2013) avec un solde des transactions réalisées sur la cote de la Bourse pour le compte des investisseurs étrangers positif de 122 MDT au titre de l'année 2014 ; soit 182 MDT pour les acquisitions et 60 MDT pour les cessions.

L'année 2014 a été marquée par l'octroi de l'agrément du Conseil du Marché Financier (CMF) pour la constitution de trois fonds communs de placement (FCP) de type mixte à savoir le fonds islamique « FCP Al Hikma », et des fonds « FCP Smart Equity » et « FCP Smart Equilibre ».

Le volume global des émissions de bons du Trésor s'est élevé à 1.819 MDT (dont 1.593 MDT sous forme de Bons du Trésor Assimilables) au titre de l'année 2013 contre 1.793 MDT en 2013.

Le nombre des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) en activité s'est élevé à 119 unités à fin décembre 2014 suite au démarrage des souscriptions publiques dans cinq fonds communs de placements.

Les actifs nets détenus par les OPCVM ont accusé une baisse de 208 MDT par rapport à fin septembre, suite à des mouvements de rachats de parts d'OPCVM qui ont touché, en particulier les unités obligataires, pour totaliser 4.577 MDT au terme de l'année 2014 ; soit pratiquement le même niveau atteint à fin 2013. Les OPCVM en activité ont réalisé un rendement annuel de 3,93% au titre de l'année 2014 contre 3,14% au titre de l'année 2013.

ACTIVITES DE LE BANQUE DE TUNISIE

RESSOURCES COLLECTÉES

Les dépôts de la clientèle

L'encours des dépôts et avoirs de la clientèle de la Banque de Tunisie s'est établi à 2.922.394 mille dinars au 31 Décembre 2014 contre 2.680.214 mille dinars au 31 Décembre 2013, enregistrant une évolution de 9%.

DEPOTS COLLECTIFS

(Chiffres en milliers de dinars)

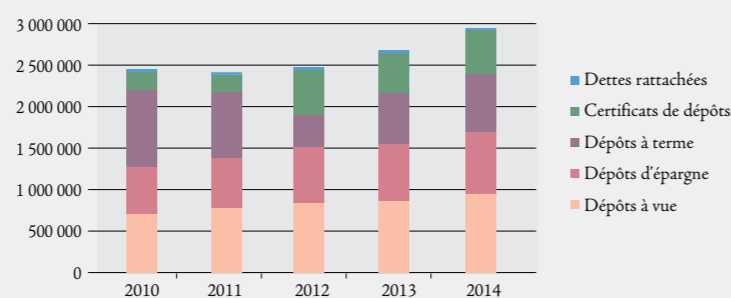
Rubriques	2010	2011	2012	2013	2014	Evol 2014/2013	Evol Moy (sur 5 ans)
Dépôts à vue	718 105	793 816	847 393	871 296	941 385	8,0%	7,0%
Dépôts d'épargne	551 586	592 776	667 661	702 667	750 845	6,9%	8,0%
Dépôts à terme	927 101	774 506	386 360	609 203	686 074	12,6%	-7,3%
Comptes à terme	905 726	750 202	365 196	587 783	663 750	12,9%	-7,5%
Bons de caisse	21 375	24 304	21 164	21 420	22 324	4,2%	1,1%
Certificats de dépôts	202 500	221 500	527 000	481 000	523 000	8,7%	26,8%
Dettes rattachées	20 148	18 853	9 597	16 048	21 090	31,4%	1,1%
TOTAL DEPOTS	2 419 440	2 401 451	2 438 012	2 680 214	2 922 394	9,0%	4,8%

Les dépôts à vue ont atteint 941.385 mille dinars au 31 décembre 2014 contre 871.296 mille dinars au 31 décembre 2013.

Les dépôts à vue ont continué d'occuper une place importante dans l'ensemble des ressources, permettant ainsi à la Banque d'assurer le maintien d'un coût des ressources assez compétitif. Durant les cinq dernières années, les dépôts à vue ont connu une croissance au taux moyen annuel de 7%.

Les dépôts à terme et les certificats de dépôts, destinés essentiellement à une clientèle d'institutionnels, sont passés de 1.090.203 mille Dinars au 31 Décembre 2013 à 1.209.074 mille dinars à la fin de l'exercice 2014, soit une hausse de 10,9%. Durant les cinq dernières années, les dépôts à terme ont connu une croissance avec un taux moyen annuel de 1,7%.

Dépôts de la Clientèle

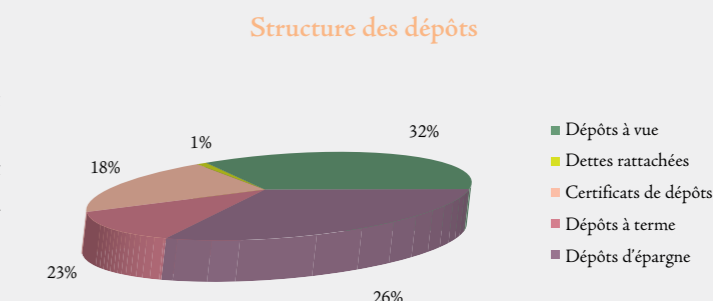


Carte liberté, nous réalisons vos rêves

Les dépôts d'épargne ont enregistré une croissance de 6,9% passant de 702.667 mille dinars au 31 Décembre 2013 à 750.845 mille dinars au 31 Décembre 2014. Cette catégorie de dépôt, a progressé à un rythme moyen annuel de 8% durant les cinq dernières années.

Structure des dépôts

A la fin de l'exercice 2014, les dépôts à vue ont représenté 32,2% de l'ensemble des dépôts collectés auprès de la clientèle. Les dépôts d'épargne ont occupé une part de 25,7% alors que les dépôts à terme représente 23,5% de l'ensemble des dépôts.



STRUCTURE DES DEPOTS

(Chiffres en milliers de dinars)

Rubriques	2010	2011	2012	2013	2014					
Dépôts à vue	718 105	29,7%	793 816	33,1%	847 393	34,8%	871 296	32,5%	941 385	32,2%
Dépôts d'épargne	551 586	22,8%	592 776	24,7%	667 661	27,4%	702 667	26,2%	750 845	25,7%
Dépôts à terme	927 101	38,3%	774 506	32,3%	386 360	15,8%	609 203	22,7%	686 074	23,5%
Comptes à terme	905 726	97,7%	750 202	96,9%	365 196	94,5%	587 783	96,5%	663 750	96,7%
Bons de caisse	21 375	2,3%	24 304	3,1%	21 164	5,5%	21 420	3,5%	22 324	3,3%
Certificats de dépôts	202 500	8,4%	221 500	9,2%	527 000	21,6%	481 000	17,9%	523 000	17,9%
Dettes rattachées	20 148	0,8%	18 853	0,8%	9 597	0,4%	16 048	0,6%	21 090	0,7%
TOTAL DEPOTS	2 419 440		2 401 451		2 438 012		2 680 214		2 922 394	

Les ressources spéciales

Au 31 Décembre 2014, l'encours de ces ressources spéciales s'élève à 82.593 mille dinars contre 44.152 mille dinars à la fin de l'année 2013, enregistrant une hausse de 87,1%.

Cette hausse s'explique par le recours de la banque aux bailleurs de fonds étrangers principalement auprès de la Banque Européenne d'Investissement..

RESSOURCES SPECIALES

(Chiffres en milliers de dinars)

Rubriques	2010	2011	2012	2013	2014	Evol 2014/2013	Evol Moy (sur 5 ans)
Ressources Budgétaires	2 953	3 410	4 188	4 805	4 805	0,0%	12,9%
Ressources extérieures	99 458	73 679	51 699	38 752	77 300	99,5%	-6,1%
Autres	1 535	1 156	774	594	488	-17,8%	-24,9%
TOTAL RESSOURCES SPECIALES	103 945	78 244	56 661	44 152	82 593	87,1%	-5,6%

LES CRÉDITS À LA CLIENTÈLE

Dans un contexte marqué par une crise économique et financière internationale, et une rareté des ressources, la Banque de Tunisie a continué d'accompagner ses clients et de contribuer au financement de l'économie tunisienne, tout en maintenant un système rigoureux de pilotage des risques.

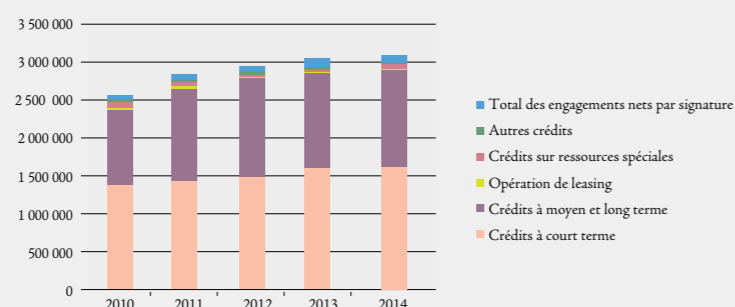
Ainsi, le volume global des crédits nets à la clientèle a enregistré une hausse de 4,5% passant de 3.057.252 mille dinars au 31 Décembre 2013 à 3.195.652 mille dinars au 31 Décembre 2014.

CREDITS ET ENGAGEMENTS DE LA CLIENTELE

(Chiffres en milliers de dinars)

Nature des engagements	2010	2011	2012	2013	2014	Evol 2014/2013	Evol Moy (sur 5 ans)
CREDITS A COURT TERME	1 474 389	1 535 311	1 595 805	1 729 521	1 778 570	2,8%	4,8%
Crédits à court terme Entreprises	326 229	290 907	300 872	274 199	294 033	7,2%	-2,6%
Crédits à court terme Particuliers	500 406	561 318	619 876	672 375	689 203	2,5%	8,3%
Escompte commercial	253 778	266 099	285 577	278 170	299 487	7,7%	4,2%
Comptes débiteurs de la clientèle	295 507	272 800	251 693	308 223	303 349	-1,6%	0,7%
Valeurs impayées	4 919	8 633	12 590	17 033	16 579	-2,7%	35,5%
Prêts en devises à la clientèle	69 246	96 925	79 578	126 074	117 004	-7,2%	14,0%
Autres crédits à court terme	24 304	38 629	45 618	53 447	58 915	10,2%	24,8%
CREDITS A MOYEN ET LONG TERME	1 079 489	1 288 350	1 390 099	1 357 572	1 420 060	4,6%	7,1%
Crédits à moyen terme ordinaires	704 593	833 255	879 707	857 290	882 073	2,9%	5,8%
Crédits à long terme ordinaires	300 538	367 017	414 061	398 435	428 353	7,5%	9,3%
Crédits à long terme logement	74 358	88 078	96 331	101 847	109 634	7,6%	10,2%
OPERATIONS DE LEASING	10 601	9 479	9 351	12 516	23 688	89,3%	22,3%
CREDITS SUR RESSOURCES SPECIALES	106 168	81 377	49 230	33 704	54 759	62,5%	-15,3%
CREANCES RATTACHEES	21 210	21 753	23 330	28 563	31 788	11,3%	10,6%
CREANCES AUX CONTENTIEUX	60 636	70 658	92 584	117 842	124 872	6,0%	19,8%
TOTAL CREANCES BRUTES	2 752 492	3 006 928	3 160 399	3 279 718	3 433 738	4,7%	5,7%
PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	-142 318	-177 867	-198 784	-222 467	-238 087	7,0%	13,7%
TOTAL DES CREANCES NETTES	2 610 174	2 829 061	2 961 617	3 057 252	3 195 652	4,5%	5,2%

Crédits de la Clientèle



Carte liberté voyage, nous réalisons vos rêves

Le volume global des créances brutes a enregistré une progression de 4,7%, passant de 3.279.718 mille dinars en 2013 à 3.433.738 mille dinars en 2014.

Les crédits à court terme ont enregistré une augmentation de 2,8% pour atteindre un encours de 1.778.570 mille dinars à la fin de l'exercice 2014 contre 1.729.521 mille dinars à la fin de l'exercice 2013.

Ces crédits ont progressé à un taux annuel moyen de 4,8% durant les cinq dernières années.

Les crédits à la consommation ont progressé de 2,5% pour atteindre un encours de 689.203 mille dinars et ce suite aux nouvelles mesures réglementaires en matière d'octroi des crédits à la consommation édictées par la Banque Centrale de Tunisie à travers les circulaires aux banques n°2012-17 du 04 octobre 2012 et n°2014-06 du 10 juillet 2014.

Les prêts en devise ont enregistré une baisse de 7,2% avec un encours de 117.004 mille dinars par rapport à une année auparavant mais avec une évolution moyenne de 14% sur les cinq derniers exercices.

L'encours global des crédits à moyen et long terme a atteint à la fin de l'exercice 2014 un montant de 1.420.060 mille dinars contre 1.357.572 mille dinars l'année dernière, soit une hausse de 4,6%.

Entre 2010 et 2014, l'encours des crédits à moyen et long terme a évolué avec un rythme moyen annuel de 7,1%.

Les crédits sur ressources spéciales ont enregistré une augmentation de 62,5% pour atteindre un encours de 54.759 mille dinars à la fin de l'exercice 2014 contre 33.704 mille dinars à la fin de l'exercice 2013.

A la fin de l'exercice 2014, l'encours des opérations de leasing s'est situé à 23.688 mille dinars contre 12.516 mille dinars une année auparavant enregistrant ainsi une hausse de 89,3%.

Durant les cinq derniers exercices, l'encours des opérations de leasing a évolué avec un rythme moyen annuel de 22,3%.

Les engagements par signature

Le volume des engagements par signature a atteint au 31 Décembre 2014, un encours de 443.625 mille dinars contre 495.716 mille dinars une année auparavant, enregistrant ainsi une baisse de 10,5%.

(Chiffres en milliers de dinars)

Nature des engagements	2010	2011	2012	2013	2014	Evol 2014/2013	Evol Moy (sur 5 ans)
ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE EN FAVEUR DE LA CLIENTELE	345 443	387 294	412 102	505 022	452 215	-10,5%	7,0%
CREANCES CLASSEES BRUTES (HORS BILAN)	10 312	6 267	6 914	9 305	8 591	-7,7%	-4,5%
TOTAL DES ENGAGEMENTS NETS PAR SIGNATURE	335 131	381 027	405 187	495 716	443 625	-10,5%	7,3%

L'évolution moyenne annuelle de ces concours a été de 7,3% durant les cinq dernières années.

A la fin de l'exercice 2014, les engagements de la Banque de Tunisie sont répartis par secteur d'activité comme suit (en milliers de dinars) :

REPARTITION DES ACTIFS PAR SECTEUR D'ACTIVITE AU 31/12/2014

(Chiffres en milliers de dinars)

LIBELLE	%	TOTAL
A - CONCOURS AUX PROFESSIONNELS	74,1%	2 908 528
I - AGRICULTURE	1,3%	49 123
II - INDUSTRIE	29,5%	1 156 365
III - SERVICES	39,7%	1 560 324
VI - ENTREPRENEURS INDIVIDUELS	3,6%	142 716
B - CONCOURS AUX PARTICULIERS	25,9%	1 017 629
TOTAL	100,0%	3 926 157

En matière de gestion des risques sur les crédits, il est important de souligner que la Banque de Tunisie est en parfait respect de toutes les normes prudentielles de la Banque Centrale de Tunisie relatives à la division et la couverture des risques sur les crédits.

Aussi, la Banque de Tunisie a adopté une politique de diversification de ses crédits par secteur pour assurer la maîtrise du risque de concentration.

LE PORTEFEUILLE DES TITRES

Composition du portefeuille-titres

Le total du portefeuille-titres de la Banque de Tunisie a enregistré une augmentation de 21,1% passant de 426.888 mille dinars au 31 Décembre 2013 à 516.853 mille dinars au 31 Décembre 2014. Ce portefeuille titres est composé de titres de participation, fonds gérés, Bons du Trésor Assimilables et emprunts obligataires. La politique adoptée par la Banque de Tunisie consiste à rechercher les meilleurs placements caractérisés par leur sécurité et leur rentabilité.

(Chiffres en milliers de dinars)

	2010	2011	2012	2013	2014	Evol 2014/2013	Evol Moy (sur 5 ans)
Titres de participations	152 493	158 340	171 337	194 491	191 862	-1,4%	5,9%
Fonds gérés	31 637	48 100	47 250	54 275	74 275	36,8%	23,8%
Obligations	4 502	4 998	3 598	2 398	1 198	-50,0%	-28,2%
Titres de transaction et placement	31 031	136 149	141 107	175 723	249 518	42,0%	68,4%
Total portefeuille-titres	219 663	347 588	363 293	426 888	516 853	21,1%	23,9%

Le portefeuille des participations a enregistré une baisse de 1,4% entre 2013 et 2014.

Il s'est établi à 191.862 mille dinars au 31 Décembre 2014 contre 194.491 mille dinars au 31 Décembre 2013.

Carte Visa entreprise, simplicité et disponibilité

Les fonds gérés ont passé de 54.275 mille dinars à fin 2013 à 74.275 mille dinars à fin 2014 enregistrant ainsi une évolution de 36,8% (évolution moyenne de 23,8% sur les cinq dernières années).

Le portefeuille obligataire a enregistré une baisse de 50% pour passer de 2.398 mille dinars en 2013 à 1.198 mille dinars à fin 2014.

L'essentiel du portefeuille des participations de la Banque de Tunisie peut être scindé en deux parties : les sociétés qui entrent dans le périmètre de consolidation des états financiers (filiales du groupe BT) et les autres participations à caractère stratégique.

Politique d'investissement

A l'instar des années précédentes la politique d'investissement de la banque en matière de prise de participations vise, outre l'amélioration du taux de rendement directe, d'autres objectifs tels que :

- Le dégrèvement fiscal accordé aux souscripteurs lors des prises de participation au capital de sociétés réalisant des projets d'investissement.
- L'accompagnement de certains de nos meilleurs clients dans leurs actions de développement
- Le recyclage de ces participations par leur cession, dans une phase ultérieure, aux promoteurs

Rendement du Portefeuille- titres

Le portefeuille-titres de la Banque de Tunisie a généré les revenus suivants à la fin des cinq dernières années :

(Chiffres en milliers de dinars)

	2010	2011	2012	2013	2014
Dividendes et jetons de présence	8 739	9 641	8 152	9 651	12 958
Plus values sur cession d'actions	602	10	2 844	1 209	3 053
Revenus sur BTA et BTC	1 509	4 595	7 824	8 044	10 613
Intérêts sur obligations	1 378	2 532	1 788	1 827	4 479
Total	12 229	16 778	20 608	20 730	31 103

Par ailleurs, et en matière de provisions, l'enveloppe consacrée couvre largement la dépréciation potentielle de certaines participations, soit un total de 16.033 mille dinars au 31/12/2014.

LA MONÉTIQUE

Le parc des DABs de la BT est passé de 171 unités en 2013 à 176 DAB à fin 2014, soit une augmentation de 5 nouvelles unités.

Le nombre des TPEs installés chez les commerçants a progressé de 6,9% en passant de 1.067 en 2013 à 1.141 en 2014.

Le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires des DABs est passé de 445.796 mille dinars en 2013 à 476.577 mille dinars en 2014 enregistrant ainsi une évolution de 7%.

Quant au chiffre d'affaires auprès des commerçants, il est passé de 149.024 mille dinars en 2013 à 142.292 mille dinars en 2014 soit une baisse de 5%.

	Année 2013	Année 2014	Evolution
Chiffre d'affaires DAB en mD	445 796	476 577	7%
Chiffre d'affaires TPE en mD	149 024	142 292	-5%

L'activité sur le site internet de la BT « BTNET » a enregistré un volume total d'accès de 11 270 dont 87% à travers la plateforme « BTNET PARTICULIER ».

	BTNET ENTREPRISE	BTNET PARTICULIER
Total des clients connectés	2 639	20 218
Nombre total des accès actifs	1 420	9 850
Nombre de client utilisant le virement en dinar	1 388	321
Nombre de client utilisant le téléchargement des avis	640	-

MARKETING ET COMMUNICATION

L'année 2014 a été marquée par une focalisation sur les services de banque à distance en offrant aux internautes un site institutionnel moderne, ergonomique, facilement accessible et une panoplie de services pour les abonnés au service BTNET.

L'année 2014 a connu aussi la naissance de nouveaux produits et le développement de produits anciens :

- Le produit BT Mobile permettant aux abonnés d'accéder à leurs comptes et d'effectuer des transactions via leur mobile.
- Le pack Aziz Fi Bledi offrant un package de produits répondant aux besoins des tunisiens résidents à l'étranger
- Le développement de notre part de marchés en Money gram donnant lieu à une progression du nombre des transactions effectuées par notre réseau d'agences de 13,2% par rapport à 2013.

Carte visa entreprise internationale, nous réalisons vos rêves

RESULTATS DE LA BANQUE DE TUNISIE

Comme le démontre le tableau ci-dessous, toutes les rubriques du résultat sont en évolution positive et témoignent de la bonne profitabilité de l'activité de la Banque.

EVOLUTION DU RESULTAT

(Chiffres en milliers de dinars)

Résultats	2010	2011	2012	2013	2014	Evol 2014/2013	Evol Moy (sur 5 ans)
Intérêts et revenus assimilés	164 451	176 749	179 900	212 924	236 143	10,9%	9,5%
Intérêts et charges assimilés	69 270	81 756	79 929	101 054	119 681	18,4%	14,6%
MARGE D'INTERETS	95 181	94 993	99 971	111 870	116 462	4,1%	5,2%
Commissions perçues	33 053	34 342	36 997	39 108	42 662	9,1%	6,6%
Commissions servies	1 035	805	1 074	1 026	1 092	6,5%	1,3%
COMMISSIONS NETTES	32 018	33 537	35 923	38 082	41 570	9,2%	6,7%
Gain sur portefeuille commercial	10 458	12 687	15 513	18 368	20 976	14,2%	19,0%
Revenus du portefeuille d'investissement	10 118	12 173	9 940	11 477	17 437	51,9%	14,6%
PRODUIT NET BANCAIRE	147 775	153 390	161 347	179 797	196 445	9,3%	7,4%
Frais généraux	42 027	45 852	51 744	55 573	61 743	11,1%	10,1%
Masse salariale	31 156	34 895	39 399	42 199	47 325	12,1%	11,0%
Dépenses d'exploitation	10 871	10 957	12 345	13 374	14 418	7,8%	7,3%
Amortissements des immobilisations	5 993	6 397	6 669	6 155	5 997	-2,6%	0,0%
Autres produits d'exploitation	515	596	656	1 015	882	-13,1%	14,4%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	100 271	101 737	103 590	119 084	129 587	8,8%	6,6%
Dotations aux Provisions et corrections de valeurs	39 519	32 975	20 258	28 750	25 916	-9,9%	-10,0%
Provisions pour créances et passif	38 760	33 643	20 312	27 406	20 970		
Provisions sur portefeuille d'investissement	759	-669	-54	1 344	4 946		
RESULTAT D'EXPLOITATION	60 752	68 762	83 331	90 335	103 671	14,8%	14,3%
Gain sur éléments ordinaires	318	714	-5 201	214	2 364	1004%	65,1%
Impôts sur sociétés	11 079	11 810	14 752	16 816	18 358	9,2%	13,5%
BENEFICE NET	55 701	57 666	63 379	73 732	87 677	18,9%	12,0%

INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 236.143 mille dinars au 31 Décembre 2014 contre 212.924 mille dinars au 31 Décembre 2013, soit une progression de 10,9%

Les produits des crédits ont enregistré une augmentation de 11%, générée par la bonne croissance du volume des crédits et ce malgré la rationalisation des crédits à la consommation par la Banque Centrale de Tunisie.

EVOLUTION DES INTERETS

(Chiffres en milliers de dinars)

Résultats	2010	2011	2012	2013	2014	Evol 2014/2013	Evol Moy (sur 5 ans)
INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	164 451	176 749	179 900	212 924	236 143	10,9%	9,5%
Opérations avec les établissements bancaires	2 335	1 444	1 668	608	489	-19,5%	-32,4%
Opération avec la clientèle	162 116	175 305	178 232	212 316	235 654	11,0%	9,8%
Revenus des crédits à la clientèle	139 111	148 644	154 753	186 169	200 354	7,6%	9,5%
Revenus des comptes clientèle débiteurs	19 574	23 076	19 441	22 434	29 824	32,9%	11,1%
Revenu des opérations de leasing	967	875	832	839	1 661	98,1%	14,5%
Revenus sur engagements par signature	2 464	2 710	3 205	2 875	3 815	32,7%	11,6%

Les revenus des crédits à la clientèle ont enregistré une progression de 7,6% pour atteindre 200.354 mille dinars à la fin de l'exercice 2014.

Les opérations de leasing ont enregistré une hausse de 98,1%, de même pour les revenus sur engagement par signature qui ont baissé de 32,7% en 2014.

La marge d'intérêts a atteint 116.462 mille dinars au 31 décembre 2014, contre 111.870 mille dinars en 2013, soit une progression de 4,1%.

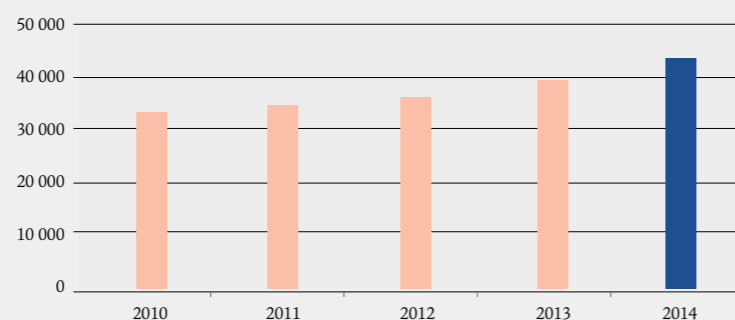
Cette dernière a enregistré une évolution moyenne, durant les cinq derniers exercices, de l'ordre de 5,2%.

EVOLUTION DES COMMISSIONS BANCAIRES

Evolutions des commissions

Les commissions bancaires ont atteint à la fin de l'exercice 2014 un volume global de 42.662 mille dinars contre 39.108 mille dinars une année auparavant, enregistrant ainsi une progression de 9,1%.

La croissance des produits des services bancaires est due, non seulement à une révision des tarifs à fin 2013 qui a touché les commissions sur comptes, sur les opérations



avec l'étranger et celles relatives aux opérations de guichet, mais aussi à une progression du volume des opérations bancaires enregistrées à la fois en nombre et en montant.

Cette évolution témoigne du bon redéploiement de l'activité de la Banque de Tunisie courant l'année 2014.

Comme le démontre le tableau ci-dessous, les principales commissions bancaires ont enregistré une évolution positive cette année :

EVOLUTION DES COMMISSIONS BANCAIRES

(Chiffres en milliers de dinars)

Résultats	2010	2011	2012	2013	2014	Evol 2014/2013	Evol Moy (sur 5 ans)
TOTAL DES COMMISSIONS BANCAIRES	33 053	34 342	36 997	39 108	42 662	9,1%	6,6%
Opérations avec l'étranger	3 690	3 443	3 794	4 479	4 879	8,9%	7,2%
Opérations sur titres	4 863	4 219	4 050	4 402	4 236	-3,8%	-3,4%
commissions sur comptes	7 118	7 945	8 691	9 187	11 051	20,3%	11,6%
Commissions sur moyens de paiement	6 306	7 059	7 942	8 689	8 887	2,3%	9,0%
Commissions de gestion	9 738	10 154	10 804	10 606	11 521	8,6%	4,3%
Opérations guichet et opération diverses	1 338	1 522	1 717	1 744	2 088	19,7%	11,8%
Commissions / Masse salariale	106,1%	98,4%	93,9%	92,7%	90,1%		

Il est à signaler que :

- Les commissions sur moyens de paiement ont augmenté de 2,3% grâce au développement des mouvements de la monétique et des opérations sur les effets.
- Les commissions sur titres proviennent essentiellement de l'activité de dépositaire des SICAV et des opérations effectuées pour le compte de la clientèle.
- Les commissions sur comptes ont progressé de 20,3%, grâce à l'ouverture de nouveaux comptes en 2014 ainsi qu'une révision ciblée des tarifs.

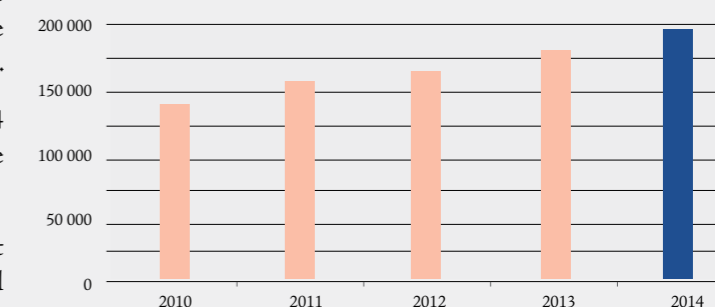
LE PRODUIT NET BANCAIRE

La croissance des revenus sur portefeuille titres conjuguée à l'augmentation des commissions perçues ont permis au Produit Net Bancaire de la Banque d'enregistrer une progression de 9,3%.

Ainsi, le Produit Net Bancaire a atteint en 2014 un montant de 196.445 mille dinars contre 179.797 mille dinars en 2013.

Durant les cinq derniers exercices, le Produit Net Bancaire a progressé à un taux annuel moyen de 7,4%.

Produit Net Bancaire



La structure du Produit Net Bancaire est demeurée relativement stable :

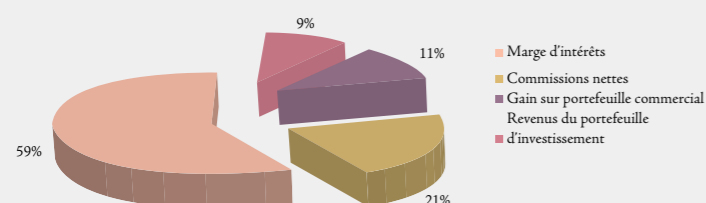
⇒ La marge d'intérêt représente en moyenne 59,3% du Produit Net Bancaire alors que les commissions nettes représentent 21,2% du PNB.

PRODUIT NET BANCAIRE

(Chiffres en milliers de dinars)

Résultats	2010	2011	2012	2013	2014	Evol 2014/2013	Evol Moy (sur 5 ans)
Marge d'intérêts	95 181	94 993	99 971	111 870	116 462	4,11%	5,17%
Commissions nettes	32 018	33 537	35 923	38 082	41 570	9,16%	6,74%
Gain sur portefeuille commercial	10 458	12 687	15 513	18 368	20 976	14,20%	19,01%
Revenus du portefeuille d'investissement	10 118	12 173	9 940	11 477	17 437	51,92%	14,58%
PRODUIT NET BANCAIRE (PNB)	147 775	153 390	161 347	179 797	196 445	9,3%	7,4%
Marge d'intérêts / PNB	64,4%	61,9%	62,0%	62,2%	59,3%		
Commissions nettes / PNB	21,7%	21,9%	22,3%	21,2%	21,2%		

Composition du produit net bancaire



LES FRAIS GÉNÉRAUX

Les frais généraux ont enregistré une augmentation de 11,1% par rapport à l'exercice précédent.

Ils ont atteint une enveloppe de 61.743 mille dinars au 31 décembre 2014 contre 55.573 mille dinars au 31 décembre 2013.

La Banque de Tunisie a maintenu sa politique de maîtrise de ses frais généraux et ce malgré l'augmentation des charges sociales et l'aménagement de nouvelles agences à ouvrir au début de l'année 2015.

Ces frais généraux sont constitués de la masse salariale qui s'est élevée à 47.325 mille dinars 31 décembre 2014 contre 42.199 mille dinars 31 décembre 2013 et des dépenses diverses d'exploitation qui ont passés de 13.374 mille dinars au 31 décembre 2013 à 14.418 mille dinars 31 décembre 2014, enregistrant ainsi une augmentation de 7,8%.

FRAIS GÉNÉRAUX

(Chiffres en milliers de dinars)

Résultats	2010	2011	2012	2013	2014	Evol 2014/2013	Evol Moy (sur 5 ans)
Masse salariale	31 156	34 895	39 399	42 199	47 325	12,1%	11,0%
Dépenses d'exploitation	10 871	10 957	12 345	13 374	14 418	7,8%	7,3%
FRAIS GÉNÉRAUX (FG)	42 027	45 852	51 744	55 573	61 743	11,1%	10,1%
Amortissements des immobilisations	5 993	6 397	6 669	6 155	5 997	-2,6%	0,0%
FRAIS GLOBAUX DE GESTION	48 020	52 249	58 413	61 728	67 740	9,7%	9,0%
Coefficient d'exploitation (F. GLOBAUX DE GESTION / PNB)	32,5%	34,1%	36,2%	34,3%	34,5%		
Productivité globale (F. GÉNÉRAUX/RBE)	41,9%	45,1%	50,0%	46,7%	47,6%		



Carte Mastercard Internationale, simplicité et disponibilité

Le coefficient d'exploitation, mesuré par le rapport des frais globaux de gestion (frais généraux majoré des amortissements) au Produit Net Bancaire, continue à se situer à un niveau compétitif : 34,5% fin 2014 contre 34,3% une année auparavant.

Aussi, le ratio de productivité globale, déterminé par le rapport entre les frais généraux et le Résultat Brut d'Exploitation, s'est établi, au 31 décembre 2014, à un niveau égal à 47,6% contre 46,7% au 31 décembre 2013.

LE RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

La croissance du Produit Net Bancaire et la maîtrise des frais généraux ont permis au Résultat Brut d'Exploitation d'enregistrer une progression de 8,8%.

En effet, à la fin de l'exercice 2014, le Résultat Brut d'Exploitation a atteint un volume de 129.587 mille dinars contre 119.084 mille dinars en 2013.

Durant les cinq dernières années, le résultat brut d'exploitation a évolué avec un rythme annuel moyen de 6,6%.

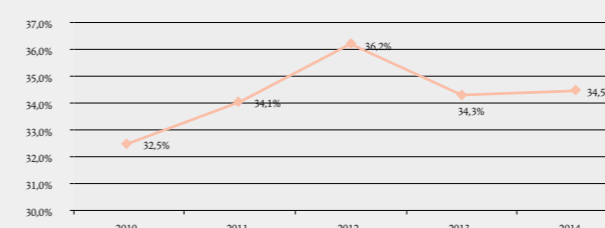
Au terme de l'exercice 2014, la dotation aux amortissements a atteint un montant de 5.997 mille dinars, en diminution de 2,6% par rapport à la dotation de 2013.

RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

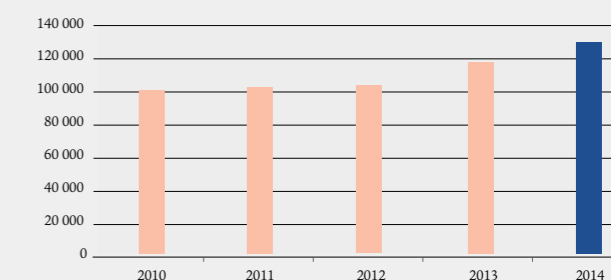
(Chiffres en milliers de dinars)

Résultats	2010	2011	2012	2013	2014	Evol 2014/2013	Evol Moy (sur 5 ans)
Produit Net Bancaire	147 775	153 390	161 347	179 797	196 445	9,3%	7,4%
Frais généraux	42 027	45 852	51 744	55 573	61 743	11,1%	10,1%
Dotations aux amortissements	5 993	6 397	6 669	6 155	5 997	-2,6%	0,0%
Autres produits d'exploitation	515	596	656	1 015	882	-13,1%	14,4%
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	100 271	101 737	103 590	119 084	129 587	8,8%	6,6%
Frais Généraux / R B E	41,9%	45,1%	50,0%	46,7%	47,6%		
Commissions / R B E	31,9%	33,0%	34,7%	32,0%	32,1%		

Coefficient d'exploitation



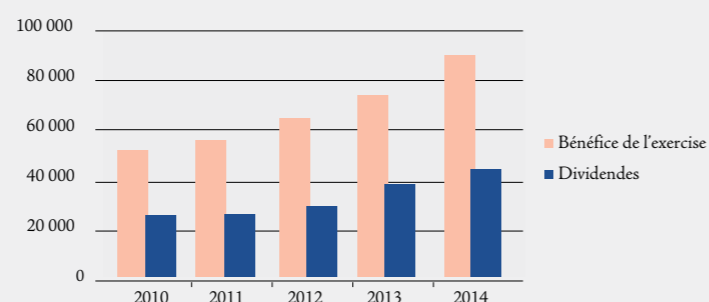
Résultat brut d'exploitation



LE RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE

A la fin de l'exercice 2014, le Résultat Net a enregistré une hausse de 18,9% passant de 73.732 mille dinars en 2013 à 87.677 mille dinars en 2014 et ce tenant compte de la dotation aux provisions pour créances douteuses constituées en 2014 pour la couverture des risques sur les engagements.

Evolutions des commissions



RESULTAT NET

(Chiffres en milliers de dinars)

Résultats	2010	2011	2012	2013	2014	Evol 2014/2013	Evol Moy (sur 5 ans)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	100 271	101 737	103 590	119 084	129 587	8,8%	6,6%
Dotations aux provisions et corrections de valeurs	39 519	32 975	20 258	28 750	25 916	-9,9%	-10,0%
Provisions pour créances et passifs	38 760	13 523	38 760	27 406	20 970		
Provisions sur portefeuille d'investissement	759	-669	-54	1 344	4 946		
Gain sur éléments ordinaires	318	714	-5 201	214	2 364	1004,0%	65,1%
Impôts sur Sociétés	11 079	11 810	14 752	16 816	18 358	9,2%	13,5%
BENEFICE NET	55 701	57 666	63 379	73 732	87 677	18,9%	12,0%

La dotation nette aux provisions s'est élevée pour l'exercice 2014 à 20.970 mille dinars contre 27.406 mille dinars en 2013. Elle est détaillée comme suit :

(Chiffres en milliers de dinars)

	déc-14	déc-13
Dotation aux provisions pour créances et passifs		
+ Provisions pour créances douteuses	13 107	26 998
+ Créances passées par pertes	330	291
- Reprises de provisions sur créances radiées	-281	-200
+ Provisions pour risque opérationnel et AED	7 814	317
	20 970	27 406



Carte technologique internationale, nous réalisons vos rêves

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES

Il est à rappeler que le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

- Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales ; Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital social ;
- La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés ;
- Les sommes affectées aux réserves constituées en exécution d'une délibération de l'Assemblée Générale ;
- Les sommes reportées à nouveau ;
- Le reliquat est réparti aux actionnaires. La part de chaque actionnaire dans les bénéfices est déterminée proportionnellement à sa participation dans le capital social.

Sur la base d'une proposition de distribution d'un dividende de 30% du nominal, le montant global des bénéfices à distribuer au titre de l'exercice 2014 serait de 45.000 mille dinars.

(Chiffres en milliers de dinars)

Résultats	2010	2011	2012	2013	2014	Evol 2014/2013	Evol Moy (sur 5 ans)
Bénéfice de l'exercice	55 701	57 666	63 379	73 732	87 677		
Report antérieur	1 044	918	915	394	481		
Réaffectation des réserves spéciales	-	-	-	6 349	2 664		
TOTAL A REPARTIR	56 745	58 584	64 294	80 475	90 823	12,9%	12,5%
REPARTITION							
Réserves	28 827	30 669	34 650	40 995	45 342	10,6%	12,0%
Réserves légales	389	0	0	3 750	0		
Autres réserves	28 438	30 669	34 650	37 245	45 342		
Dividendes	27 000	27 000	29 250	39 000	45 000	15,4%	13,6%
Report à nouveau	918	915	394	481	481		
Dividende distribué par action	0,290	0,240	0,240	0,260	0,300		
Taux de distribution / Nominal	29,0%	24,0%	24,0%	26,0%	30,0%		
Taux de distribution / Résultat Net	48,5%	46,8%	46,2%	52,9%	51,3%		
Nominal par action en dinars	1	1	1	1	1		

L'examen de la répartition des résultats durant les cinq derniers exercices montre une bonne rémunération des actions par les dividendes distribués.

En effet, le taux de distribution par rapport au nominal des actions est maintenu à des niveaux très performants.

Le montant des dividendes servis est passé de 27.000 mille dinars en 2010 et 2011 à 29.250 mille dinars 2012 pour arriver à 45.000 en 2014 ce qui représente 51,3% du bénéfice net de l'exercice.

RENFORCEMENT DES FONDS PROPRES

Les fonds propres de la Banque après répartition du bénéfice de l'exercice concerné ont poursuivi leur progression pour passer de 540.275 mille dinars à la fin de l'année 2013 à 582.954 mille dinars fin 2014, soit une augmentation par rapport à l'exercice précédent de 7,9%.

Les fonds propres de la banque ont évolué, aussi, avec un rythme moyen annuel de 7,2% durant les cinq dernières années.

Cette augmentation a permis à la Banque de Tunisie d'enregistrer une évolution en matière de rentabilité des fonds propres pour passer de 14,1% en 2013 à 15,6% en 2014 et se maintenir à un niveau plus élevée que la moyenne du secteur bancaire en Tunisie.

CAPITAUX PROPRES

(Chiffres en milliers de dinars)

Résultats	2010	2011	2012	2013	2014	Evol 2014/2013	Evol Moy (sur 5 ans)
Capital Social	112 500	112 500	112 500	150 000	150 000	0,0%	7,5%
Réserves début de l'exercice	299 548	328 248	358 914	355 543	390 275	9,8%	6,8%
Fonds propres avant répartition	412 048	440 748	471 414	505 543	540 275	6,9%	7,0%
Attributions aux réserves	28 701	30 666	34 129	34 732	42 677	22,9%	10,4%
Fonds propres après répartition	440 748	471 414	505 543	540 275	582 954	7,9%	7,2%
Capital Social	112 500	112 500	112 500	150 000	150 000	0,0%	7,5%
Réserves en fin d'exercice	328 248	358 914	393 043	390 275	430 289	10,3%	7,0%
Fonds propres moyens	426 398	456 081	488 479	522 909	561 615	7,4%	7,1%
P N B / Fonds Propres Moyens	34,7%	33,6%	33,0%	34,4%	35,0%		
R B E / Fonds Propres Moyens	23,5%	22,3%	21,2%	22,8%	23,1%		
ROE = Bénéfices nets / Fonds Propres Moyens	13,1%	12,6%	13,0%	14,1%	15,6%		
ROAA = Bénéfices nets / Total Actif Moyens	1,9%	1,8%	1,8%	1,9%	2,2%		



Epargne Classique, nous réalisons vos rêves

NORMES PRUDENTIELLES ET GESTION DES RISQUES

RATIOS RÉGLEMENTAIRES

Vu le renforcement de la capacité bénéficiaire, le niveau appréciable des provisions constituées et l'efficacité de la politique de maîtrise des risques, le ratio de solvabilité a atteint au 31 décembre 2014 un niveau de 22,04%, contre 20,03% au 31 Décembre 2013 et ce pour un minimum réglementaire exigé de 10%.

Le ratio de liquidité s'est élevé à 126% en 2014, pour un minimum exigé de 100%.

Le ratio de couverture des dépôts s'est maintenu à un niveau de 19,95% en 2014 contre 20,16% en 2013 et ce pour un minimum réglementaire de 10%.

Le ratio des immobilisations a atteint 37,95% au 31 Décembre 2014, contre 40,89% au 31 Décembre 2013, ce niveau reste largement inférieur au plafond réglementaire fixé à 75%.

RATIOS RÉGLEMENTAIRES

Ratios réglementaires	2010	2011	2012	2013	2014
Ratio de solvabilité					
Fonds Propres / Risques	17,38%	17,55%	19,39%	20,03%	22,04%
Ratio de liquidité	149,97%	116,56%	103,08%	111,11%	126,00%
Ratio de couverture des dépôts					
Fonds Propres / Dépôts	18,22%	19,63%	20,74%	20,16%	19,95%
Ratio des immobilisations					
Immobilisations nettes / F P	43,25%	41,69%	40,30%	40,89%	37,95%

CRÉANCES CLASSÉES ET PROVISIONS

Durant ces dernières années, la Banque de Tunisie a toujours respecté les normes, fixées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de classement des créances et des provisions et a poursuivi ses efforts de recouvrement des créances classées.

Ces efforts ont abouti à l'assainissement du portefeuille des crédits et au maintien à un niveau faible des créances classées.

Le volume global des créances (bilan et hors bilan) classées conformément à la circulaire de la BCT numéro 91-24 est de 311.027 mille dinars au 31 Décembre 2014 contre 310.707 mille dinars au 31 Décembre 2013.

Par conséquent, le rapport de ces créances sur l'ensemble des engagements de la Banque est passé de 8,1% en 2013 à 7,9% en 2014 enregistrant ainsi une baisse de 2,6% et avec une hausse moyenne sur les cinq dernières années de 10,3%.

Ces créances classées, comptabilisées au bilan et en hors bilan, se présentent comme suit :

CREANCES CLASSEES ET PROVISION CONSTITUEES

(Chiffres en milliers de dinars)

	2010	2011	2012	2013	2014	Evol 2014/2013	Evol Moy (sur 5 ans)
Total des créances classées	166 217	174 296	269 940	310 707	311 027	0,1%	17,0%
Classe 5	63 047	73 679	97 524	120 866	135 318	12,0%	21,0%
Classe 4	78 841	65 163	67 076	91 847	94 796	3,2%	4,7%
Classe 3	10 579	23 191	66 159	46 226	36 761	-20,5%	36,5%
Classe 2	13 750	12 264	39 181	51 768	44 152	-14,7%	33,9%
Créances courantes	2 940 313	3 257 487	3 327 834	3 510 816	3 615 130	3,0%	5,3%
Total créances (Bilan et hors Bilan)	3 106 530	3 431 783	3 597 774	3 821 523	3 926 157	2,7%	6,0%
Créances classées / Total créances	5,4%	5,1%	7,5%	8,1%	7,9%	-2,6%	10,3%
Provisions sur créances classées	147 571	148 912	166 188	190 558	199 392	4,6%	7,8%
Agios réservés comptabilisés	2 436	6 119	7 806	10 128	12 472	23,1%	50,4%
Provisions collectives sur Risques latents	0	28 545	30 664	30 541	34 815	14,0%	
Taux de couverture des créances classées	90,2%	88,9%	64,5%	64,6%	68,1%	5,5%	-6,8%
Provisions constituées / Total créances	4,8%	5,2%	5,5%	5,8%	6,0%	3,1%	5,9%

Les provisions affectées à ces créances, calculées selon les normes de la Banque Centrale de Tunisie, ont atteint au terme de l'exercice 2014, 199.392 mille dinars.

Ce niveau de provisionnement assure à la Banque de Tunisie une couverture à hauteur de 68,1% du total des créances classées.

Les provisions constituées à la fin de l'exercice 2014 représentent 6% du total des créances.

PROVISIONS COLLECTIVES

En application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques, complétée par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 Mars 2012 relative à la constitution des « Provisions collectives », les établissements de crédit doivent constituer par prélèvement sur les résultats de l'exercice une provision pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

Dans ce sens et après avoir constitué une enveloppe de 30.664 mille dinars au titre de l'exercice 2012 et une reprise de 123 mille dinars en 2013, la Banque de Tunisie a ajusté les provisions collectives en comptabilisant une dotation de 4.274 mille dinars au titre de l'exercice 2014.



Epargne Logement, épargnez un, investissez cinq

DIVISION ET COUVERTURE DES RISQUES

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n° 91-24 du 17 décembre 1991, les banques sont tenues de respecter un certain nombre de ratios de division des risques et ce pour assurer une maîtrise du risque de concentration sur les engagements.

Ces seuils de concentration ont été révisés et modifiés par la circulaire aux établissements de crédit n° 2012-09 éditée par la Banque Centrale de Tunisie le 29 juin 2012.

Ainsi, le montant total des risques encourus sur un même bénéficiaire ne doit pas excéder 25% des fonds propres nets de la banque, et ne doit pas dépasser :

- 3 fois les fonds propres nets de la banque, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 5% ou plus des fonds propres nets ;
- 1,5 fois les fonds propres nets de la banque pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus des fonds propres nets.

Par bénéficiaire, on entend un client ou un groupe. Le qualificatif de « groupe » est attribué à deux ou plusieurs personnes morales ayant entre elles des interconnexions telles que :

- Une gestion commune ;
- Une interdépendance commerciale ou financière directe ;
- Des participations directes ou indirectes au capital se traduisant par un pouvoir de contrôle.

La Banque de Tunisie a mis en place un dispositif de contrôle du risque de concentration basé sur la définition réglementaire de la notion de « même bénéficiaire ». Ainsi, c'est la table des groupes de la BCT qui est utilisée comme référentiel de base.

Egalement, la Banque de Tunisie a mis en œuvre des processus et des dispositifs de suivi de certains risques qui ont été adaptés à ses activités (risque de marché, risque de taux d'intérêt global, risque de crédits et risque de liquidité).

CONTRÔLE INTERNE ET GOUVERNANCE

Les structures décisionnelles et les organes de contrôle ont accompli tout au long de l'exercice 2014 leurs fonctions dans des conditions optimales et en conformité avec les dispositions réglementaires.

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein de la Banque de Tunisie, comme l'ensemble des moyens et procédures visant la maîtrise des activités et de certains facteurs de risques.

Ce système s'articule autour de certains principes de base permettant d'assurer une maîtrise des risques, de garantir la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations.

Trois comités assistent le conseil dans l'exécution de ses missions notamment la préparation de ses décisions stratégiques et l'accomplissement de son devoir de surveillance. Il s'agit du Comité Permanent d'Audit Interne, du Comité Exécutif de Crédit et du Comité des risques.

Le Comité Permanent d'Audit Interne est chargé de veiller à ce que les mécanismes appropriés de contrôle interne soient mis en place, de réviser et de donner son avis sur le rapport annuel y compris les états financiers avant leur transmission au conseil d'administration pour approbation, de revoir tout relevé avant sa soumission aux autorités de supervision et d'examiner tout placement ou opérations susceptibles de nuire à la situation financière de l'établissement et portés à sa connaissance par les commissaires ou les auditeurs externes.

Le comité exécutif de crédit est chargé d'examiner l'activité de financement de l'établissement et de donner son avis au conseil sur certaines catégories de crédits.

Le Comité des risques a pour mission d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et à la surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtées en la matière.

Conformément aux exigences réglementaires stipulées par la Banque Centrale de Tunisie à travers la circulaire n° 2011-06 relative au renforcement des règles de la bonne gouvernance dans les établissements de crédits, le conseil approuve la nomination et la rémunération des membres de l'organe de direction et les responsables de l'encadrement supérieur ainsi que celles des membres du conseil et des comités sur la base d'un rapport établi par au moins deux de ses membres désignés à cet effet.

Sur un autre plan et afin de renforcer les dispositifs de contrôle, la Banque de Tunisie dispose d'un comité d'exploitation chargé d'examiner tous les risques encourus sur les crédits ainsi que la conduite de la politique de crédit de la Banque et ce, compte tenu des fonds propres disponibles et de la conjoncture économique et financière.

Un comité de trésorerie est également fonctionnel, et chargé d'analyser les positions de trésorerie de la Banque.

Le conseil exerce son rôle et s'acquitte de ses responsabilités conformément au cadre législatif et réglementaire applicable aux pratiques de gouvernance de la banque et aux politiques et procédures internes. Dans ce cadre le conseil :

- Arrête la stratégie de développement et les politiques d'intervention de la Banque de Tunisie, revoit et approuve périodiquement un plan stratégique établissant la mission de la Banque, sa vision, ses objectifs de rentabilité, et sa stratégie tout en prenant en considération les risques ;
 - Etablit ses orientations et les transmet à l'organe de direction par l'intermédiaire du président de la direction, qui voit à leur mise en œuvre ;
 - Surveille la gestion et les activités de la Banque, protège son actif, afin d'en assurer la viabilité, la rentabilité et le développement ;
 - Fixe les objectifs de rentabilité en cohérence avec le maintien de la solidité financière de la Banque ;
 - S'assure des moyens financiers et logistiques qui sont en adéquation permanente avec la stratégie et les politiques arrêtées ;
 - Surveille la mise en œuvre effective de l'organe de direction des stratégies et politiques arrêtées, et ce en portant des jugements sur les décisions prises dans le cadre de la gestion de l'activité de la banque ayant trait à sa rentabilité et sa solidité financière.
- A ce titre, le conseil contrôle la conformité des actions de l'organe de direction à la stratégie et aux politiques approuvées et définit les indicateurs quantitatifs et qualitatifs de suivi des performances en matière de solvabilité, de liquidité et de rentabilité ;



Placement en Compte Epagne Action, profitez de l'avantage fiscal et des opportunités de la bourse

- Fixe les principes et les règles de bonne conduite professionnelle :
Le Conseil promeut une culture d'éthique commerciale et d'intégrité au sein de la Banque, plus particulièrement en ce qui concerne l'obligation d'agir avec honnêteté et intégrité, de se conformer aux lois, de traiter autrui avec respect, de protéger la confidentialité des renseignements, d'éviter les conflits d'intérêts et de respecter la Banque, dans ce cadre le conseil veille à ce que la Banque de Tunisie jouisse en permanence d'une bonne réputation à même de préserver la confiance auprès du public.
Il veille au maintien des règles de conduite et d'éthique, notamment par l'adoption d'un code de conduite et de déontologie à l'intention des membres du conseil, des dirigeants et des employés de la Banque et de ses filiales le « Code de conduite et de déontologie » ;
- Suit une politique formalisée en matière de gestion des conflits d'intérêts :
A cet effet, tout membre du conseil doit éviter de se placer en situation de conflit d'intérêts réel, éventuel ou apparent avec la Banque. Tout membre ayant un intérêt dans un contrat ou une opération d'importance avec la Banque doit divulguer la nature et l'étendue de son intérêt, un processus d'examen ou d'approbation des membres du conseil est suivi avant qu'ils ne se livrent à certaines activités afin d'assurer que ces activités ne créeront pas de conflits d'intérêts ;
- Assure la gouvernance efficace des affaires de la banque, moyennant le présent code de gouvernance, le conseil donne l'exemple des principes de bonne gouvernance en :
 - créant des comités au niveau du conseil : le comité exécutif des crédits, le comité permanent d'audit interne et le comité des risques ;
 - mettant à jour les statuts et les règlements internes de la Banque de Tunisie ;
 - réalisant des évaluations régulières du conseil dans son ensemble et de chacun des membres du conseil.

Dans ce sens, le conseil procède à l'évaluation de sa capacité à répondre aux attentes des actionnaires, en passant en revue périodiquement sa composition, son organisation et son fonctionnement. L'évaluation vise trois objectifs :

- Faire le point sur les modalités de fonctionnement du conseil ;
- Vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues ;
- Mesurer la contribution effective de chaque administrateur aux travaux du conseil du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations.

PRÉVENTION CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT

Dans le cadre de l'application de la loi 2003-75 du 10 décembre 2003 relative au soutien des efforts internationaux de lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent, la Banque de Tunisie a toujours engagé des actions de sensibilisation de tout le personnel aux diligences et règles d'éthique à respecter conformément à la politique de conformité de la Banque. Aussi, et conformément aux normes GAFI la Banque de Tunisie a mis en place un logiciel de filtrage pour permettre de saisir tous les renseignements relatifs aux clients. Un manuel de procédure a été également mis au point à la disposition des points de vente de la banque.

LE TITRE BANQUE DE TUNISIE EN BOURSE

L'avancement du processus de la transition politique, l'adoption de la Constitution, ainsi que la tenue et l'annonce des résultats des élections législatives et présidentielles ont permis à l'Indice TUNINDEX de renouer en 2014 avec les performances positives.

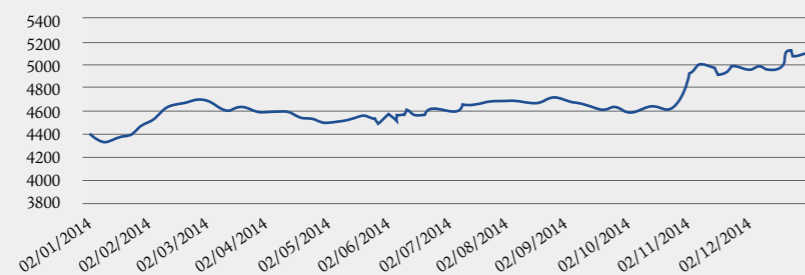
L'Indice TUNINDEX a effacé les pertes des trois années successives en progressant de 16,17% en 2014, et a clôturé l'année 2014 à 5.089,99 points (contre 4.381,32 points en 2013), dépassant ainsi la barre symbolique des 5.000 points.

Pour sa part, l'Indice TUNINDEX 20 a progressé de 22,62% sur l'année 2014, en clôturant à 2.149,76 points contre 1.753,16 points en 2013.

Sur l'ensemble du marché, le volume global des transactions s'est élevé à 2.596 millions de dinars durant l'exercice 2014 contre 3.885 millions de dinars en 2013, marquant ainsi une baisse de -33,17%. Cette baisse est principalement due à la chute importante des volumes des opérations d'enregistrements qui passent de 2.295 millions de Dinars en 2013 à 766 millions de dinars en 2014 (soit -66,62%).

La capitalisation boursière du marché a atteint un montant de 17.324 millions de dinars contre 14.093 millions de dinars à la fin de l'année 2013, enregistrant ainsi une hausse de 3.231 millions de dinars (soit 22,93%), et ce consécutivement à la hausse des cours, aux nouvelles introductions en bourse et aux levées de capitaux des sociétés cotées.

Indice TUNINDEX en 2014



Le cours de l'action Banque de Tunisie a varié au cours de l'année 2014 entre un minimum de 8,660 dinars et un maximum de 11,220 dinars. Ces pics ont été atteints au cours des mois de Janvier et Juin 2014. Le cours de clôture de la séance de bourse du 31 Décembre 2014 s'est établi à 10,550 Dinars, contre 9,300 Dinars au 31 décembre 2013.

5.070.589 actions Banque de Tunisie ont été traitées sur la Cote de la Bourse au cours de l'année 2014, pour un montant global de 50,19 millions de Dinars et un total de 9.193 échanges.

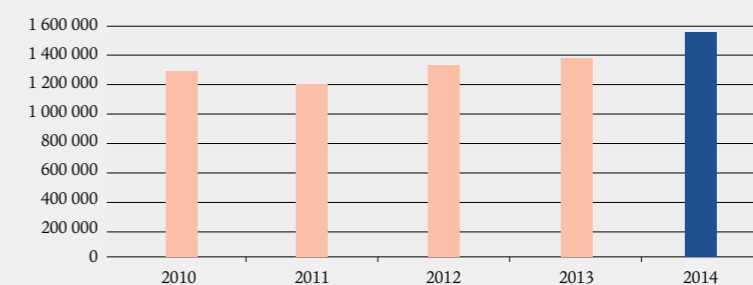
La capitalisation boursière de la Banque de Tunisie s'est élevée à 1.582 millions de Dinars, première capitalisation bancaire du marché.



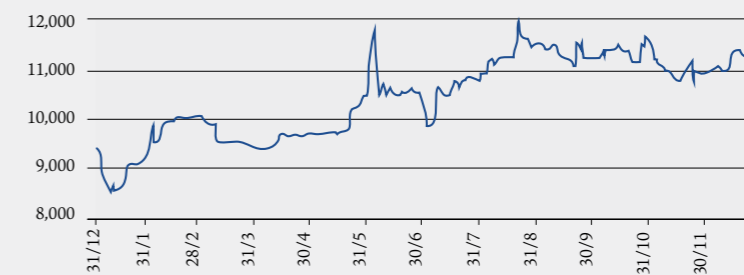
Epargne Etude Avenir, faites de vos enfants les adultes de demain

	2010	2011	2012	2013	2014
Cours de l'action BT (en dinars)	11,620	10,720	12,000	9,300	10,550
Nombre d'actions	112 500 000	112 500 000	112 500 000	150 000 000	150 000 000
Fonds propres (après affectation) / nombre d'action	3,918	4,190	4,494	3,602	3,986
Price Earning Ratio (P.E.R.)	23,5	20,9	21,3	18,9	18,0
Capitalisation boursière (en milliers de dinars)	1 307 250	1 206 000	1 350 000	1 395 000	1 582 500
Capitalisation boursière / Fonds propres	2,97	2,56	2,67	2,58	2,71

Capitalisation boursière du titre Banque de Tunisie (en milliers de Dinars)



Evolution du cours de l'action Banque de Tunisie au cours de l'Année 2014





Epargne Horizon, souplesse et rentabilité

“ DEVELOPPEMENT ET MODERNISATION DE LA BANQUE ”

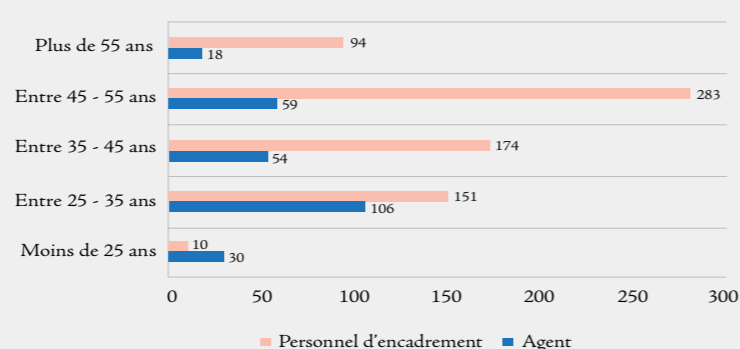
EVOLUTION DE L'FFECTIF

Au 31 Décembre 2014, l'effectif permanent de la Banque totalise 979 personnes dont 196 contractuels soit une évolution de 5,3% par rapport à l'année 2013.

Le recrutement de 78 personnes en 2014 a concerné essentiellement 39 cadres et 39 employés.

La Banque de Tunisie a enregistré également au cours de l'année 2014 le départ de 29 personnes dont 22 départs à la retraite (11 cadres).

L'effectif de la Banque de Tunisie est réparti, par tranche d'âge comme suit :



LA FORMATION

Les actions de formation se sont poursuivies en 2014 pour développer les compétences du personnel de la banque et lui permettre d'acquérir et de maîtriser de nouveaux savoir-faire indispensables pour faire face aux changements structurels et organisationnels qui touchent le secteur.

Ces actions de formation ont porté essentiellement sur les domaines financier, fiscal, commercial, gestion des risques et audit. Elles ont été principalement organisées dans le cadre du séminaire en intra – entreprises et auprès des organismes spécialisés.

LE RÉSEAU DE LA BANQUE DE TUNISIE

La Banque de Tunisie a poursuivi ses efforts au cours de l'année 2014 en vue d'élargir son réseau commercial par des acquisitions de plusieurs terrains et locaux.

L'objectif étant d'équiper les nouvelles zones de développement du pays ainsi de renforcer sa présence sur les nouvelles agglomérations et les nouveaux centres économiques et administratifs.

Aussi, afin de mieux séduire la clientèle et de mieux se positionner face à la concurrence, la Banque de Tunisie a effectué également au cours de cette année d'importants travaux d'aménagement de plusieurs points de vente.

“ EVOLUTION PREVISIONNELLE DE L'ACTIVITE EN 2015 ”

Les prévisions relatives à l'année 2015 parient sur une reprise au niveau de l'investissement mais dont l'évolution est fortement tributaire du rétablissement de la confiance et l'appui à apporter aux opérateurs économiques en difficulté.

Selon le communiqué du conseil d'administration de la Banque Centrale de Tunisie ainsi que le budget économique national de l'année 2015, on pourrait retenir les hypothèses macroéconomiques suivantes :

- Apparition de prémices d'amélioration de l'économie nationale au début de l'année 2015 et ce en continuité avec la reprise de la croissance économique en 2014 et 2013 ;
- Un objectif de croissance du PIB de 3% a été fixé dans le cadre du Budget économique avec un déficit budgétaire de l'ordre 4,9% et une dette publique qui représente 52,9% du PIB ;
Le Fonds monétaire international a jugé le taux de croissance prévu par le gouvernement dans le cadre du budget de l'Etat réaliste et prudent.
- Une augmentation de la valeur ajoutée dans le secteur agricole de 8% ;
- Une augmentation de la valeur ajoutée des industries manufacturières de 3,9% ;
- Une augmentation de la valeur ajoutée des industries non manufacturières de 2,3% principalement grâce à une augmentation de 1,5% de l'industrie des hydrocarbures ;
- Une augmentation de la valeur ajoutée du secteur des services de 2,7% ;
- Le volume d'investissement attendu est de 17.126 MD soit 19,2% du PIB et une augmentation de 8,3% par rapport à 2014 ;
- Une augmentation attendue des importations de 4,3% à prix courant et 0,3% à prix constant ;
- Une augmentation attendue des exportations de 6,1% à prix courant et 2,1% à prix constant ;
- D'où un déficit commercial attendu dans la limite de 15,2% du PIB ;
- Stabilisation du taux d'inflation dans la limite de 5,3%.

Dans ce cadre, la Banque de Tunisie mettra tout en œuvre en 2015 pour la réalisation des objectifs fixés dans son plan d'action, dont particulièrement :

- Renforcement de la politique commerciale :
En effet la restructuration effectuée au sein des organes de la Banque de Tunisie a donné naissance à une structure commerciale qui a pour objectif, l'entretien des relations existantes et le démarchage de nouveaux clients. Ainsi, la Banque de Tunisie sera une banque davantage proche de ses clients, animée par la volonté de les servir et assurer leur développement en offrant une meilleure qualité de service et une panoplie de nouveaux produits adaptés aux besoins de la clientèle.
- Optimisation de la relation client :
La Banque de Tunisie a développé une application mobile performante qui assure davantage d'autonomie à sa clientèle, qui met à sa disposition des services adaptés à ses besoins et ce quel que soient les équipements mobile utilisés.
- Réorganisation de la direction des engagements :
Afin d'introduire plus de technicité et créer des structures spécialisées en matière d'accompagnement des Petite Moyenne Entreprises et du suivi du recouvrement, la Banque de Tunisie a effectué une restructuration au sein de la direction des engagements.

- Renforcement de l'effectif et formation :
La Banque de Tunisie prévoit de recruter 80 personnes, en 2015, pour couvrir le besoin de l'expansion de son réseau d'agences.
De nouvelles procédures de recrutement, de formation et de développement des compétences ont été instaurées afin d'assurer de meilleures pratiques en matière de gestion du capital humain.
- Développement du réseau :
La Banque de Tunisie a pour objectif, en 2015, de développer son réseau, en ouvrant 7 nouvelles agences. Ces agences sont pourvues d'espaces modernes et conviviaux afin de mieux accueillir la clientèle.
- L'amélioration de sa performance financière afin de mieux réconforter sa position dans le secteur bancaire, tout en renforçant sa solidité financière et en préservant sa politique de maîtrise des risques.
- La poursuite des actions de modernisation du système d'information en vue de soutenir l'activité de la banque.

La Banque prévoit durant l'année 2015, une progression du Produit Net Bancaire de 7%.

En poursuivant sa politique de maîtrise des frais généraux, la Banque de Tunisie devrait pouvoir dégager un Résultat Brut d'Exploitation en augmentation de 8%.

Selon les prévisions établies, les dépôts de la clientèle de la Banque de Tunisie vont évoluer à un rythme soutenu de plus de 10% courant l'année 2015 pour atteindre 3.215 millions de dinars à la fin de l'exercice.

Les crédits nets à la clientèle évolueront à un rythme de 7% pour atteindre 3.419 millions de dinars à la fin de l'exercice 2015.

Au cours de l'exercice 2015, la Banque de Tunisie compte poursuivre son programme d'organisation interne pour mettre en place les assises fondamentales d'un système de contrôle interne adéquat et efficace.

“ ETATS FINANCIERS DE LA BANQUE DE TUNISIE ”

Au 31 décembre 2014

Bilan
Hors bilan
Etat de résultat
Etat des flux de trésorerie
Notes aux états financiers
Rapports des commissaires
aux comptes



Placement en Compte à terme, rentabilité et sécurité

BILAN Exercice clos le «31/12/2014»

(Chiffres en milliers de dinars)

ACTIF	Rubriques	Notes	déc-2014	déc-2013
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	3.1	88 372	166 380
AC2	Créances sur les étab Bancaires et Financiers	3.2	139 086	108 049
AC3	Créances sur la clientèle	3.3	3 195 652	3 057 252
AC4	Portefeuille-titres commercial	3.4	258 413	179 932
AC5	Portefeuille d'investissement	3.5	279 195	244 684
AC6	Valeurs immobilisées	3.6	45 389	38 163
AC7	Autres actifs	3.7	23 407	31 888
TOTAL ACTIF			4 029 514	3 826 349

PASSIF	Rubriques	Notes	déc-2014	déc-2013
PA1	BCT		0	0
PA2	Dépôts et avoirs des étab Bancaires et Financiers	4.1	241 304	394 039
PA3	Dépôts de la clientèle	4.2	2 922 394	2 680 214
PA4	Emprunts et ressources spéciales	4.3	82 593	44 152
PA5	Autres passifs	4.4	155 270	128 669
TOTAL PASSIF			3 401 561	3 247 074

CAPITAUX PROPRES	Notes	déc-2014	déc-2013	
CP1	Capital social	5.1	150 000	150 000
CP2	Réserves	5.2	340 518	305 872
CP3	Autres capitaux propres		49 277	49 277
CP5	Report à nouveau		481	394
CP6	Bénéfice de l'exercice		87 677	73 732
TOTAL CAPITAUX PROPRES			627 953	579 275
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF			4 029 514	3 826 349

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN Exercice clos le «31/12/2014»

(Chiffres en milliers de dinars)

HORS BILAN	Notes	déc-2014	déc-2013	
Passifs éventuels		798 912	986 824	
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	6.1	429 652	413 189
HB2	Crédits documentaires	6.2	214 260	253 635
HB3	Actifs donnés en garantie	6.3	155 000	320 000
Engagements donnés		170 805	153 857^(*)	
HB4	Engagements de financement donnés	6.4	170 094	153 157
HB5	Engagements sur titres		711	700
Engagements reçus		1 802 716	1 606 778	
HB6	Engagements de financement reçus		478	1 696
HB7	Garanties reçues	6.5	1 802 238	1 605 082

* Retraité pour les besoins de la comparabilité.



Placement en Bon de caisse, rentabilité et sécurité

“ ETAT DE RESULTAT Exercice de 12 mois clos le «31/12/2014» ”

(Chiffres en milliers de dinars)

Rubriques	Notes	déc-14	déc-13
Produits d'exploitation bancaire			
Intérêts et revenus assimilés	7.1	236 143	212 924
Commissions (en produits)	7.2	42 662	39 108
Gains sur portef-titres commercial et opérations financières	7.3	20 976	18 368
Revenus du portefeuille d'investissement	7.4	17 437	11 477
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		317 218	281 876
Charges d'exploitation bancaire			
Intérêts encourus et charges assimilées	7.5	119 681	101 054
Commissions encourues	7.6	1 092	1 026
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		120 773	102 080
PRODUIT NET BANCAIRE		196 445	179 797
Dotations aux provisions & corrections de valeur sur créances et passif	7.7	20 970	27 406
Dotations aux provisions & corrections de valeur sur portefeuille invest	7.8	4 946	1 344
Autres produits d'exploitation		882	1 015
Frais de personnel	7.9	47 325	42 199
Charges générales d'exploitation	7.10	14 418	13 374
Dotations aux amortissements sur immobilisations		5 997	6 155
RESULTAT D'EXPLOIATION		103 671	90 335
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	7.11	2 364	214
Impôt sur les bénéfices		18 358	16 816
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		87 677	73 732

“ ETAT DES FLUX DE TRESORERIE Exercice de 12 mois clos le «31/12/2014» ”

(Chiffres en milliers de dinars)

Rubriques	Notes	déc-14	déc-13
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés	8.1	291 761	265 478
Charges d'exploitation bancaire décaissées	8.2	-115 625	-95 449
Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		-145 660	-3 265
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-142 532	-109 371
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		237 138	235 751
Titres de placement		-78 795	-34 574
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-51 394	-48 928
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		14 837	-2 607
Impôt sur les bénéfices		-19 089	-17 031
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		-9 358	190 004
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		16 687	11 340
Acquisition/ cessions sur portefeuille d'investissement		-38 706	-27 870
Acquisition/ cession sur immobilisations		-12 964	-4 164
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		-34 983	-20 693
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emission d'actions		0	0
Emissions d'emprunts		0	0
Remboursements d'emprunts		0	0
Augmentation/diminution ressources spéciales		38 336	-12 689
Dividendes versés	8.3	-39 000	-29 250
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		-664	-41 939
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		-45 005	127 372
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		144 342	16 970
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE		99 337	144 342

“NOTES ANNEXES
AUX ETATS
FINANCIERS”

Arrêtés au 31 décembre 2014



NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS Arrêtés au 31 décembre 2014

I. PRESENTATION DE LA BANQUE :

La Banque de Tunisie est une société anonyme au capital de 150.000.000 dinars, créée en 1884, et régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006.

La Banque de Tunisie est une banque universelle privée. Son capital social est divisé en 150 000 000 actions de 1 DT chacune, réparties comme suit :

ACTIONNAIRES	MONTANT EN MDT	%
Actionnaires Tunisiens	94 110	62,74%
Dont		
Abdellatif EL KEKIH et Groupe	14 592	9,73%
Groupe Habib KAMOUN	8 462	5,64%
Actionnaires Etrangers	55 808	37,20%
Dont BFCM	51 000	34,00%
Autres	82	0,06%
Total	150 000	100%

II. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers de la Banque de Tunisie arrêtés au 31 Décembre 2014 ont été établis conformément :

- A la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises ;
- Au décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité financière ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 31 décembre 1996, portant approbation des normes comptables ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999, portant approbation des normes comptables techniques ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 25 mars 1999, portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers arrêtés et publiés par la Banque de Tunisie au titre de l'année 2014, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2013 que celles relatives à l'année 2014.

2.1. La prise en compte des revenus :

Les revenus liés aux engagements contractés par la banque perçus sous forme d'intérêts et de commissions, et les dividendes revenant à la banque au titre de sa participation sont comptabilisés lorsque les conditions suivantes sont remplies :



Placement en Bon de Trésor Assimilable, placement à moyen et long terme sûr

- Ces revenus peuvent être mesurés d'une façon fiable ; et
- Leur recouvrement est raisonnablement sûr.

Leur prise en compte en résultat est faite conformément aux règles prévues par la Norme Comptable NC 03 relative aux revenus et la norme comptable sectorielle n°24.

2.1.1. La constatation des intérêts :

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

L'engagement établi entre la banque et le bénéficiaire mentionne les règles de calcul de ces intérêts. Ainsi, les tableaux d'amortissement permettent à la banque de connaître d'avance le montant de ces intérêts. Lorsque le contrat prévoit que le montant des intérêts est indexé sur un indicateur quelconque (généralement le T.M.M.), la connaissance de cet indicateur permet à la banque d'effectuer des estimations fiables de ses revenus.

2.1.2. La constatation des commissions :

Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Ainsi, et conformément à la norme sectorielle n°24 :

- Si les commissions rémunèrent la mise en place de crédits (telles que les commissions d'étude), elles sont prises en compte lorsque le service est rendu ;
- Si les commissions sont perçues à mesure que le service est rendu (telles que les commissions sur engagements par signature), elles sont comptabilisées en fonction de la durée couverte par l'engagement.

2.1.3. La constatation des dividendes :

Les revenus résultant de la participation de la banque sous forme de dividendes sont comptabilisés, lorsque le droit de l'actionnaire au dividende est établi, pour la somme revenant à la banque au titre de ladite participation.

2.1.4. La constatation des revenus sur les opérations de leasing :

La Banque de Tunisie pratique le leasing en tant qu'activité de crédit au sein de ses services d'engagements. Elle met à la disposition de ses clients un instrument de financement qui leur donne la possibilité de louer les biens de leur choix tout en bénéficiant d'une option d'achat au terme d'un contrat de bail.

Il existe deux formes de Leasing :

- Le Leasing mobilier : financement des investissements en biens d'équipement à usage professionnel (matériel roulant, bureautique, équipement industriel, etc.) ;
- Le Leasing immobilier : financement des locaux à usage professionnel (bâtiments, usines, magasins, etc.).

Les biens acquis dans le cadre de l'exercice de ces opérations de leasing sont momentanément constatés dès leur acquisition dans un compte de débiteurs divers en attente de mise en force du contrat de leasing.

A la mise en force du contrat de leasing, c'est la norme comptable n°41 relative aux contrats de location qui est appliquée pour la constatation de l'opération de leasing à l'actif de la Banque. Ces actifs sont comptabilisés en tant que crédits à la clientèle et sont classés parmi les opérations avec la clientèle.

2.1.5. La prise en compte des incertitudes pour la constatation des produits :

Les intérêts et les agios débiteurs cessent d'être comptabilisés lorsque les engagements auxquels ils se rapportent sont qualifiés de douteux, ou que des sommes en principal ou intérêts venues antérieurement à échéance sur la même

contrepartie sont demeurées impayées. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et enregistré en agios réservés.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable n°3 relatives aux Revenus, la norme comptable sectorielle n°24 relative aux engagements et revenus que par l'article 9 de la circulaire 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées 2, 3 et 4, ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires que si leur recouvrement est assuré.

2.2. Les immobilisations :

Les immobilisations sont portées à l'actif du bilan de la banque (Poste AC6) lorsque :

- Il est probable que des avantages économiques futurs résultant de cet élément profiteront à la banque ;
- Son coût peut être mesuré de façon fiable.

Elles sont ventilées en immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles.

2.2.1. Les immobilisations corporelles :

Une immobilisation corporelle est un actif physique et tangible contrôlé et détenu soit pour la fourniture de services soit à des fins administratives propres à la banque. Elle est censée être utilisée sur plus d'un exercice. La nature de la dépense qui reste déterminante pour son passage en immobilisation au lieu de charge est tributaire des deux conditions précitées.

Le coût d'acquisition du bien comporte le prix d'achat, les droits de douane et autres impôts et taxes non récupérables, les frais de transport, les frais de transit, les frais d'assurance, les frais d'installation qui sont nécessaires à la mise en état d'utilisation de l'immobilisation en question, etc.

Les réductions commerciales obtenues et les taxes récupérables sont déduites du coût d'acquisition.

Quant à l'amortissement des immobilisations corporelles, la base amortissable est déterminée par le coût de l'actif diminué de sa valeur résiduelle, définie comme le montant net que la banque estimerait obtenir en échange du bien à la fin de sa durée d'utilisation après déduction des coûts de cession prévus.

Les dépenses postérieures relatives à une immobilisation corporelle déjà comptabilisée sont incorporées à la valeur comptable du bien lorsqu'il est probable que des avantages futurs, supérieurs au niveau de performance initialement évalué du bien existant, bénéficieront à la banque. Toutes les autres dépenses ultérieures sont inscrites en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

• Amortissement des immobilisations corporelles :

La durée d'utilisation est soit la période pendant laquelle la banque s'attend à utiliser un actif, soit le nombre d'unités de production (ou l'équivalent) que la banque s'attend à obtenir de l'actif. Les immobilisations corporelles de la banque sont amorties linéairement aux taux suivants :

Description	31/12/2014	31/12/2013
Immeubles	5%	5%
Matériel et mobilier de bureau	10%	10%
Matériel roulant	20%	20%
Matériels informatique	14%	14%
Logiciels informatique	33,33%	33,33%



SICAV Rendement, placez vos économies dans des valeurs mobilières obligataires

Postérieurement à sa comptabilisation initiale à l'actif, une immobilisation corporelle est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements ou des pertes de valeur éventuelles (c'est lorsque la valeur comptable nette ne pourra pas être récupérée par les résultats futurs provenant de son utilisation).

• Sortie d'actif des immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont retirées de l'actif du bilan lors de leur cession, ou lors de leur mise au rebut. Ainsi, la différence entre le produit de cession et la valeur comptable nette à la date du retrait est incluse dans le résultat de l'exercice en cours.

2.2.2. Les immobilisations incorporelles :

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans substance physique, détenu en vue de son utilisation (pour plus d'une période comptable) pour la production ou la fourniture de biens ou de services, pour une location à des tiers ou à des fins administratives.

- * Le fonds commercial acquis comprend les éléments usuels composant le fonds commercial (clientèle, achalandage), ainsi que les autres actifs incorporels qui n'ont pas fait l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan.
- * Le droit au bail acquis est constaté comme actif incorporel dans la mesure où il a fait l'objet d'une évaluation séparée dans l'acte de cession. Il bénéficie d'une protection juridique et correspond au droit transféré à l'acquéreur pour le renouvellement du bail.
- * Les logiciels informatiques dissociés du matériel acquis soit pour l'usage interne de la banque, soit comme moyen d'exploitation pour répondre aux besoins de la clientèle sont constatés en actif incorporel lorsque les deux conditions générales prévues par le paragraphe 2.2. ci-dessus sont remplies. Il en est de même pour le coût de développement des logiciels à usage interne créés ou développés en interne ou sous-traités.

Une immobilisation incorporelle acquise est comptabilisée à son coût mesuré selon les mêmes règles que celles régissant la comptabilisation des immobilisations corporelles.

• Amortissement des immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation :

- * Le fond commercial et le droit au bail sont amortis sur une période ne dépassant pas 20 ans ou sur une période plus longue s'il est clairement établi que cette durée est plus appropriée. La banque a choisi de ne pas amortir les fonds de commerce acquis.
- * La durée de vie estimée des logiciels dépend de la date à laquelle le logiciel cessera de répondre aux besoins de la banque ou à ceux de la clientèle compte tenu de l'évolution prévisible des connaissances techniques en matière de conception et de production de logiciels. Cette durée ne peut pas être supérieure à 5 ans. La banque de Tunisie amortit ses logiciels informatiques sur 3 ans.

Un examen périodique est pratiqué à chaque fois qu'un indicateur de perte de valeur est identifié (lorsque la valeur récupérable de l'immobilisation est inférieure à sa valeur comptable nette). Dans ce cas, ladite valeur comptable nette est ramenée à la valeur récupérable.

• Sortie d'actif des immobilisations incorporelles :

Une immobilisation incorporelle est retirée du bilan dès lors qu'elle est cédée ou que l'on n'attend plus d'avantages économiques futurs de son utilisation ou de sa cession ultérieure.

2.3. Le Portefeuille-titres :

2.3.1. La composition du portefeuille-titres :

Le portefeuille des titres est composé du portefeuille-titres commercial et du portefeuille d'investissement.

a) Le portefeuille-titres commercial

Le portefeuille-titres commercial comprend :

- *Titres de transaction* : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (limitée à trois mois) et par leur liquidité.
- *Titres de placement* : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement. Ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme (avec une période supérieure à trois mois), à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui seront définis comme des titres d'investissement

b) Le portefeuille d'investissement

Il s'agit des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Sont classés parmi ces titres, les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et co-entreprises et les parts dans les entreprises liées. Ils sont détenus d'une façon durable et estimés utiles à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Sont classés parmi les titres de participation :

- les actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer sur une longue durée une rentabilité satisfaisante sans pour autant que la banque n'intervienne dans la gestion de la société émettrice ;
- les actions et autres titres à revenu variable détenus pour permettre la poursuite des relations bancaires entretenues avec la société émettrice, et qui ne peuvent pas être classés parmi les parts dans les entreprises associées, ou les parts dans les co-entreprises ou encore les parts dans les entreprises liées.

2.3.2. La comptabilisation et évaluation en date d'arrêté :

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur ou inférieur à leur prix de remboursement, la différence (prime ou décote selon le cas), est incluse dans le coût d'acquisition, à l'exception des primes et décotes sur les titres d'investissement et les titres de placement qui sont individualisées et étalées sur la durée de vie restante du titre.

A la date d'arrêté des comptes, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

a) Les titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente). La variation de cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

b) Les titres de placement

Ces titres sont valorisés, pour chaque titre séparément, à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes des uns avec les pertes latentes sur d'autres.



SICAV Croissance, placez vos économies dans des valeurs mobilières à revenus variables

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur des titres donne lieu à la constitution de provisions, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

c) Les titres d'investissement

Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3.3. La comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres :

La méthode retenue pour la constatation des revenus des titres est la méthode linéaire, tel que prévu par la norme comptable sectorielle n°25.

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

A chaque arrêté comptable, les intérêts courus de la période, calculés au taux nominal du titre, sont enregistrés au compte de résultat, et le montant de la prime ou de la décote fait l'objet d'un échelonnement linéaire sur la durée de vie du titre.

Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période.

Les intérêts perçus d'avance font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

2.4. Les engagements de la banque :

L'engagement désigne toute créance résultant des prêts et avances accordés par la banque, ainsi que toute obligation de la banque en vertu d'un contrat ou tout autre mécanisme, de fournir des fonds à une autre partie (engagement de financement) ou de garantir à un tiers l'issue d'une opération en se substituant à son client s'il n'honore pas ses obligations (engagement de garantie).

2.4.1. Les règles d'évaluation des engagements au bilan :

2.4.1.1. L'évaluation initiale des engagements :

Les prêts et avances sont comptabilisés au bilan, pour le montant des fonds mis à disposition du débiteur, au moment de leur mise à disposition.

Lorsque le montant des fonds mis à disposition est différent de la valeur nominale (c'est le cas notamment des intérêts décomptés et perçus d'avance sur le montant du prêt), les prêts et avances sont comptabilisés pour leur valeur nominale et la différence par rapport au montant mis à la disposition du débiteur est portée dans un compte de régularisation et prise en compte en revenus. Toutefois, et pour les besoins de la présentation des états financiers, le montant des intérêts perçus d'avance et non courus à la date d'arrêté des états financiers sont déduits de la valeur des prêts et avances figurant à l'actif.

Par ailleurs, lorsque la banque s'associe avec d'autres banques pour accorder un concours à une tierce personne sous forme de prêts et avances, ou d'engagements de financement ou de garantie, l'engagement est comptabilisé pour sa quote-part dans l'opération.

Dans le cas où la quote-part en risque de l'établissement bancaire est supérieure ou inférieure à celle de sa quote-part dans l'opération, la différence est constatée selon le cas parmi les engagements de garantie donnés ou les engagements de garantie reçus.

2.4.1.2. L'évaluation des engagements à la date d'arrêt :

Aux termes de la norme comptable sectorielle n°24 relative au traitement des engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, « le risque que les contreparties n'honorent pas leurs engagements peut être lié soit à des difficultés que les contreparties éprouvent, ou qu'il est prévisible qu'elles éprouveront, pour honorer leurs engagements ou au fait qu'elles contestent le montant de leurs engagements ».

Lorsqu'un tel risque existe, les engagements correspondants sont qualifiés de douteux. Une provision est constituée.

Les engagements constatés au bilan et en hors bilan sont classés et provisionnés conformément aux dispositions des circulaires de la Banque Centrale de Tunisie suivants :

- n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.
- n°2011-04 du 12 avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des derniers événements pour poursuivre leurs activités.
- n°2012-02 du 11 janvier 2012 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques.
- n°2013-21 du 30 décembre 2013 complétant celle n°91-24.
- ainsi que la note n°2012-08 du 02/03/2012.

A) Le processus de classification des créances :

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 énonce la classification suivante :

• Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré.

• Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1)

Ce sont les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises opérant dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal n'excèdent pas les 90 jours.

• Les actifs incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur viabilité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

• Les actifs préoccupants (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

• Les actifs compromis (Classes 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

B) La prise en compte des incertitudes dans l'évaluation des créances :

B1) Les provisions individuelles :

• Règles de mesure des provisions individuelles :

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux édictés par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n°91-24 et sa note aux banques n°93-23. Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

Pour les besoins de l'estimation des provisions sur les créances de la clientèle, la banque retient la valeur des garanties hypothécaires dûment enregistrées et ayant fait l'objet d'évaluations indépendantes. Ce traitement concerne les relations nouvellement classées parmi les actifs non performants sans effet rétroactif.

L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux minimums de provision par classe d'actifs.

Classe	Taux de provision
0 et 1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

• Prise en compte des garanties en matière d'évaluation des provisions sur les actifs compromis :

Aux termes de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, une décote de la valeur de la garantie retenue pour l'évaluation du risque est constituée sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, selon les quotités minimales suivantes :

Ancienneté dans la classe 4	Taux de provision
3 à 5 ans	40%
6 et 7 ans	70%
≥ à 8 ans	100%

B2) Les provisions collectives :

En application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques, complétée par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 Mars 2012 relative à la constitution des «Provisions collectives», une provision doit être constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

La méthodologie adoptée pour la détermination de ladite provision collective prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur (Professionnels ou Particuliers) et par secteur d'activité.
- La détermination pour chaque groupe d'un taux de migration moyen observé durant les années antérieures (3 ans au moins), qui correspond au risque additionnel du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1.
- Le calcul d'un facteur scalaire par groupe de créances traduisant l'aggravation des risques en 2012. Il correspond pour chaque groupe au taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 de l'année N rapporté à celui de l'année N-1.

Ce facteur scalaire ne peut être inférieur à 1.

- L'estimation d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré. La provision collective globale est la somme des provisions collectives par groupe.

Les taux de provisionnement retenus par la Banque de Tunisie, pour la détermination de la provision collective requise, sont comme suit :

Groupe de créances	Taux de provisionnement retenu
Agriculture	40%
Industries manufacturières	40%
Autres industries	45%
Bâtiments et travaux publics	48%
Tourisme	40%
Promotion immobilière	30%
Autres services	35%
Commerce	50%
Concours aux particuliers	20%

2.4.2. La comptabilisation des engagements en hors bilan :

2.4.2.1. Les engagements de financement et de garantie :

Les engagements de financement et de garantie couvrent les ouvertures de lignes de crédit, les crédits documentaires et les cautions, avals et autres garanties donnés par la banque à la demande du donneur d'ordre.

Les engagements de financement et de garantie sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour la valeur nominale des fonds à accorder pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée pour les engagements de garantie.

Aux termes de la norme comptable sectorielle n°24, les engagements de financement et de garantie sont annulés du hors bilan :

- Soit à la fin de la période de garantie à partir de laquelle l'engagement cesse de produire ses effets.
- Soit lors de la mise en œuvre de l'engagement, l'annulation résulte dans ce cas du versement des fonds et de l'enregistrement d'une créance au bilan.



BT SMS, nous réalisons vos rêves

2.4.2.2. Les garanties reçues par la banque :

En contrepartie des engagements donnés, la banque obtient des garanties sous forme d'actifs financiers, de sûretés réelles et personnelles, sous forme notamment de cautions, avals et autres garanties donnés par d'autres établissements bancaires ainsi que des garanties données par l'Etat et les compagnies d'assurance.

Ces garanties sont comptabilisées, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la banque, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

Leur évaluation est faite sur la base d'une expertise.

2.5. Les règles de conversion des opérations en devises :

Conformément aux dispositions prévues par la norme comptable sectorielle n°23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires :

- Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité permet la détermination périodique de la position de change.
- Les charges et produits libellés en devises influent sur la position de change. Ils sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en monnaie de référence, et ce, sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de leur prise en compte dans la comptabilité tenue en devises. Toutefois, un cours de change moyen hebdomadaire ou mensuel peut être utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

Les charges et produits libellés en devises courus et non échus à la date d'arrêté comptable sont convertis sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de l'arrêté comptable.

- A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date.

Les différences entre, d'une part, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan réévalués, et d'autre part, les montants correspondants dans les comptes de contre-valeur de position de change sont prises en compte en résultat de la période considérée.

- Les opérations de change au comptant avec délai d'usance (qui est généralement de 2 jours ouvrables) sont comptabilisées en hors bilan dès la date d'engagement et au bilan à la date de mise à disposition des devises.
- Les opérations de change à terme à des fins spéculatives sont converties, à la date d'engagement, au cours de change à terme tel que prévu par le contrat. Elles sont comptabilisées en hors bilan. A chaque arrêté comptable, les engagements sont réévalués sur la base du cours de change à terme pour le terme restant à courir à la date d'arrêté. Toute différence de change résultant de cette réévaluation est portée dans sa totalité en résultat.

2.6. Les impôts sur les bénéfices :

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun. Ainsi, la charge d'impôt est déterminée et comptabilisée en utilisant la méthode de l'impôt exigible.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payable ou recouvrable au titre de l'exercice.

2.7. L'évaluation des capitaux propres :

Les capitaux propres comportent le capital social, les compléments d'apport, les réserves et équivalents, les résultats reportés et le résultat de la période (bénéficiaire ou déficitaire).

Le capital social correspond à la valeur nominale des actions composant ledit capital, ainsi que des titres qui en tiennent lieu ou qui y sont assimilés notamment les certificats d'investissement.

Le capital souscrit et non libéré, qu'il soit appelé ou non appelé est soustrait de ce poste.

Les compléments d'apport comprennent les primes d'émission, de fusion et toute autre prime liée au capital.

Les réserves représentent la partie des bénéfices affectés en tant que tels. Elles sont soit des réserves légales, statutaires et contractuelles, affectées suite à une disposition légale, statutaire, contractuelle (telle que la réserve pour réinvestissement exonéré) ; soit des réserves facultatives affectées suite à des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la banque (cas des réserves à régime spécial, des réserves pour éventualités diverses).

Les résultats reportés correspondent à la fraction des bénéfices des exercices précédents qui n'ont pas été distribués ou affectés aux réserves, ainsi que l'effet des modifications comptables non imputé sur le résultat de l'exercice, dans les rubriques des capitaux propres.

2.8. Les dépôts et avoirs de la clientèle :

Les dépôts de la clientèle sont les dépôts qu'ils soient à vue ou à terme, les comptes d'épargne ainsi que les sommes dues à l'exception des dettes envers la clientèle qui sont matérialisées par des obligations ou tout autre titre similaire (notamment les emprunts et ressources spéciales).

2.8.1. Les dépôts à vue :

Les comptes à vue sont destinés à l'enregistrement des opérations courantes de la clientèle. Ils ne sont pas généralement rémunérés. Si le cas se présente leur rémunération est déterminée selon la réglementation en vigueur.

Ces dépôts peuvent être restitués à tout moment par une demande du titulaire du compte ou de son mandataire.

2.8.2. Les comptes d'épargne :

Les comptes d'épargne enregistrent les versements et les retraits courants de la clientèle. Ils sont rémunérés trimestriellement par référence au taux de rendement de l'épargne (TRE) défini par circulaire de la Banque Centrale de Tunisie.

Ces comptes sont répartis en trois catégories :

- Les comptes Epargne classique ;
- Les comptes Epargne Logement permettant d'accéder à un crédit pour logement ;
- Les comptes Epargne Horizons permettant d'accéder à un crédit.

2.8.3. Les comptes à terme et bons de caisse :

La banque est habilitée d'ouvrir des comptes à terme et d'émettre des bons de caisse.

Les comptes à terme sont les comptes dans lesquels les fonds déposés restent bloqués jusqu'à l'expiration du terme convenu à la date du dépôt de fonds.



BT en ligne, toujours au plus près de vos besoins

Le montant, l'échéance et le taux d'intérêt sont fixés dès l'ouverture du compte à terme et dès l'émission du bon de caisse.

Le taux d'intérêt applicable aux comptes à terme et aux bons de caisse est fixé conformément à la réglementation en vigueur.

2.8.4. Les certificats de dépôts :

La banque peut demander de la liquidité sur le marché monétaire au moyen de l'émission de certificats de dépôts. Ce sont des titres nominatifs dématérialisés qui sont inscrits en comptes spécifiques ouverts au nom de chaque propriétaire auprès de la banque.

III. NOTES RELATIVES AU BILAN - ACTIFS :

3.1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT :

Le solde de cette rubrique correspond aux avoirs liquides détenus par la banque. Il est ventilé comme suit :

Description	31/12/2014	31/12/2013
Caisse dinars	21 511	19 812
Caisse devises	3 513	3 383
Banque Centrale de Tunisie	63 285	143 120
CCP	63	65
Total	88 372	166 380

3.2. Créances sur les établissements bancaires et financiers :

Ce poste comprend les créances sur les établissements bancaires et les créances sur les établissements financiers tels que définis par la législation en vigueur, notamment les sociétés de leasing et les sociétés de factoring. Il est ventilé comme suit :

Description	31/12/2014	31/12/2013
Avoirs chez les établissements financiers	14 242	5 300
Avoirs en devises chez Correspondants étrangers	14 235	5 294
Comptes débiteurs des Banques et correspondants en Dinars convertibles	7	6
Prêts aux établissements financiers	123 768	101 886
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	19 000	4 500
Prêts au jour le jour et à terme en devises aux banques	64 519	61 375
Prêts aux organismes financiers spécialisés	40 249	36 011
Créances rattachées	1 076	864
Créances rattachées sur prêts sur marché monétaire	213	104
Créances rattachées sur Prêts aux organismes financiers spécialisés	863	760
Total	139 086	108 049



Pack Aziz fi bledi, pour les tunisiens résidents à l'étranger

- Ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (Hors créances rattachées) selon la durée résiduelle au 31/12/2014 :

Description	≤ 3 mois]3mois-1an]]1an-5ans]	> 5 ans	Total
Avoirs chez les établissements financiers	14 242	0	0	0	14 242
Avoirs en devises chez Correspondants étrangers	14 235	0	0	0	14 235
Comptes débiteurs des Banques et correspondants en Dinars convertibles	7	0	0	0	7
Prêts aux établissements financiers	75 262	23 242	25 264	0	123 768
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	19 000	0	0	0	19 000
Prêts au jour le jour et à terme en devises aux banques	53 087	11 432	0	0	64 519
Prêts aux organismes financiers spécialisés	3 175	11 810	25 264	0	40 249
Total	89 504	23 242	25 264	0	138 010

3.3. Créances sur la clientèle :

Les créances sur la clientèle sont analysées comme suit :

Description	31/12/2014	31/12/2013
Comptes ordinaires débiteurs	295 937	297 966
Crédits sur ressources ordinaires	2 878 701	2 761 837
Créances sur crédit-bail	23 688	12 516
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	7 415	10 259
Crédits sur ressources spéciales	54 759	33 704
Financement sur ressources externes	51 636	30 515
Financement sur ressources budgétaires	3 123	3 188
Créances Impayés douteuses et litigieuses	141 451	134 875
Créances impayés	16 579	17 033
Créances au contentieux	124 872	117 842
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	31 788	28 563
Couvertures comptables	-238 087	-222 467
Agios réservés	-12 472	-10 128
Provisions sur les crédits à la clientèle au bilan	-225 616	-212 339
Total	3 195 652	3 057 252

- (1) Ventilation des créances sur la clientèle entre créances performantes et celles non performantes :

Description	31/12/2014	31/12/2013
Engagements Bilan non performants	302 436	301 401
Engagements Hors bilan non performants	8 591	9 305
Total créances non performantes	311 027	310 706
Total créances (y compris les engagements sur les organismes de leasing)	3 926 157	3 821 562
Taux des créances non performantes	7,92%	8,13%
Provisions Bilan	190 801	181 797
Provisions Hors Bilan	8 591	8 761
Stock provisions fin d'exercice	199 392	190 558
Agios réservés	12 472	10 128
Taux de couverture par les provisions et agios réservés	68,12%	64,59%

- (1.1.) Comptes débiteurs de la clientèle :

Il s'agit des comptes débiteurs des clients ordinaires.

- (1.2.) Les agios réservés se détaillent comme suit :

Description	Agios réservés au 31/12/2013	Dotation aux agios réservés	Reprise Agios réservés de l'exercice	Agios réservés au 31/12/2014
Agios réservés sur ressources budgétaires	3	0	0	3
Agios réservés sur ressources extérieures	201	429	415	215
Agios réservés sur ressources ordinaires	4 555	13 880	11 969	6 466
Agios réservés sur créances de leasing	54	147	146	55
Autres agios réservés	5 315	583	165	5 733
Total	10 128	15 039	12 695	12 472

(1.3.) Provisions sur crédits à la clientèle :

La variation des provisions sur créances douteuses s'analyse comme suit:

Description	Provisions au 31/12/2013	Dotations de 2014	Reprise de 2014	Radiations de 2014	Provisions au 31/12/2014
Provisions individuelles	181 797	30 185	21 181	0	190 801
Provisions collectives	30 542	4 273	0	0	34 815
Total	212 339	34 458	21 181	0	225 616

Les provisions sur créances douteuses et litigieuses sont constituées en application des dispositions réglementaires prévues par les circulaires de la BCT n°91-24 relative aux normes prudentielles et n°2012-02 relative à la constitution des provisions collectives.

(2) Ventilation des créances sur la clientèle (Hors Créances impayés douteuses et litigieuses classées, créances rattachées, provisions et agios réservés) au 31/12/2014 :

(2.1.) Selon la durée résiduelle :

Description	≤ 3 mois]3mois-1an]]1an-5ans]	> 5 ans	Total
Comptes ordinaires débiteurs	295 937	0	0	0	295 937
Crédits sur ressources ordinaires	1 033 030	480 947	1 247 441	117 283	2 878 701
Créances sur crédit-bail	2 672	5 376	15 505	135	23 688
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	3 980	2 963	472	0	7 415
Crédits sur ressources spéciales	8 301	8 473	24 703	13 282	54 759
Créances Impayés douteuses	1 055	0	0	0	1 055
Total	1 344 975	497 759	1 288 121	130 700	3 261 555

(2.2.) Selon la nature de la relation :

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Coentreprises	Autres clientèle	Total
Comptes ordinaires débiteurs	392	0	0	295 545	295 937
Crédits sur ressources ordinaires	7 393	0	0	2 871 308	2 878 701
Créances sur crédit-bail	0	0	0	23 688	23 688
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	0	0	0	7 415	7 415
Crédits sur ressources spéciales	2 053	0	0	52 706	54 759
Créances Impayés douteuses	0	0	0	1 055	1 055
Total	9 838	0	0	3 251 717	3 261 555

BT Melik fi Bledi, pour les tunisiens résidents à l'étranger

3.4. Portefeuille-titres commercial :

Le portefeuille-titres commercial est principalement composé de bons de trésor assimilables. Il est ventilé comme suit :

Description	31/12/2014	31/12/2013
Portefeuille-titres commercial	249 519	175 724
Titres de placement	249 519	170 723
Titres de transaction	0	5 000
Créances rattachées	8 894	4 208
Total	258 413	179 932

3.5. Portefeuille-titres d'investissement :

Le portefeuille d'investissement s'analyse comme suit :

Description	31/12/2014	31/12/2013
Titres de propriété	266 137	248 766
Titres de participation	133 937	136 801
Parts dans les entreprises associées	814	777
Parts dans les entreprises liées	57 111	56 913
Fonds gérés par des SICAR	74 275	54 275
Titres de créances	28 083	4 507
Emprunts nationaux	26 885	2 109
Obligations	1 198	2 398
Créances rattachées	1 007	257
Provisions pour dépréciations de titres	-16 033	-8 846
Total	279 195	244 684

(1) Les mouvements du portefeuille d'investissement se détaillent ainsi :

Description	Solde au 31/12/2013	Souscription	Cession ou Remboursement	Solde au 31/12/2014
Titres de propriété	248 766	89 132	71 761	266 137
Titres de participation	(1.1) 136 801	11 356	14 220	133 937
Parts dans les entreprises associées	(1.2) 777	57 578	57 541	814
Parts dans les entreprises liées	(1.3) 56 913	198	0	57 111
Fonds gérés par des SICAR	54 275	20 000	0	74 275
Titres de créances	4 507	25 000	1 424	28 083
Emprunts nationaux	2 109	25 000	224	26 885
Obligations	2 398	0	1 200	1 198
Total	253 273	114 132	73 185	294 220

(1.1) Les mouvements des titres de participation :

Description	Solde au 31/12/2013	Souscription	Cession ou Remboursement	Solde au 31/12/2014
Participations directes	29 133	356	651	28 838
Participations en rétrocession	107 668	11 000	13 569	105 099
Total	136 801	11 356	14 220	133 937

(1.2) Les mouvements des parts dans les entreprises associées :

Description	Solde au 31/12/2013	Souscription	Cession ou Remboursement	Solde au 31/12/2014
SICAV Croissance	777	37	0	814
SICAV Rendement	0	57 541	57 541	0
Total	777	57 578	57 541	814

(1.3) Les mouvements des parts dans les entreprises liées :

Description	Solde au 31/12/2013	Souscription	Cession ou Remboursement	Solde au 31/12/2014
Transport de Fonds de Tunisie «TFT»	999	0	0	999
Placements Tunisie SICAF	5 566	74	0	5 640
Société de Bourse de Tunis « SBT »	990	0	0	990
Générale Immobilière de TUNISIE «GIT SA»	6 996	0	0	6 996
Générale d'Investissement de Tunis «GIT SARL»	60	0	0	60
BANQUE DE TUNISIE SICAR	4 848	0	0	4 848
Société de Participation Promotion et d'Investissement «SPPI»	454	126	0	580
La Foncière des Oliviers	159	0	0	159
ASTREE Assurance	17 217	0	0	17 217
SPFT CARTHAGO	13 402	0	0	13 402
Société du Pôle de Compétitivité de Bizerte «SPCB»	6 220	0	0	6 220
Total	56 911	200	0	57 111

(2) Les provisions pour dépréciation de titres :

La variation des provisions sur titres d'investissement s'analyse comme suit :

Description	Provisions au 31/12/2013	Dotation de 2014	Reprise de 2014	Provisions au 31/12/2014
Provisions sur Titres de participation	5 084	7 774	1 354	11 504
Provisions sur Parts dans les entreprises liées	1 237	473	13	1 697
Provisions sur Fonds gérés	2 525	629	322	2 832
Total	8 846	8 876	1 689	16 033



Melkti, nous réalisons vos rêves

(3) Ventilation des titres de propriété selon qu'ils soient cotés ou non au 31/12/2014 :

Description	Titres cotés	Titres non cotés	Total
Titres de participation	15 285	118 652	133 937
Parts dans les entreprises associées	814	0	814
Parts dans les entreprises liées	22 857	34 254	57 111
Total	36 956	154 906	191 862

3.6. Valeurs immobilisées :

Les valeurs immobilisées nettes de leurs amortissements totalisent au 31/12/2014, 45.389 mille dinars. Elles sont composées d'immobilisations incorporelles et corporelles d'exploitation et hors exploitation.

Description	31/12/2014	31/12/2013 ^(*)
Immobilisations incorporelles		
Frais d'établissement	189	189
Logiciels informatiques	9 260	8 418
Fonds de commerce	221	221
Sous-total des immobilisations Incorporelles brutes (1)	9 670	8 828
Amortissements des immobilisations Incorporelles (2)	8 210	7 396
Sous-total des immobilisations Incorporelles nettes	1 460	1 432
Immobilisations corporelles		
Immeubles d'exploitation	55 607	51 251
Immeubles Hors exploitation	2 057	998
Terrains d'exploitation	257	257
Terrains hors exploitation	1 852	1 852
Agencements	10 657	10 165
Matériel informatique	23 609	22 560
Matériel bancaire	16 393	15 697
Matériel de transport	2 101	2 148
Immobilisations en cours	4 316	734
Autre matériel	11 133	10 382
Sous-total des immobilisations Corporelles brutes (1)	127 982	116 044
Amortissements des immobilisations Corporelles (2)	84 053	79 313
Sous-total des immobilisations Corporelles nettes	43 929	36 731
Total des valeurs immobilisées	45 389	38 163

(*) La colonne du 31/12/2013 a été retraitée pour les besoins de la comparabilité.

(1) Les valeurs immobilisées brutes se présentent au 31/12/2014 comme suit :

Description	Valeur brute au 31/12/2013 ^(*)	Acquisitions	Cessions	Reclassements	Valeur brute au 31/12/2014
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement	189	0	0	0	189
Logiciels informatiques	8 418	842	0	0	9 260
Fonds de commerce	221	0	0	0	221
ST-Immobilisations incorporelles	8 828	842	0	0	9 670
Immobilisations corporelles					
Immeubles d'exploitation	51 251	1 900	0	2 456	55 607
Immeubles Hors exploitation	998	1 059	0	0	2 057
Terrains d'exploitation	257	0	0	0	257
Terrains hors exploitation	1 852	0	0	0	1 852
Agencements	10 165	492	0	0	10 657
Matériel informatique	22 560	789	0	260	23 609
Matériel bancaire	15 697	696	0	0	16 393
Matériel de transport	2 148	369	-416	0	2 101
Immobilisations en cours	734	6 299	0	-2 717	4 316
Autre matériel	10 382	750	0	1	11 133
ST-Immobilisations corporelles	116 044	12 353	-416	0	127 982
Total des valeurs immobilisées	124 872	13 195	-416	0	137 652

(*) La colonne du 31/12/2013 a été retraitée pour les besoins de la comparabilité.



Crédit Epargne Logement, nous réalisons vos rêves

(2) Le détail des amortissements cumulés se présentent au 31/12/2014 comme suit :

Description	Amortissements cumulés au 31/12/2013 ^(*)	Dotation 2014	Reprise 2014	Amortissements cumulés au 31/12/2014
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	189	0	0	189
Logiciels informatiques	7 207	814	0	8 021
Fonds de commerce	0	0	0	0
ST-Immobilisations incorporelles	7 396	814	0	8 210
Immobilisations corporelles				
Immeubles d'exploitation	27 895	2 341	0	30 236
Immeubles Hors exploitation	304	64	0	368
Terrains d'exploitation	0	0	0	0
Terrains hors exploitation	0	0	0	0
Agencements	8 067	350	0	8 417
Matériel informatique	19 484	1 173	0	20 657
Matériel bancaire	13 893	454	0	14 347
Matériel de transport	1 136	311	-416	1 031
Immobilisations en cours	0	0	0	0
Autre matériel	8 508	489	0	8 997
ST-Immobilisations corporelles	79 287	5 182	-416	84 053
Total des valeurs immobilisées	86 683	5 997	-416	92 263

(*) La colonne du 31/12/2013 a été retraitée pour les besoins de la comparabilité.

(3) Les valeurs immobilisées nettes se présentent au 31/12/2014 comme suit :

Description	Valeur brute au 31/12/2014	Amortissements cumulés au 31/12/2014	VCN au 31/12/2014
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement	189	189	0
Logiciels informatiques	9 260	8 021	1 239
Fonds de commerce	221	0	221
ST-Immobilisations incorporelles	9 670	8 210	1 460
Immobilisations corporelles			
Immeubles d'exploitation	55 607	30 236	25 371
Immeubles Hors exploitation	2 057	368	1 689
Terrains d'exploitation	257	0	257
Terrains hors exploitation	1 852	0	1 852
Agencements	10 657	8 417	2 240
Matériel informatique	23 609	20 657	2 953
Matériel bancaire	16 393	14 347	2 046
Matériel de transport	2 101	1 031	1 070
Immobilisations en cours	4 316	0	4 316
Autre matériel	11 133	8 997	2 135
ST-Immobilisations corporelles	127 982	84 053	43 929
Total des valeurs immobilisées	137 652	92 263	45 389

3.7. Autres actifs :

Les autres actifs totalisent au 31/12/2014 un montant de 23.407 mille dinars et se détaillent ainsi :

Description	31/12/2014	31/12/2013
Siège, succursales et agences	-556	1 097
Comptes de régularisation	7 052	18 557
Compensation reçue	4 278	10 743
Compte d'ajustement devises	498	1 280
Agios, débits à régulariser et divers	2 276	6 534
Débiteurs divers	16 911	12 234
Total	23 407	31 888



Crédit Etude, faites de vos enfants les adultes de demain

IV. NOTES RELATIVES AU BILAN - PASSIFS :

4.1. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers :

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31/12/2014 un solde de 241.304 mille dinars contre un solde de 394.039 mille dinars au 31/12/2013 et se détaillent ainsi :

Description	31/12/2014	31/12/2013
Dépôts à vue des établissements financiers	12 719	9 599
Banques et correspondants étrangers	8 491	6 709
Organismes financiers spécialisés	4 228	2 890
Emprunts auprès des établissements financiers	228 441	384 317
Emprunts en dinars	155 000	320 000
Emprunts en devises	73 441	64 317
Dettes rattachées	144	123
Total	241 304	394 039

• Ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dettes rattachées) selon la durée résiduelle au 31/12/2014 :

Description	≤ 3 mois]3mois-1an]]1an-5ans]	> 5 ans	Total
Dépôts à vue des établissements financiers	12 719	0	0	0	12 719
Banques et correspondants étrangers	8 491	0	0	0	8 491
Organismes financiers spécialisés	4 228	0	0	0	4 228
Emprunts auprès des établissements financiers	217 146	11 295	0	0	228 441
Emprunts en dinars	155 000	0	0	0	155 000
Emprunts en devises	62 146	11 295	0	0	73 441
Total	229 865	11 295	0	0	241 160

4.2. Dépôts et avoirs de la clientèle :

Cette rubrique se détaille comme suit :

Description	31/12/2014	31/12/2013
Comptes à vue	836 700	788 261
Comptes d'épargne	750 845	702 667
Comptes spéciaux d'épargne (*)	734 336	685 418
Autres Comptes d'épargne	16 509	17 249
Dépôts à terme	1 256 134	1 090 203
Comptes à terme	710 810	587 783
Bons de caisse	22 324	21 420
Certificats de dépôts	523 000	481 000
Autres sommes dues à la clientèle	57 625	83 035
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	21 090	16 048
Total (2)	2 922 394	2 680 214

(*) Les comptes spéciaux d'épargne sont des comptes d'épargne ordinaires ouverts par les personnes physiques.

(1) Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dettes rattachées) :

(1.1.) Selon la durée résiduelle :

Description	≤ 3 mois]3mois-1an]]1an-5ans]	> 5 ans	Total
Comptes à vue	836 700	0	0	0	836 700
Comptes d'épargne	0	0	750 845	0	750 845
Comptes spéciaux d'épargne	0	0	734 336	0	734 336
Autres Comptes d'épargne	0	0	16 509	0	16 509
Dépôts à terme	748 548	332 604	174 982	0	1 256 134
Comptes à terme	425 698	188 539	96 573	0	710 810
Bons de caisse	7 350	8 065	6 909	0	22 324
Certificats de dépôts	315 500	136 000	71 500	0	523 000
Autres sommes dues à la clientèle	57 625	0	0	0	57 625
Total	1 642 873	332 604	925 827	0	2 901 304



Crédit aux particuliers, nous réalisons vos rêves

(1.2) Selon la nature de la relation :

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Coentreprises	Autres clientèle	Total
Comptes à vue	0	0	0	836 700	836 700
Comptes d'épargne	0	0	0	750 845	750 845
Comptes spéciaux d'épargne	0	0	0	734 336	734 336
Autres Comptes d'épargne	0	0	0	16 509	16 509
Dépôts à terme	127 930	209 421	0	918 783	1 256 134
Comptes à terme	70 930	90 421	0	549 459	710 810
Bons de caisse	0	0	0	22 324	22 324
Certificats de dépôts	57 000	119 000	0	347 000	523 000
Autres sommes dues à la clientèle	0	0	0	57 625	57 625
Total	127 930	209 421	0	2 563 953	2 901 304

4.3. Emprunts et ressources spéciales :

Le total de cette rubrique s'élève au 31/12/2014 à 82.593 mille dinars contre 44.152 mille dinars au 31/12/2013 et se présente ainsi :

Description	31/12/2014	31/12/2013
Total brut des emprunts et ressources spéciales	82 105	43 558
Ressources extérieures (1)	77 300	38 752
Ressources budgétaires	4 805	4 805
Dettes rattachées	488	594
Total	82 593	44 152

(1) Ventilation des ressources extérieures (hors dettes rattachées) selon la durée résiduelle au 31/12/2014 :

Description	≤ 3 mois]3mois-1an]]1an-5ans]	> 5 ans	Total
Ressources extérieures	936	14 964	38 956	22 444	77 300

4.4. Autres passifs :

Les autres passifs se subdivisent comme suit respectivement au 31/12/2014 et au 31/12/2013 :

Description	31/12/2014	31/12/2013
Comptes de régularisation (1)	97 904	83 835
Compensation à régler	87 802	66 140
Comptes d'ajustement devises	1 034	1 439
Agios, Crédits à régulariser et divers	9 069	16 256
Provisions	26 382	18 742
Provisions pour risques et charges diverses	15 875	8 141
Provisions pour congés payés	1 916	1 840
Provisions pour créances en hors bilan	8 591	8 761
Créditeurs divers	30 983	26 093
Créditeurs / opérations d'impôt	6 816	8 435
Créditeurs / Opérations CNSS & Assurance	3 111	2 723
Créditeurs / Opérations BCT	380	378
Créditeurs / opérations avec le personnel	9 338	7 865
Créditeurs / opérations sur titres	1 338	1 211
Chèques à payer	7 783	5 269
Autres Créditeurs	2 218	212
Total	155 270	128 669

(1) Les comptes de régularisation englobent essentiellement les flux de la compensation à liquider dans les délais conventionnels, les comptes d'abonnement des charges et produits et les comptes en attente de régularisation.

Au cours de l'exercice 2014, la banque a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation sociale portant sur les différents cotisations à la CNSS dont elle est soumise et ce, pour les exercices 2011, 2012 et 2013.

Une notification des résultats de la vérification a été adressée à la banque en Décembre 2014, comportant un complément de cotisations de 6.951 mille dinars.

La banque a répondu à la notification des résultats de la vérification sociale en contestant ce complément de cotisations et elle compte défendre ses intérêts par toute voie de droit.

V. NOTES RELATIVES AU BILAN - CAPITAUX PROPRES :

Les composants des capitaux propres évoluent entre 2013 et 2014 comme suit :

Description	31/12/2014	31/12/2013
Capital social	150 000	150 000
Réserves et report à nouveau	390 275	355 543
Réserves légales	15 000	11 250
Réserves Statutaires	101 215	99 215
Réserves à régime spécial	13 281	19 630
Réserves pour Réinv. Exonérés	211 022	175 777
Autres réserves	49 277	49 277
Report à nouveau	480	394
Résultat de l'exercice	87 677	73 732
Situation nette	627 952	579 275

Le résultat de l'exercice 2013 a été affecté conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juin 2014.

Suite à cette affectation, le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Description	Capital social	Réserves légales	Réserves Statutaires	Réserves à régime spécial	Réserves pour Réinv. Exonérés	Report à nouveau	Autres Réserves	Résultat de l'exercice	Totaux
Capitaux propres au 31/12/2012	112 500	11 250	215 602	24 040	57 830	915	49 277	63 379	534 793
Augmentation de capital	37 500	-	-37 500	-	-	-	-	-	0
Affectation du résultat 2012	-	-	2 000	-	32 650	-521	-	-34 129	0
Reclassement réserves	-	-	-80 889	-4 409	85 297	-	-	-	0
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	-	-	-29 250	-29 250
Résultat de l'exercice 2013	-	-	-	-	-	-	-	73 732	73 732
Capitaux propres au 31/12/2013	150 000	11 250	99 215	19 630	175 777	394	49 277	73 732	579 275
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Affectation du résultat 2013	-	3 750	2 000	-	35 245	-6 263	-	-34 732	0
Reclassement réserves	-	-	-	-6 349	-	6 349	-	-	0
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	-	-	-39 000	-39 000
Résultat de l'exercice 2014	-	-	-	-	-	-	-	87 677	87 677
Capitaux propres au 31/12/2014	150 000	15 000	101 215	13 281	211 022	480	49 277	87 677	627 952

Crédit voiture, nous réalisons vos rêves

VI. NOTES RELATIVES AUX ENGAGEMENTS HORS BILAN :

La Banque de Tunisie a signé une convention de garantie avec PROPARCO garantissant conjointement et à parts égales les porteurs des parts du fonds commun de placement «FCP CAPITALISATION ET GARANTIES» pour une valeur minimale de vente à la date de liquidation du FCP fixée au 03/04/2017.

6.1. Cautions, avals et autres garanties données :

Le total de cette rubrique s'élève au 31/12/2014 à 429.652 mille dinars contre 413.189 mille dinars au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2014	31/12/2013
En faveur d'établissements bancaires et financiers	191 697	161 773
En faveur de la clientèle	237 955	251 416
Total	429 652	413 189

6.2. Crédits documentaires :

Les crédits documentaires se détaillent comme suit :

Description	31/12/2014	31/12/2013
Ouverture de crédits documentaires	214 260	253 605
Acceptations à payer	0	30
Total	214 260	253 635

6.3. Actifs donnés en garantie :

Le solde de cette rubrique s'analyse ainsi :

Description	31/12/2014	31/12/2013
BTA / Appel d'offres BCT	32 000	70 000
Créances mobilisés / Appel d'offres BCT	123 000	250 000
Total	155 000	320 000



Crédit d'aménagement logement, nous réalisons vos rêves

6.4. Engagements de financement donnés :

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition d'autres établissements bancaires et financiers et d'agents économiques. Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Description	31/12/2014	31/12/2013 ^(*)
Crédits en TND notifiés et non utilisés	165 263	137 716
Crédits en devises à MLT notifiés et non utilisés	3 300	10 527
Crédits en devises à CT notifiés et non utilisés	1 531	4 914
Total	170 094	153 157

(*) La colonne du 31/12/2013 a été retraitée pour les besoins de la comparabilité.

6.5. Garanties reçues :

Cette rubrique comprend les garanties réelles reçues de la clientèle telles que définies par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991. Elle comprend :

- Les garanties reçues de l'Etat ;
- Les garanties reçues des organismes d'assurances et des banques ;
- Les garanties sous forme d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur ne soit affectée ; et
- Les hypothèques inscrites.

Les hypothèques inscrites sur les titres fonciers sont traitées comme suit :

- Les garanties sur des créances classées de 2 à 4 sont évaluées au cas par cas en se basant sur les critères de validité énumérés par la circulaire n°91-24 conditionnant la recevabilité de ces garanties en déduction du risque à provisionner.
- Les garanties sur des créances classées 0 et 1 sont comptabilisées à leur valeur historique et sont ajustés à l'encours des créances y afférentes pour tenir compte des remboursements sur des créances couvertes par ces garanties.

La valeur des garanties reçues de la clientèle présentées en hors bilan s'élève au 31/12/2014 à 1.802.238 mille dinars contre 1.605.082 mille dinars au 31/12/2013.

Description	31/12/2014	31/12/2013
Garanties reçues de l'Etat	26 117	23 117
Garanties reçues du fond national de garantie & SOTUGAR	12 121	9 765
Garanties reçues des organismes d'assurances et des banques	790 859	687 088
Garanties reçues sous forme de dépôts affectés	32 986	23 003
Garanties reçues sous forme d'actifs financiers	219 692	185 711
Garanties hypothécaires	528 766	514 625
Contre-garanties reçus des établissements financiers	191 697	161 773
Total	1 802 238	1 605 082

VII. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT :

7.1. Intérêts et revenus assimilés :

Les intérêts et revenus assimilés sont passés de 212.924 mille dinars au cours de l'exercice 2013 à 236.143 mille dinars au cours de l'exercice 2014. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2014	31/12/2013
Produits sur opérations interbancaires	489	608
Produits sur opérations avec la clientèle (1)	235 654	212 316
Revenus des opérations de crédit	198 509	181 701
Revenus des comptes débiteurs	29 824	22 434
Commissions sur avals et cautions	3 815	2 875
Report déport sur change à terme	1 845	4 468
Produits sur opérations de leasing	1 661	839
Total	236 143	212 924

(1) Il s'agit des intérêts encaissés complétés des intérêts à recevoir et rattachés à l'exercice 2014 sur les crédits accordés à la clientèle.

7.2. Commissions :

Les commissions en produits totalisent, en 2014, 42.662 mille dinars contre 39.108 mille dinars en 2013. Cette variation est détaillée comme suit :

Description	31/12/2014	31/12/2013
Commissions sur comptes	11 051	9 187
Opérations guichet et opérations diverses	2 088	1 744
Opérations sur titres	4 236	4 402
Opérations avec l'étranger	4 879	4 479
Commissions sur moyens de paiement	8 887	8 689
Commissions de gestion	11 521	10 606
Total	42 662	39 108



BT Energie, nous réalisons vos rêves

7.3. Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières :

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières se présentent en 2014 et 2013 comme suit :

Description	31/12/2014	31/12/2013
Gains nets sur titres de transaction	10 613	8 044
Intérêts/Titres de transaction	10 181	7 655
Etalement en produit de la décote sur titres de transaction	402	357
Plus-value de cession/Titres de transaction	30	31
Gains nets sur titres de placement	0	0
Dividendes/Titres de transaction	0	0
Etalement en produit de la décote sur titres de placement	0	0
Plus-value de cession/Titres de placement	0	0
Gains nets sur opérations de change	10 363	10 324
Différence de change sur opérations monétiques	-340	236
Produits sur change manuel	2 749	2 785
Produits sur opérations de change en compte	6 707	7 030
Bénéfices sur opérations de change à terme	1 247	273
Total	20 976	18 368

7.4. Revenus du portefeuille d'investissement :

Le solde de cette rubrique englobe les dividendes et revenus assimilés encaissés sur le portefeuille des titres de participation et les intérêts relatifs aux obligations. Il se présente comme suit :

Description	31/12/2014	31/12/2013
Revenus des obligations	4 479	1 827
Revenus des titres de participation	2 473	2 117
Revenus des parts dans les entreprises associées	1 132	467
Revenus des parts dans les Co-Entreprises	0	0
Revenus des parts dans les entreprises liées	9 353	7 067
Total	17 437	11 477

7.5. Intérêts encourus et charges assimilées :

Les intérêts encourus et les charges assimilées sont passés de 101.054 mille dinars au cours de l'exercice 2013 à 119.681 mille dinars au cours de l'exercice 2014. Cette variation se détaille comme suit :

Description	31/12/2014	31/12/2013
Charges sur opérations interbancaires	16 292	14 061
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	100 220	84 607
Intérêts sur emprunts et ressources spéciales	3 169	2 385
Total	119 681	101 054

7.6. Commissions encourues :

Les commissions encourues totalisent, en 2014, 1.092 mille dinars contre 1.026 mille dinars en 2013. Cette variation se détaille ainsi :

Description	31/12/2014	31/12/2013
Commission d'aval sur opération de refinancement	83	101
Charges sur opérations de retrait monétaire	600	503
Frais d'interchange émis	388	419
Autres commissions	22	2
Total	1 092	1 026

7.7. Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs :

La variation de cette rubrique entre l'exercice 2013 et l'exercice 2014 se détaille comme suit :

Description	31/12/2014	31/12/2013
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des créances (1)	13 107	26 998
Dotations nettes aux provisions pour passifs	7 814	317
Pertes sur créances irrécouvrables	330	291
Récupération sur créances comptabilisées en pertes	-281	-200
Total	20 970	27 406

(1) Dotation aux provisions constituée en application des normes prudentielles en Tunisie gérées par la circulaire n°91-24 relative à la division et la couverture des risques, la circulaire n°2012-02 relative à la constitution des provisions collectives, ainsi que celle n°2013-21 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

7.8. Dotations aux provisions et correction de valeur sur portefeuille d'investissement :

Cette rubrique comprend les dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation et du solde en plus ou moins-values sur les titres d'investissements. Elle est détaillée comme suit :

Description	31/12/2014	31/12/2013
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres en portefeuille	7 187	2 254
Pertes subies sur les titres en portefeuille	276	55
Plus-values réalisées sur titres en portefeuille	-3 053	-1 209
Frais de gestion du portefeuille	535	243
Total	4 946	1 344

7.9. Frais de personnel :

Les frais du personnel sont composés de la masse salariale et des charges sociales :

Description	31/12/2014	31/12/2013
Charges de fonctionnement	36 697	33 079
Masse salariale	28 709	25 901
Charges sociales	7 239	6 615
Charges fiscales	749	562
Avantages au personnel	11 507	9 978
Régime d'intéressement	8 773	7 438
Prime départ à la retraite	1 077	1 019
Autres charges liées au personnel	1 657	1 521
Récupération sur personnel en détachement	-879	-858
Total	47 325	42 199

7.10. Charges générales d'exploitation :

Le détail de cette rubrique se détaille comme suit :

Description	31/12/2014	31/12/2013
Télécommunication & courriers	2 143	2 288
Maintenance et entretien	2 437	2 184
Services externes d'exploitation	3 604	3 144
Achat de biens consommables	2 238	2 162
Communication, marketing et Documentation	706	702
Assurances, Droits et taxes	1 028	826
Jetons de présence au conseil d'administration	350	350
Autres services extérieurs	1 912	1 718
Total	14 418	13 374



7.11. Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires :

Le solde en gain / perte résultant des autres éléments ordinaires se présente en 2014 et 2013 comme suit :

Description	31/12/2014	31/12/2013
Plus ou moins-value sur cession d'éléments d'actifs immobilisés	259	600
Autres gains ou pertes ordinaires	2 105	-386
Total	2 364	214

VIII. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE :

L'état de flux de trésorerie renseigne sur les mouvements de liquidité de la banque provenant des activités d'exploitation, d'investissement et de financement. Les principales constatations qui en découlent sont les suivantes :

8.1. Produits d'exploitation bancaire encaissés :

Description	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts et revenus assimilés	236 143	212 924
Commissions en produits	42 662	39 108
Gain sur portefeuille titres commercial et autres produits financiers	20 976	18 368
Ajustement des comptes de bilan	-8 020	-4 922
Total	291 761	265 478

8.2. Charges d'exploitation bancaire encaissées :

Description	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts encourus et charges assimilées	-119 681	-101 054
Ajustement des comptes de bilan	4 056	5 605
Total	-115 625	-95 449

8.3. Flux de trésorerie affectés à des activités de financement :

Les dividendes versés par la Banque de Tunisie courant l'exercice 2014 ont été calculés conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juin 2014. Ils se sont élevés à 39.000 mille dinars.

IX. NOTE SUR LES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES :

Les parties liées sont décrites comme ci-dessous :

1. Les entreprises qui directement, ou indirectement par le biais d'un ou de plusieurs intermédiaires, contrôlent, ou sont contrôlées par, ou sont placées sous contrôle conjoint de, l'entreprise présentant des états financiers. (Ceci comprend les sociétés holdings et les filiales directes et indirectes) ;
2. Les entreprises associées ;
3. Les personnes physiques détenant, directement ou indirectement, une part des droits de vote de l'entreprise présentant des états financiers, qui leur permet d'exercer une influence notable sur l'entreprise, et les membres proches de la famille de ces personnes ;
4. Les principaux dirigeants, c'est à dire les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entreprise présentant les états financiers, y compris les administrateurs et les dirigeants de sociétés ainsi que les membres proches des familles de ces personnes ; et
5. Les entreprises dans lesquelles une part substantielle dans les droits de vote est détenue, directement ou indirectement, par toute personne citée dans (3) ou (4), ou sur lesquelles une telle personne peut exercer une influence notable. Ceci inclut les entreprises détenues par les administrateurs ou les actionnaires principaux de l'entreprise présentant les états financiers, et les entreprises qui ont un de leurs principaux dirigeants en commun avec l'entreprise présentant les états financiers.

En application des dispositions décrites ci-dessus, les principales transactions avec ces parties ayant des effets sur les comptes de la Banque de Tunisie arrêtés au 31 décembre 2014 se présentent comme suit :

9.1. Opérations avec la Société de Bourse de Tunisie SBT (Entité sous contrôle) :

La BT a conclu plusieurs conventions avec la SBT. En vertu de ces conventions la BT assure une action commerciale au profit de la SBT, en rémunération de ces services, SBT rétrocède à la BT 50% de ses commissions de courtage, soit un montant global de 195 mille dinars hors taxes encaissé en 2014.

La BT met à la disposition de la SBT les locaux et les moyens logistiques nécessaires à son fonctionnement, le montant facturé en 2014 s'élève à 68 mille dinars hors taxes dont 29 mille dinars sont relatifs à 2013. La BT affecte au profit de SBT son personnel salarié et lui refacture les charges y afférentes trimestriellement, le montant facturé en 2014 s'élève à 331 mille dinars hors taxes.

9.2. Opérations avec les SICAV (Entités sous influence notable) :

La BT assure pour le compte de SICAV RENDEMENT et SICAV CROISSANCE les fonctions de dépositaire exclusif des titres et des fonds. En rémunération de ces prestations, la BT perçoit des commissions de dépôt à hauteur de 0,6% de l'actif net de Sicav Rendement (2.406 mille dinars hors taxes en 2014) et 0,1% de l'actif net de Sicav Croissance (11 mille dinars hors taxes en 2014).

9.3. Opérations avec Foncière les oliviers (Entité sous contrôle) :

La rémunération brute facturée à FOSA au titre du service financier et location de locaux fournis par la BT s'élève à 10 mille dinars hors taxes au titre de l'exercice 2014.

9.4. Opérations avec Placements de Tunisie (Entité sous contrôle) :

La BT met à la disposition de Placements de Tunisie les locaux, équipements et logistiques nécessaires à l'exercice de son activité moyennant une rémunération annuelle de 51 mille dinars hors taxes. Cette rémunération couvre également le service financier assuré par la BT à Placements de Tunisie.

9.5. Opérations avec ASTREE (Entité sous contrôle) :

La BT a conclu avec l'ASTREE une convention de service financier et d'administration des titres formant son capital. En rémunération de ses services, la BT perçoit une rémunération annuelle nette de 33 mille dinars hors taxes.

La banque de Tunisie loue auprès de l'ASTREE un local pour l'hébergement de son médiateur pour un montant annuel de 4 mille dinars hors taxes. Aucune charge n'a été comptabilisée au titre de 2014.

De son côté, la BT loue à l'ASTREE un local destiné à abriter les archives de la société ASTREE pour un montant annuel de 10 mille dinars hors taxes par an.

De plus, la BT affecte au profit de l'ASTREE son personnel salarié et lui refacture les charges y afférentes trimestriellement, le montant facturé en 2014 s'élève à 85 mille dinars hors taxes.

9.6. Opérations avec DIRECT PHONE SERVICES (part substantielle dans les droits de vote) :

La BT loue des locaux à DPS pour le besoin de son activité en Tunisie. Le loyer est fixé à 249 mille dinars hors taxes par an. Aussi, la BT est chargée des services financiers de DPS moyennant une rémunération annuelle de 16 mille dinars hors taxes.

9.7. Opérations avec INTERNATIONAL INFORMATION DEVELOPMENTS IID (part substantielle dans les droits de vote) :

La BT loue des locaux à IID pour le besoin de son activité en Tunisie. Le loyer est fixé à 97 mille dinars hors taxes par an. Aussi, la BT est chargée des services financiers d'IID moyennant une rémunération annuelle de 16 mille dinars hors taxes.

9.8. Opérations avec la Société des Entrepôts Tunisiens SET (part substantielle dans les droits de vote) :

La BT héberge le siège social de la SET et lui fait bénéficier de toutes les commodités nécessaires à l'exercice de son activité, moyennant une rémunération annuelle de 6 mille dinars hors taxes.

9.9. Opérations avec SPFT CARTHAGO (Entité sous contrôle) :

La BT a conclu une convention avec SPFT CARTHAGO en vertu de laquelle la BT héberge le siège social de cette société et lui assure un service financier. La rémunération encaissée par la BT pour ses services s'élève à 30 mille dinars hors taxes.

9.10. Opérations avec SCAN CLUB ACQUARUS NABEUL (Entité sous contrôle) :

La BT a conclu une convention avec SCAN en vertu de laquelle la BT héberge le siège social de cette société et lui assure un service financier. La rémunération annuelle encaissée est de 24 mille dinars hors taxes.

9.11. Opérations avec la Générale de Participations (Entité sous contrôle) :

La BT a conclu une convention avec la société Générale de Participations en vertu de laquelle la BT héberge le siège social de cette société et lui assure un service financier. La rémunération encaissée par la BT pour ses services financiers s'élève à 51 mille dinars hors taxes.

9.12. Opérations avec la Générale d'Investissement de Tunisie SARL (Entité sous contrôle) :

La BT a conclu une convention avec la Générale d'Investissement de Tunisie en vertu de laquelle la BT héberge le siège social de cette société et lui assure un service financier et administratif. La rémunération encaissée par la BT pour ses services financiers s'élève à 6 mille dinars hors taxes.

9.13. Opérations avec la Générale Immobilière de Tunisie GIT SA (Entité sous contrôle) :

La BT a conclu une convention avec la GIT SA en vertu de laquelle la BT héberge le siège social de cette société et lui assure un service financier et administratif. La rémunération encaissée par la BT pour ses services financiers s'élève à 24 mille dinars hors taxes.

La BT affecte au profit de la GIT SA son personnel salarié et lui refacture les charges y afférentes trimestriellement, le montant facturé en 2014 s'élève à 121 mille dinars hors taxes.

9.14. Opérations avec BT SICAR (Entité sous contrôle) :

En vertu de la convention de gestion de fonds à capital risque, BT SICAR assure pour le compte de la BT la gestion des fonds déposés auprès d'elle. Une provision est constituée en couverture du risque de dépréciation de ces fonds.

(Chiffres en milliers de dinars)

Description	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
BT SICAR 1	7.500	7.500
BT SICAR 2	3.000	3.000
BT SICAR 3	750	750
BT SICAR 4	5.000	5.000
BT SICAR 5	1.250	1.250
BT SICAR 6	5.000	5.000
BT SICAR 7	775	775
BT SICAR 8	1.250	-
BT SICAR 9	1.625	-
BT SICAR 10	5.000	-
BT SICAR 11	2.000	-
BT SICAR 12	2.000	-
BT SICAR 13	2.000	-
BT SICAR 14	2.000	-
BT SICAR 15	1.025	-
BT SICAR 16	1.000	-
BT SICAR 17	1.000	-
BT SICAR 18	1.100	-
Total	43.275	23.275
Provision	2.833	2.526

Recevez
votre argent
en 10 minutes
avec MoneyGram



MoneyGram
transfert d'argent

MoneyGram, le choix est entre vos mains

En rémunération de sa gestion, BT SICAR perçoit une commission de 1% l'an déterminée sur la base des actifs valorisés à la fin de chaque année (Titres cotés évalués à la valeur boursière, titres non cotés évalués à la valeur nominale). Elle perçoit, également, une commission de performance égale à 20% du montant des plus-values réalisées, et une commission de rendement égale à 10% des produits des placements réalisés par le fonds.

(Chiffres en milliers de dinars)

Description	31/12/2014		31/12/2013	
	Nature commission	Commission versée TTC	Nature commission	Commission versée TTC
BT SICAR 1	Gestion	63	Gestion	59
	Performance	0	Performance	0
	Rendement	11	Rendement	10
BT SICAR 2	Gestion	35	Gestion	35
	Performance	18	Performance	0
	Rendement	1	Rendement	2
BT SICAR 3	Gestion	9	Gestion	9
	Performance	0	Performance	0
	Rendement	1	Rendement	1
BT SICAR 4	Gestion	59	Gestion	59
	Performance	0	Performance	0
	Rendement	4	Rendement	20
BT SICAR 5	Gestion	15	Gestion	12
	Performance	0	Performance	0
	Rendement	3	Rendement	4
BT SICAR 6	Gestion	59	Gestion	48
	Performance	0	Performance	0
	Rendement	12	Rendement	16
BT SICAR 7	Gestion	9	Gestion	0
	Performance	0	Performance	0
	Rendement	1	Rendement	0
BT SICAR 8	Gestion	12	Gestion	0
	Performance	0	Performance	0
	Rendement	2	Rendement	0
BT SICAR 9	Gestion	15	Gestion	0
	Performance	0	Performance	0
	Rendement	6	Rendement	0
BT SICAR 10	Gestion	46	Gestion	0
	Performance	0	Performance	0
	Rendement	17	Rendement	0

Assurance vie, assurance voiture, une offre complète et efficace

Description	31/12/2014		31/12/2013	
	Nature commission	Commission versée TTC	Nature commission	Commission versée TTC
BT SICAR 11	Gestion	18	Gestion	0
	Performance	0	Performance	0
	Rendement	7	Rendement	0
BT SICAR 12	Gestion	18	Gestion	0
	Performance	0	Performance	0
	Rendement	7	Rendement	0
BT SICAR 13	Gestion	18	Gestion	0
	Performance	0	Performance	0
	Rendement	7	Rendement	0
BT SICAR 14	Gestion	18	Gestion	0
	Performance	0	Performance	0
	Rendement	7	Rendement	0
BT SICAR 15	Gestion	9	Gestion	0
	Performance	0	Performance	0
	Rendement	3	Rendement	0
BT SICAR 16	Gestion	9	Gestion	0
	Performance	0	Performance	0
	Rendement	3	Rendement	0
BT SICAR 17	Gestion	9	Gestion	0
	Performance	0	Performance	0
	Rendement	3	Rendement	0
BT SICAR 18	Gestion	10	Gestion	0
	Performance	0	Performance	0
	Rendement	4	Rendement	0
Total	-	548	-	275

La BT assure des services financiers à BT SICAR moyennant une rémunération annuelle de 10 mille dinars hors taxes.

La BT met à disposition de la BT SICAR des locaux moyennant un loyer annuel de 11 mille dinars hors taxes.

La BT affecte au profit de la BT SICAR son personnel salarié et lui refacture les charges y afférentes trimestriellement, le montant facturé en 2014 s'élève à 58 mille dinars hors taxes.

9.15. Opérations avec BFCM - Banque Fédérative du Crédit Mutuel (Entité exerçant une influence notable sur la BT) :

La Banque de Tunisie a conclu, le 17 Juillet 2006, une convention avec la Banque Fédérative du Crédit Mutuelle «B.F.C.M», en vertu de laquelle elle agit en tant que sous-dépositaire de titres et espèces en Tunisie pour le compte de

la «B.F.C.M» ou de ses clients. En contrepartie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération fixée suivant un barème convenu entre les deux parties. Cette convention est conclue pour une période de 180 jours calendaires renouvelables par tacite reconduction. Le montant perçu au titre de 2014 s'élève à 70 mille dinars hors taxes.

9.16. Opérations avec Transport de Fonds de Tunisie - TFT (Entité sous contrôle) :

En vertu de la convention conclue avec la TFT, la Banque Tunisie rembourse à la TFT tous les frais et dépenses que cette dernière a engagé au titre de ses prestations de transport de fonds s'élevant en 2014 à 736 mille dinars.

En outre, la Banque perçoit un loyer annuel de 30 mille dinars hors taxes payable trimestriellement.

La BT affecte au profit de la TFT son personnel salarié et lui refacture les charges y afférentes trimestriellement, le montant facturé en 2014 s'élève à 283 mille dinars hors taxes.

9.17. Opérations avec SPPI-SICAR (Entité sous contrôle) :

La BT a conclu une convention avec SPPI-SICAR en vertu de laquelle la Banque de Tunisie est chargée de la tenue de la gestion comptable de la SPPI-SICAR, de l'organisation des conseils d'administration et des assemblées Générales.

De plus la BT loue à SPPI-SICAR un bureau pour abriter son siège social.

En rémunération de ses services, la Banque de Tunisie reçoit une commission annuelle de 5 mille dinars hors taxes, soit 2 mille dinars au titre de loyer et 3 mille dinars pour le service administratif et financier.

9.18. Opérations avec les dirigeants :

La rémunération des dirigeants au titre de l'exercice 2014 se détaille comme suit :

	Président directeur général		Directeurs généraux adjoints		Membres du conseil d'administration	
	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2014	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2014	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2014
Avantages à court terme	676	-	350	-	280	-
Dont émoluments et salaires	600	-	340	-	-	-
Dont avantages en nature	6	-	10	-	-	-
Dont jetons de présence Conseil et comité	70	-	-	-	280	-
Avantages postérieurs à l'emploi	162	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-
Indemnité de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-
Total	838	-	350	-	280	-

X. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 24 février 2015. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Financement des entreprises, du cycle d'exploitation et des investissements

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2014

Messieurs les actionnaires de la Banque de Tunisie «BT»,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 19 juin 2012, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Banque de Tunisie « BT » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Banque de Tunisie « BT », comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2014, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 627 953 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 87 677 KDT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Banque de Tunisie « BT » ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Paragraphe d'observation

Il est indiqué dans la note aux états financiers 4.4 relative à la rubrique « Autres passifs » que la banque a fait l'objet d'un contrôle social couvrant les exercices 2011 à 2013 et qui a conclu à un complément de cotisations de 6 951 KDT. La banque conteste ce complément de cotisations et entend défendre sa position. A la date de signature du présent rapport, l'affaire suit encore son cours. Sur la base des informations disponibles, l'impact définitif de cette situation ne peut pas être estimé de façon précise.

Notre opinion ne comporte pas de réserve sur ce point

II- VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

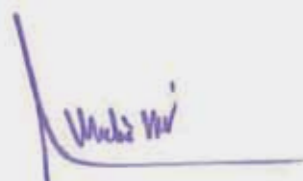

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration avec les états financiers.


Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 30 Avril 2015

Les commissaires aux comptes


AMC Ernst & Young
 Nouredine Hajji



 Cabinet M.S. Louzir
 Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
 Mohamed Louzir



BT ECOLO & BT ENERGIO, nous réalisons vos rêves

“ RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2014 ”

Messieurs les actionnaires de la Banque de Tunisie «BT»,

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relatives aux établissements de crédits et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- CONVENTIONS NOUVELLEMENT CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

Nos travaux nous ont permis de relever les opérations suivantes :

SPPI-SICAR - Société de participation et de promotion des investissements (Entité sous contrôle)

La BT a conclu le 24 juin 2014, une convention avec «SPPI-SICAR» en vertu de laquelle la banque est chargée de la gestion comptable, de l'organisation des conseils d'administration et des Assemblées Générales de la «SPPI-SICAR». En outre, la BT loue à «SPPI-SICAR» un bureau pour abriter son siège social.

En rémunération de ses services, la Banque de Tunisie perçoit un loyer annuel de 2 KDT HT et une commission annuelle de 3 KDT HT au titre des services de gestion comptable et d'arrangement des conseils et des Assemblées Générales.

II- OPÉRATIONS RÉALISÉES RELATIVES À DES CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTÉRIEURS

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

TFT - Société transport de fonds de Tunisie (Entité sous contrôle)

- La Banque de Tunisie a conclu le 31 /12/ 2012, une convention avec la société « T.F.T », en vertu de laquelle elle met à sa disposition un bureau aménagé et équipé de ligne de communication téléphonique et de transmission de données (Réseaux), situé à la « Tour B » de son siège social sis au n°2 Rue de Turquie à Tunis, ainsi qu'un parking situé au sous-sol de la même tour pouvant abriter quinze voitures. La période de location commence à compter du 1 Janvier 2013.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2014 en vertu duquel, il a été décidé de fixer le loyer annuel à 30 KDT HT par an, payable trimestriellement, et majoré de 5 % cumulatifs par an, à compter de la troisième année de location.

- La banque a conclu le 31/01/2013, une convention avec la société « T.F.T » en vertu de laquelle cette dernière assure les opérations de transport des fonds. La banque rembourse à la société « T.F.T » tous les frais et dépenses engagés au titre de ses prestations de transport de fonds. Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2014 en vertu duquel, il a été décidé de fixer la rémunération à 1,265 dinar par Km parcouru. La rémunération annuelle au titre de l'exercice 2014 s'élève à 736 KDT HT.
- La Banque de Tunisie a conclu, le 21 Novembre 2013, une convention avec la société « T.F.T. » en vertu de laquelle elle assure à celle-ci des services financiers et administratifs. En contrepartie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération annuelle de 10 KDT. Cette convention a été annulée au cours de l'exercice 2014, en vertu d'un avenant. En conséquence, aucune rémunération n'a été constatée en 2014.
- La Banque de Tunisie affecte au profit de la société « T.F.T » son personnel salarié et lui refacture les charges y afférentes trimestriellement. Le montant facturé en 2014 s'élève à 283 KDT HT.

SBT – Société de bourse de Tunisie (Entité sous contrôle)

- La Banque de Tunisie a conclu, le 25 Juin 1997, une convention commerciale et de services avec la Société de Bourse de Tunisie « S.B.T. », en vertu de laquelle elle confie à celle-ci la négociation des ordres de bourse reçus des clients de la banque. Ainsi, la Banque de Tunisie assure une action commerciale au profit de la « S.B.T. » et ce, moyennant une rémunération, correspondant à 50% des courtages. Le montant facturé à ce titre en 2014 s'élève à 195 KDT HT.
- La Banque de Tunisie a conclu, le 15 Février 1999, une convention avec la Société de Bourse de Tunisie « S.B.T », en vertu de laquelle elle met à la disposition de celle-ci les locaux, équipements et logistiques nécessaires à l'exercice de son activité. Le montant facturé à ce titre en 2014 s'élève à 68 KDT dont 29 KDT sont relatifs à 2013.
- La Banque de Tunisie affecte au profit de « S.B.T » son personnel salarié et lui refacture les charges y afférentes trimestriellement. Le montant facturé en 2014 s'élève à 331 KDT.

SVRD – SICAV RENDEMENT (Entités sous influence notable)

La Banque de Tunisie a conclu, le 18 Novembre 1992, une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de SICAV RENDEMENT. Cette convention a fait l'objet d'un avenant, le 03 Janvier 2002, en vertu duquel les prestations de la Banque sont rémunérées au taux de 0,6% TTC de l'actif net de la SICAV. Cette rémunération est décomptée quotidiennement et réglée trimestriellement.

Le montant facturé en 2014 s'élève à 2 406 KDT HT.

SVCR – SICAV CROISSANCE (Entités sous influence notable)

La Banque de Tunisie a conclu, le 26 Octobre 2000, une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la SICAV CROISSANCE. En vertu des dispositions de cette convention, les prestations de la Banque sont rémunérées au taux de 0,1% TTC de l'actif net de ladite SICAV. Cette rémunération est décomptée quotidiennement et réglée trimestriellement.

Le montant facturé en 2014 s'élève à 11 KDT HT.

FOSA – Foncière des oliviers (Entité sous contrôle)

La Banque de Tunisie a conclu, le 27 Novembre 2003, une convention avec la société « FOSA », en vertu de laquelle elle assure à celle-ci des services financiers et administratifs. Cette convention a été modifiée au cours de l'exercice 2012 par un avenant et couvre désormais les services financiers et administratifs et la location à titre onéreux du bureau abritant le siège de la société « FOSA ».

En contrepartie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération annuelle de 10 KDT. Ce montant sera majoré de 5% cumulatif tous les ans.

PT – Placements de Tunisie (Entité sous contrôle)

La Banque de Tunisie a conclu, le 12 Février 2007, une convention avec la société « Placements de Tunisie SICAF », en vertu de laquelle elle met à la disposition de celle-ci les locaux, équipements et logistiques nécessaires à l'exercice de son activité. Cette mise à disposition est consentie par la banque de Tunisie à titre gracieux et ce, tant que la société ne dispose pas de personnel qui lui est propre.

En outre, la banque assure la tenue de la comptabilité, l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales et le règlement des honoraires des dirigeants.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 05 mars 2009, en vue d'étendre son objet et de modifier la rémunération à percevoir par la banque de Tunisie, outre les prestations susvisées prévues par ladite convention, la banque de Tunisie assure au profit de la société « Placements de Tunisie SICAF » la gestion des conventions de rétrocession des participations prises dans le cadre de son portefeuille.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 stipulant le changement de l'hébergement du siège social de la société « Placement de Tunisie » à titre gracieux en une location rémunérée.

En contrepartie de l'ensemble de ses services et en sa qualité de bailleuse, la banque de Tunisie perçoit une commission annuelle et un loyer de 51 KDT hors taxes. Ce montant sera majoré de 5% cumulatif tous les ans. Le montant facturé au titre de l'exercice 2014 s'élève à 51 KDT.

ASTREE – Compagnie d'assurance et réassurance Astrée (Entité sous contrôle)

- La banque de Tunisie a conclu, le 30 Novembre 2007, une convention avec la compagnie d'assurances et de réassurances « ASTREE », en vertu de laquelle elle rend à celle-ci un service financier et d'administration des titres formant son capital. La Banque assure, en outre, l'organisation des assemblées générales des actionnaires et la mise à jour du dossier juridique. En contrepartie de ses prestations, la banque perçoit une rémunération annuelle de 20 KDT. Cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 03 mars 2009 en vue d'étendre son objet et de modifier la rémunération à percevoir par la banque de Tunisie. Outre les prestations susvisées prévues par ladite convention, la banque de Tunisie assure au profit de la société « ASTREE », la gestion des conventions de rétrocession

des participations prises dans le cadre de son portefeuille. Elle perçoit en contrepartie de l'ensemble de ses prestations, une rémunération annuelle de 33 KDT HT.

- La Banque de Tunisie a conclu, le 1er Juillet 2008, une convention avec la compagnie d'assurances et de réassurances « ASTREE », en vertu de laquelle la Banque de Tunisie loue auprès de la compagnie un local pour l'hébergement de son médiateur à titre gracieux. Cette convention a fait l'objet d'un avenant en 2012, en vertu duquel, la présente location est consentie et acceptée pour la période de deux années renouvelables, commençant le 01 Janvier 2012 et finissant le 31 Décembre 2013. Cette durée est prorogée pour une nouvelle période aux mêmes conditions. Le loyer a été fixé pour 4 KDT HT, ce montant sera majoré de 5% cumulatif tous les ans. Aucune charge n'a été comptabilisée au titre de l'exercice 2014.
- La Banque de Tunisie affecte au profit de « ASTREE » son personnel salarié et lui refacture les charges y afférentes trimestriellement. Le montant facturé en 2014 s'élève à 85 KDT HT.
- la Banque de Tunisie loue à l'ASTREE un local destiné à abriter les archives de la société ASTREE pour un montant annuel de 10 KDT HT par an.

SPFT CARTHAGO (Entité sous contrôle)

La Banque de Tunisie a conclu, le 24 Décembre 2008, une convention avec la Société de Promotion et de Financement Touristique « SPFT CARTHAGO », en vertu de laquelle la banque héberge le siège social de la «SPFT CARTHAGO» et met à sa disposition, à titre gracieux, un bureau et ce, pour les besoins des activités de son personnel.

A ce titre, la société « SPFT CARTHAGO » peut bénéficier de toutes les commodités dont dispose le siège social de la Banque. En outre, celle-ci assure l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales de ladite société.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 en vertu duquel, il a été décidé de transformer l'hébergement à titre gracieux en une location rémunérée sur une période de deux ans allant du 01 Janvier 2012 au 31 Décembre 2013 renouvelable par tacite reconduction. En contrepartie de l'ensemble de ses prestations, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération annuelle de 30 KDT HT majoré de 5% cumulatif tous les ans. Le montant facturé au titre de l'exercice 2014 s'élève à 30 KDT.

SCAN – Société Club Acquarius Nabeul (Entité sous contrôle)

La Banque de Tunisie a conclu, le 24 Décembre 2008, une convention avec la Société Club Acquarius Nabeul «SCAN», en vertu de laquelle elle héberge son siège social et met à sa disposition, à titre gracieux, un bureau et ce, pour les besoins de ses activités.

A ce titre, la société « SCAN » peut bénéficier de toutes les commodités dont dispose le siège social de la Banque. En outre, celle-ci assure l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales de ladite société.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 en vertu duquel, il a été décidé de transformer l'hébergement à titre gracieux en une location rémunérée sur une période de deux ans allant du 01 Janvier 2012 au 31 Décembre 2013 renouvelable par tacite reconduction. En contrepartie de l'ensemble de ses prestations, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération annuelle de 24 KDT HT majoré de 5% cumulatif tous les ans. Le montant facturé au titre de l'exercice 2014 s'élève à 24 KDT.



BT Energie, nous réalisons vos rêves

GPT – Générale de participation de Tunisie (Entité sous contrôle)

La Banque de Tunisie a conclu, le 31 Décembre 2008, une convention avec la Société Générale de Participations de Tunisie SICAF, en vertu de laquelle elle héberge son siège social et lui fait bénéficier, pour l'exercice de ses activités, de toutes les commodités dont dispose le siège social de la Banque. Cette mise à disposition est consentie par la Banque de Tunisie à titre gracieux.

En outre, la Banque assure la tenue de la comptabilité et l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales. Elle est également chargée de la gestion des conventions de rétrocession des participations prise dans le cadre du portefeuille de ladite société.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 en vertu duquel, il a été décidé de transformer l'hébergement à titre gracieux en une location rémunérée sur une période de deux ans allant du 01 Janvier 2012 au 31 Décembre 2013 renouvelable par tacite reconduction. En contrepartie de l'ensemble de ces prestations, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération annuelle de 51 KDT HT majoré de 5% cumulatif tous les ans. Le montant facturé au titre de l'exercice 2014 s'élève à 51 KDT.

GIT SARL – Générale d'investissement de Tunisie (Entité sous contrôle)

La Banque de Tunisie a conclu, le 31 Décembre 2008, une convention avec la Société Générale d'investissement de Tunisie, en vertu de laquelle elle héberge son siège social et lui fait bénéficier, pour l'exercice de ses activités, de toutes les commodités dont dispose le siège social de la Banque. Cette mise à disposition est consentie par la Banque de Tunisie à titre gracieux.

En outre, la Banque assure la tenue de la comptabilité et l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales. Elle est également chargée du suivi administratif de la gestion des baux ainsi que celui relatif à l'entretien et la maintenance de l'immeuble sis à la zone administrative du parc d'attractivité économique de Bizerte.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 en vertu duquel, il a été décidé de transformer l'hébergement à titre gracieux en une location rémunérée sur une période de deux ans allant du 01 Janvier 2012 au 31 Décembre 2013 renouvelable par tacite reconduction. En contrepartie de l'ensemble de ces prestations, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération annuelle de 6 KDT HT majoré de 5% tous les ans. Le montant facturé au titre de l'exercice 2014 s'élève à 6 KDT.

BFCM – Banque Fédérative du Crédit Mutuel (Entité exerçant une influence notable sur la BT)

La Banque de Tunisie a conclu, le 17 Juillet 2006, une convention avec la Banque Fédérative du Crédit Mutuelle «B.F.C.M». En vertu de laquelle elle agit en tant que sous-dépositaire de titres et espèces en Tunisie pour le compte de la «B.F.C.M» ou de ses clients. En contrepartie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération fixée suivant un barème convenu entre les deux parties. Cette convention est conclue pour une période de 180 jours calendaires renouvelables par tacite reconduction.

Le montant perçu au titre de l'exercice 2014 s'élève à 70 KDT.

GIT SA – Générale immobilière de Tunisie (Entité sous contrôle)

- La Banque de Tunisie a conclu, le 26 Janvier 2009, une convention avec la Société Générale Immobilière de Tunisie «GIT SA», en vertu de laquelle elle héberge son siège social et lui fait bénéficier, pour l'exercice de ses activités, de toutes les commodités dont dispose le siège social de la Banque. Cette mise à disposition est consentie par la Banque de Tunisie à titre gracieux.

En outre, la Banque assure la tenue de la comptabilité et l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 en vertu duquel, il a été décidé de transformer l'hébergement à titre gracieux en une location rémunérée sur une période de deux ans allant du 01 Janvier 2012 au 31 Décembre 2013 renouvelable par tacite reconduction.

En contrepartie de l'ensemble de ces prestations, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération annuelle de 24 KDT HT majoré de 5% tous les ans. Le montant facturé au titre de l'exercice 2014 s'élève à 24 KDT.

- La Banque de Tunisie affecte au profit de «GIT SA» son personnel salarié et lui refacture les charges y afférentes trimestriellement. Le montant facturé en 2014 s'élève à 121 KDT HT.

BT SICAR (Entité sous contrôle)

- Dans le cadre des conventions de gestion de fonds à capital risque conclues avec la BT SICAR, les fonds gérés par la BT SICAR pour le compte de la Banque de Tunisie s'élèvent au 31 Décembre 2014 à 43 275 KDT. La rémunération TTC revenant à la BT SICAR au titre de l'exercice 2014 s'élève à 548 KDT.
- La Banque de Tunisie a conclu, le 25 Mars 2009, une convention avec la Société « BT SICAR », en vertu de laquelle elle assure à celle-ci la tenue de la comptabilité et l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales. En outre, la Banque assure la gestion des conventions de rétrocession des participations prises dans le cadre du portefeuille de la SICAR. En contrepartie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération annuelle de 10 KDT HT.
- La Banque de Tunisie a conclu, le 14 Avril 2009, une convention avec la Société « BT SICAR », en vertu de laquelle elle met à la disposition de celle-ci les locaux, équipements et logistiques nécessaires à l'exercice de son activité. La mise à disposition des locaux est consentie par la Banque de Tunisie à titre gracieux. Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 en vertu duquel, il a été décidé de transformer l'hébergement à titre gracieux en une location rémunérée sur une période de deux ans allant du 01 Janvier 2012 au 31 Décembre 2013 renouvelable par tacite reconduction. Le montant du loyer s'élève désormais à 11 KDT HT majoré de 5% cumulatif tous les ans. Le montant facturé au titre de l'exercice 2014 s'élève à 11 KDT.
- La Banque de Tunisie affecte au profit de BT SICAR son personnel salarié et lui refacture les charges y afférentes trimestriellement. Le montant facturé en 2014 s'élève à 58 KDT HT.

DIRECT PHONE SERVICES DPS (part substantielle dans les droits de vote)

- La Banque de Tunisie loue des locaux à DPS pour le besoin de son activité en Tunisie. Le loyer est fixé à 249 KDT HT par an.
- La Banque de Tunisie est chargée des services financiers de DPS moyennant une rémunération annuelle de 16 KDT HT.

INTERNATIONAL INFORMATION DEVELOPMENTS IID (part substantielle dans les droits de vote)

- La Banque de Tunisie loue des locaux à IID pour le besoin de son activité en Tunisie. Le loyer est fixé à 97 KDT HT par an.
- La Banque de Tunisie est chargée des services financiers d'IID moyennant une rémunération annuelle de 16 KDT HT.



Financement des entreprises, sur l'international

La Société des Entrepôts Tunisiens SET (part substantielle dans les droits de vote) :

- La Banque de Tunisie héberge le siège social de la SET et lui fait bénéficier de toutes les commodités nécessaires à l'exercice de son activité, moyennant une rémunération annuelle de 6 KDT HT.

III- OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DE LA SOCIÉTÉ ENVERS SES DIRIGEANTS

C.1- Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les obligations et engagements de la BT vis-à-vis du Président Directeur Général ont été fixés par le comité de rémunération issu du Conseil d'Administration du 25 janvier 2011. A ce titre, le Président Directeur Général bénéficie d'un salaire annuel fixe, une prime déterminée annuellement en fonction de la progression du bénéfice net de la banque et payable après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale et une prise en charge d'une prime d'assurance Vie.
- Le Président Directeur Général a bénéficié au cours de l'exercice 2014 de la mise à disposition d'une voiture de fonction et de 400 dinars par mois de frais de carburant.
- Le Président Directeur Général est rémunéré, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration, par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.
- Les rémunérations annuelles brutes perçues par le Président Directeur Général de la Banque de Tunisie en sa qualité de Président Directeur Général des sociétés «SPFT CARTHAGO» et «SCAN», sociétés faisant partie du groupe BT, s'élèvent respectivement à 35 KDT et 18 KDT.
- La rémunération des deux Directeurs Généraux Adjoints est fixée par le comité de rémunération issu du conseil d'administration du 20/02/2014. Cette rémunération se compose d'un salaire annuel fixe. En outre, chaque directeur Général Adjoint bénéficie d'une voiture de fonction et de 350 dinars par mois au titre des frais de carburant.
- Les rémunérations annuelles brutes perçues par les Directeurs Généraux Adjoints de la Banque de Tunisie en leur qualité de Présidents Directeurs Généraux des sociétés «SICAV RENDEMENT», «SICAV CROISSANCE», «BT SICAR» et «SPPI SICAR», société faisant partie du groupe BT, s'élèvent à 34 KDT.
- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.


C.2- Les obligations et engagements de la Banque de Tunisie envers ses dirigeants (hors charges sociales et charges de congés payés y afférant), tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, se présentent comme suit :

(Chiffres en milliers de dinars)

	Président Directeur Général		Directeurs Généraux Adjoints		Membres du Conseil d'Administration (autres que le président)	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2014
Avantages à court terme	676	-	350	-	280	-
Avantages postérieurs à l'emploi	162	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-
Indemnité de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-
Total	838	0	350	0	280	0

Tunis, le 30 Avril 2015

Les commissaires aux comptes


AMC Ernst & Young
 Noureddine Hajji
EY


Deloitte.
 Cabinet M.S. Louzir
 Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
 Mohamed Louzir

“ RAPPORT DE GESTION
 DU GROUPE BANQUE
 DE TUNISIE ”



PRÉSENTATION DU GROUPE BANQUE DE TUNISIE

- DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de la consolidation des états financiers est déterminé conformément à la loi n° 2001-117 du 06/12/2001. Selon les termes de cette loi, il existe trois catégories de contrôle, entraînant la consolidation :

- o Le contrôle exclusif : Le contrôle est exclusif lorsque la société mère détient, directement ou indirectement, 40% et plus des droits de vote et qu'aucun autre actionnaire n'en dispose d'autant. Dans ce cas la consolidation est faite par intégration globale.
- o Le contrôle conjoint : La notion de contrôle conjoint implique un partage du contrôle ; c'est-à-dire qu'aucun co-entrepreneur n'est en mesure, à lui seul, d'exercer un contrôle prépondérant. C'est la méthode de l'intégration proportionnelle qui est appliquée dans ce cas.
- o L'influence notable : L'influence notable est présumée lorsque la société mère détient, directement ou indirectement par ses filiales, 20 % ou plus des droits de vote d'une autre entreprise. Dans ce cas il est fait usage de la méthode de mise en équivalence.

- PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE BANQUE DE TUNISIE

L'application des dispositions de la loi n° 2001-117 dégage pour la Banque de Tunisie deux types de contrôle : contrôle exclusif et influence notable. Par conséquent, le périmètre de consolidation est composé comme suit :



Siège social de la Banque de Tunisie à la rue de Turquie

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Sociétés intégrées globalement

	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
	2014	2013	2014	2013
Activité Bancaire				
BANQUE DE TUNISIE	100,00%	100,00%	98,61%	98,61%
Gestion de portefeuille de valeurs mobilières				
GENERALE DE PARTICIPATION DE TUNISIE « GPT SICAF »	100,00%	99,99%	53,84%	53,83%
PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF	52,71%	52,54%	46,35%	46,18%
Intermédiation en bourse				
SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE « SBT »	100,00%	99,99%	98,16%	98,16%
Acquisition, construction et réaménagement d'immeubles				
GENERALE IMMOBILIERE DE TUNISIE « GIT SA »	99,98%	99,98%	93,31%	93,31%
GENERALE D'INVESTISSEMENT DE TUNISIE « GIT SARL »	99,80%	100,00%	93,02%	93,13%
Investissement et financement des projets				
BANQUE DE TUNISIE - SICAR	99,99%	99,99%	98,58%	98,58%
SOCIETE DE PARTICIPATION ET DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS SPPI	76,82%	60,38%	75,75%	59,55%
Location de terrains et d'immeubles				
SOCIETE POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	44,97%	44,97%	43,17%	43,17%
LA FONCIERE LES OLIVIERS	81,46%	81,46%	57,29%	57,28%
Assurance				
ASTREE Assurances	60,05%	60,06%	53,84%	53,83%
Promotions Touristique				
SCAN - Société Club Acquarus Nabeul	100,00%	100,00%	39,35%	39,35%
SPFT CARTHAGO	48,41%	48,41%	39,35%	39,35%
Transport de Fonds				
TFT - Transport de Fonds de Tunisie	99,99%	99,99%	98,59%	98,59%

Sociétés mises en équivalence

	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
	2014	2013	2014	2013
Organismes de placements collectifs en valeurs mobilières				
SICAV CROISSANCE	71,84%	72,42%	44,33%	44,48%
SICAV RENDEMENT	6,62%	5,42%	3,71%	3,06%

Participations supérieures à 20% non incluses dans le périmètre de consolidation

	Participation (en milliers TND)	Tx de détention	Motif d'exclusion
SOCIETE DES ENTREPOTS TUNISIENS	9	30,00%	Insignifiante par rapport au groupe
TUNIS DAUPHINE	900	30,00%	Simple participation, pas d'influence
DIRECT PHONE SERVICE	112	24,91%	Simple participation, pas d'influence
INTERNATIONAL INFORMATION DEVELOPPEMENT IID	37	24,80%	Simple participation, pas d'influence
AIR LIQUIDE TUNISIE	11 285	20,80%	Simple participation, pas d'influence

ACTIVITE DES SOCIETES DU GROUPE BANQUE DE TUNISIE

- Placement de Tunisie SICAF

La société Placements de Tunisie a été créée en Décembre 1948 avec un capital initial de 18.000 dinars. Ce capital a connu plusieurs augmentations. Il s'élève actuellement à 10.000.000 dinars, divisé en 1.000.000 actions de 10 dinars chacune, libérées en totalité.

La société a été transformée en 1989 en société d'investissement à capital fixe. Elle est ainsi régie par la loi n° 88-92 du 02 Août 1988, relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par la loi n°92-113 du 23 Novembre 1992, la loi n°95-87 du 30 octobre 1995 et la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, la loi n°2001-91 du 7 août 2001 et la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003.

L'objet de la société est la gestion au moyen de l'utilisation de fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital de la société au 31 Décembre 2014 est réparti comme suit : Groupe Banque de Tunisie (52,71%) et d'autres actionnaires (47,29%).

Cette participation a régulièrement procuré à la BT un dividende substantiel grâce à la bonne qualité du portefeuille.

L'année 2014 est clôturée avec un total bilan de 16.106.592 Dinars contre 15.562.915 Dinars en 2013 et un résultat bénéficiaire de 2.460.370 Dinars contre 1.453.823 Dinars en 2013, soit une progression de près de 70%.

A l'instar des autres filiales, les charges de structures sont très faibles. Elles sont essentiellement constituées de frais de Bourse et de services financiers.

Le Portefeuille de Placements de Tunisie a connu en 2014 une légère baisse par rapport à l'année 2013. Ainsi, les placements à long terme et les placements courants se sont élevés en 2014 respectivement à 9.241.154 Dinars et 5.326.895 Dinars (nets de provisions) contre 9.452.337 Dinars et 5.522.174 Dinars (nets des provisions) en 2013.

Le résultat par action s'élève à 2,460 Dinars au titre de l'exercice 2014 contre 1,454 Dinars une année auparavant.

- La Générale de Participations de Tunisie SICAF

La Générale de Participations de Tunisie est une Société d'Investissement à Capital Fixe. Elle est régie par la loi n° 88-92 du 02 août 1998, relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par la loi n° 92-113 du 23 novembre 1992, la loi n° 95-87 du 30 octobre 1995 et la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

Elle a été créée en 1995 avec un capital initial de 5.000.000 dinars. Ce capital a connu plusieurs augmentations successives pour atteindre 20.000.000 dinars, divisé en 200.000 actions de 100 dinars de nominal chacune.

La Générale de Participations de Tunisie est contrôlée par l'ASTREE à hauteur de 99,99% de son capital. Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le portefeuille de la Générale de Participation de Tunisie SICAF comprend, pour l'essentiel, des valeurs sûres et à fort potentiel de croissance ainsi qu'une sélection de participations d'accompagnement des meilleurs clients de la banque.



Agence de la Banque de Tunisie au Bardo

L'année 2014 est clôturée avec un total bilan de 25.007.144 Dinars contre 24.499.311 Dinars en 2013.

Le résultat de la « GPT » a connu une légère baisse de 9,06%. Ce dernier est passé de 2.047.728 Dinars en 2013 à 1.862.100 Dinars en 2014, et ce suite à la régression des produits d'exploitation qui ont passé de 2.840.816 Dinars en 2013 à 2.474.854 Dinars en 2014.

- Société de Bourse de Tunisie – SBT-

La Société de Bourse de Tunisie est une société d'intermédiation affiliée à la Banque de Tunisie. Elle a été créée en 1996 dans le cadre de la loi 94-117. Son capital est de 1 MD réparti en 40.000 actions de 25 Dinars chacune et détenues quasi totalement par la Banque de Tunisie.

L'activité de la Société de Bourse de Tunisie porte essentiellement sur :

- La négociation de valeurs mobilières ;
- La gestion de portefeuille de valeurs mobilières ;
- Le placement de titres ;
- Le courtage en Bourse des opérations qui lui sont confiées par le réseau de la banque et la gestion d'OPCVM.

La Société de Bourse de Tunisie gère deux SICAV, à savoir SICAV RENDEMENT (obligataire avec un actif net de 488,340 Millions de Dinars au 31/12/2014) et SICAV CROISSANCE (mixte à dominante actions avec un actif net de 12,933 Millions de Dinars au 31/12/2014).

Le chiffre d'affaires de la SBT s'élève au 31 Décembre 2014 à 887.421 Dinars.

La société a dégagé un résultat bénéficiaire de 209.575 Dinars.

- Générale Immobilière de Tunisie – GIT SA

La GIT SA est une Société Anonyme dont le capital s'élève actuellement à 8.000.000 de dinars. Elle est créée en 2000, dans le but de mettre en valeur un terrain sis rue Jamel Abdennasser.

Elle a réalisé la construction d'un bâtiment composé d'un Rez-de-chaussée, d'une Mezzanine et de cinq (05) étages ; et d'un Parking souterrain à deux niveaux (82 places).

La GIT SA est entrée dans sa phase de croisière de vente des locaux construits et d'amélioration progressive de ses résultats.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2014 s'est élevé à 498.752 Dinars et le Bénéfice net s'est établi à 393.393 Dinars, contre 227.731 Dinars en 2013, soit une progression de 72%.

- GIT SARL

La société Générale d'Investissement de Tunisie - G.I.T - est une société à responsabilité limitée de droit tunisien, créé par la Banque de Tunisie en 2000 et dont le capital social s'élève à 200.000 dinars.

La société a pour objet la construction, l'aménagement et l'exploitation d'immeubles à usage d'habitation, commercial ou professionnel dans la zone franche de Bizerte.

La GIT est une société totalement exportatrice, régie par le code d'incitations aux investissements.

En 2014, les produits d'exploitations se sont élevés à 16.122 Dinars marquant ainsi une baisse par rapport à l'exercice précédent de l'ordre de 38,05%.

- Banque de Tunisie - SICAR

La BT SICAR est une société d'investissement à capital risque qui a pour objet la participation pour son propre compte ou pour le compte de tiers, en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises, principalement dans les secteurs prioritaires.

C'est une société anonyme régie par la loi N°88-92 du 02/08/1988 et les textes subséquents relatifs aux sociétés d'investissement notamment la loi n° 2008-77 du 22 décembre 2008 portant loi de finance pour l'année 2009 et la loi n° 2008-78 du 22 décembre 2008 portant modification de la législation relative aux sociétés d'investissement à capital risque.

Le capital de la société qui s'élève à 5 000 000 D est détenu à hauteur de 96,97% par la Banque de Tunisie.

Au 31 Décembre 2014, le total Actif de la BT SICAR s'élève à 46.646.108 Dinars contre 27.081.875 Dinars au 31 Décembre 2013. Les produits d'exploitations se sont élevés à 539.445 Dinars à fin 2014 contre 232.992 Dinars une année auparavant.

- SPPI

La Société Participation & Promotion Investissements «SPPI SICAR» est une société d'investissement à capital risque. Elle a pour objet la participation, pour son propre compte ou pour le compte des tiers, en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises, principalement dans les secteurs prioritaires.

Son capital social s'élève à 760.450 Dinars où la Banque de Tunisie détient 76,82%.

Les produits d'exploitations se sont élevés à 194.635 Dinars à fin 2014.

- SICAV RENDEMENT

La SICAV RENDEMENT est une Société d'Investissement à Capital Variable créée le 8 Juillet 1992 par la Banque de Tunisie dans le cadre de la loi n°88-92 du 02 Août 1988 sur les Sociétés d'Investissement. Il s'agit d'un OPCVM régi actuellement par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 (JORT n°59 du 24 Juillet 2001).

La société a pour objet unique la gestion de portefeuille de valeurs mobilières par utilisation de ses fonds propres. La société s'intéresse particulièrement aux emprunts d'Etat et de collectivités, aux obligations et d'une manière générale, aux placements à revenu fixe.

La Banque de Tunisie joue le rôle de dépositaire de SICAV RENDEMENT alors que sa gestion financière est confiée à la Société de Bourse de Tunisie.

Sur le plan opérationnel, le rôle de la BT consiste en :

- la conservation des titres et des fonds de la société SICAV RENDEMENT ;
- l'encaissement des revenus s'y rattachant ;
- la collecte des ordres de souscription et de rachat à travers notre réseau de guichets ;
- le contrôle de la régularité des décisions d'investissement, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que du respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.



Agence de la Banque de Tunisie à Montplaisir

En contrepartie de ses prestations, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération de 0,6% T.T.C. l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Au titre de l'exercice 2014, les honoraires de la Banque de Tunisie s'élèvent à 2.838.638 Dinars.

Le portefeuille de SICAV RENDEMENT est constitué essentiellement d'emprunts d'Etat, d'obligations émises ou garanties par des banques, ainsi que des placements monétaires et fonds en dépôt au sein de la Banque de Tunisie.

Au 31/12/2014 l'actif net de SICAV RENDEMENT a atteint 488.340.632 Dinars, le résultat distribuable 18.017.597 Dinars, ce qui permet de distribuer un dividende unitaire de 3,787 Dinars au titre de l'exercice 2014 soit un taux de rendement de 3,67%, contre 3,45% en 2013.

- SICAV CROISSANCE

La SICAV CROISSANCE est une société d'Investissement à Capital Variable créée le 5 juin 2000 par la Banque de Tunisie avec pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres d'un portefeuille de valeurs mobilières, composé essentiellement d'actions cotées en bourse. Elle est régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placements Collectifs.

La gestion financière de SICAV CROISSANCE est assurée par la Société de Bourse de Tunisie alors que la Banque de Tunisie assure le rôle de dépositaire.

A ce titre, la BT est chargée :

- de la tenue du compte titres et des comptes espèces de la SICAV
- de l'encaissement ou du paiement sur les valeurs détenues par SICAV CROISSANCE
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que du respect des règles régissant les OPCVM.

La Banque de Tunisie perçoit en rémunération de ses services une commission égale à 0,1% TTC l'an de l'actif net de SICAV CROISSANCE. Cette commission est calculée quotidiennement et versée à la Banque trimestriellement.

L'actif net de SICAV CROISSANCE s'est établi au 31 décembre 2014 à 12.933.604 Dinars contre 12.136.811 Dinars au 31 décembre 2013.

La structure de l'actif net de SICAV CROISSANCE, au 31 décembre 2014, se compose d'actions pour un montant 8.606.425 Dinars représentant 66,54% de son actif net, d'obligations pour un montant 297.464 Dinars, de titres d'OPCVM pour un montant de 637.127 Dinars et de placements monétaires pour 26,06% de l'actif géré.

Au cours de l'année 2014, SICAV CROISSANCE a distribué un dividende net par action au titre de l'exercice 2013 de 6,265 dinars.

Le résultat distribuable de l'exercice 2014 s'élève à 311.848 Dinars. Le dividende net par action de l'exercice 2014 s'établit à 6,596 dinars.

Ainsi, le rendement global de l'action s'établit à 8,72% en 2014, contre un rendement négatif en 2013.

- FOSA

La foncière des oliviers est une société créée en Juillet 1999 avec un capital de 125 milles dinars répartis en 25 milles actions d'une valeur nominal de 5 dinars suite à la scission de la Société Hôtelière Sfaxienne en deux nouvelles Sociétés.

Elle a pour objet la location de terrains et immeubles et toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières et financières.

Les revenus de la Société constitués de produits de location s'élevaient à 152.719 Dinars au 31/12/2014 contre 148.645 Dinars au 31/12/2013.

Le bénéfice net de la Société au titre de l'exercice 2014 est de 107.234 Dinars enregistrant ainsi une évolution de 10,91% par rapport à l'exercice précédent.

- Compagnie d'Assurances et de Réassurances - ASTREE

Créée en 1949, l'Astrée Compagnie d'Assurances et de Réassurances est l'une des premières sociétés d'assurance en Tunisie.

C'est une Société Anonyme dont le capital s'élève actuellement à 20.000.000 dinars divisé en 4.000.000 actions de 5 dinars de nominal. La dernière augmentation de capital a eu lieu en 2009 et elle a porté le capital de 10 à 20 millions de dinars par incorporation de réserves.

Son activité consiste à entreprendre toutes opérations d'Assurances et de Réassurances de toutes sortes de risques en Tunisie et à l'étranger ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à celles-ci.

Aujourd'hui, la participation du groupe Banque de Tunisie s'élève à 60,06%. Le groupe des Assurances du Crédit Mutuel, qui détient 30% du capital de l'ASTREE, forme avec la Banque de Tunisie et ses partenaires, un groupe agissant de concert, ce qui a permis à la Banque un contrôle significatif de la compagnie.

L'ASTREE exerce dans les diverses branches d'activités de l'assurance : Automobile, Maladie, transport, Incendie, Vie, Risques spéciaux, Responsabilité civile, Agricole, Invalidité, Assistance, assurance-crédit

Au terme de l'exercice 2014, les primes acquises par l'ASTREE s'élèvent à 74.896.945 Dinars enregistrant ainsi une évolution de 11,85% par rapport à l'exercice précédent.

Ces primes sont réparties en prime acquise de l'assurance vie, avec une contribution de 31,16% du montant total de la prime acquise, et celle acquise de l'assurance non-vie avec une contribution de 68,84% à fin 2014.

Au terme de l'exercice 2014, le chiffre d'affaires de la compagnie a atteint un montant de 118,859 Millions de Dinars contre 111,775 Millions de Dinars à la même période en 2013, soit une enveloppe en primes additionnelles d'environ 7 Millions de Dinars qui correspond à une progression de 6,34%.

Le bénéfice de l'exercice est passé de 10.802.641 Dinars en 2013 à 11.653.587 Dinars en 2014.

- SCAN – Société Club Acquarus Nabeul-

La SCAN est une société anonyme de promotion et de financement touristique créée en 1984 dont le capital social s'élève à 3.652.250 Dinars répartis en 146.090 actions d'une valeur nominale de 25 dinars chacune détenues à hauteur de 99,98% par la société CARTHAGO.

La SCAN est propriétaire d'un complexe hôtelier à Nabeul dénommé « Club Aquarius Nabeul », d'une capacité de 500 lits, donné en location gérance à la société Club Méditerranée.

Les actifs de la société ont passé de 13.915.747 Dinars à fin 2013 à 13.709.713 Dinars à fin 2014 soit une baisse de 1,48%.

Le résultat net de la société est de 116.899 Dinars en 2014, contre un résultat déficitaire de 70.514 Dinars une année auparavant.



Agence de la Banque de Tunisie à Ben Arous

- Soprofit CARTHAGO

SOPROFIT CARTHAGO est une société anonyme de promotion et de financement touristique créée en 1967.

Son capital, qui était de 7,4 millions de dinars en 1999, s'élève actuellement à 45,502 millions de dinars.

Il s'agit d'une société touristique en partenariat avec Club Méditerranée. Elle est propriétaire de trois unités hôtelières à DJERBA à savoir :

- JERBA LA DOUCE : un village de vacances de 650 lits de catégorie supérieure, bâti sur un terrain de 20 ha sur lequel est également édifié le
- CALYPSO : une unité hôtelière de 750 lits de catégorie 4 étoiles ;
- DJERBA LA FIDELE : cette unité fait partie des villages conçus par CLUB MED. Elle est dotée d'une capacité d'hébergement de 1100 lits.

Il s'agit pour la Banque de Tunisie d'un partenariat stratégique avec Club Med, qui demeure historiquement l'actionnaire de référence auquel ces unités sont louées.

Les revenus réalisés en 2014 par SOPROFIT CARTHAGO s'élèvent à 22.463.165 Dinars contre 20.753.661 Dinars au titre de l'exercice 2013.

Le résultat net au 31 Décembre 2014 est de 18.102.990 Dinars contre un résultat net de 11.675.345 Dinars en 2013 soit une évolution de 55%.

- SPCB - Société Pôle de Compétitivité de Bizerte

La Société Pôle de Compétitivité de Bizerte, est une société anonyme constituée en 2006 dans le cadre de la loi n° 2001-50 relative aux entreprises des pôles technologiques, et avec un capital initial de 1 Million de Dinars.

La société a connu deux augmentations de capital. La dernière en date a eu lieu en 2013, portant ainsi le capital de 10 Millions de Dinars à 15 Millions de Dinars, et ramenant la participation du Groupe Banque de Tunisie à 44,9% du total du capital.

Le Pôle de Compétitivité de Bizerte est un espace intégré qui regroupe trois composantes :

- UN TECHNOPOLE AGROALIMENTAIRE :

Espace qui s'étend sur 45 ha groupant 3 activités principales : LA FORMATION, LA RECHERCHE et LA PRODUCTION.

L'objectif principal de ce Technopôle est la promotion du secteur Agroalimentaire.

- DES ESPACES INDUSTRIELS :

Nouveaux espaces industriels de haute qualité à créer progressivement sur la Région de Bizerte pour couvrir finalement 150 ha.

Ces espaces abriteront des opérateurs tunisiens et étrangers opérant dans divers secteurs d'activité.

• UN RESEAU DE PARTENAIRES «AGROTECH» :

Espace d'échange et de partenariat entre divers intervenants du secteur agroalimentaire.

A ce jour «AGROTECH» compte 31 partenaires (23 tunisiens et 8 étrangers) et un premier noyau dur d'industriels composé de 102 entreprises.

Pour l'exercice 2014, la société affiche un total bilan de 22.886.493 Dinars contre 14.658.103 Dinars en 2013, soit une hausse de 56%.

Le chiffre d'affaires a été marqué par une progression importante, passant de 103.313 Dinars en 2013 à 1.842.513 Dinars en 2014, avec un résultat bénéficiaire de 12.970 Dinars, contre un résultat déficitaire de 1.210.858 Dinars une année auparavant.

- **TFT - Transport de Fonds de Tunisie**

La société Transport de Fonds de Tunisie «TFT», est une société anonyme au capital de 1 000 000 DT.

Créée en Juillet 2012, la société a pour objet, le transport, le chargement et le déchargement des fonds ou de valeurs, pour le compte de la Banque de Tunisie, l'accomplissement de toutes les opérations liées à la manipulation, au comptage, à la sauvegarde et à la protection des fonds ou valeurs transportés jusqu'à leur remise à leur destinataire, celles ayant trait à la gestion des automates bancaires ainsi que toutes autres opérations mobilière ou immobilière, commerciale ou financière se rapportant à l'objet social.

L'année 2014 est clôturée avec un total bilan de 1.210.237 Dinars contre 1.133.823 Dinars en 2013, un chiffre d'affaires de 736.008 Dinars contre 559.322 Dinars une année auparavant.

Le résultat net à fin 2014 s'élève à 7.881 Dinars.

“ ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DU GROUPE BANQUE DE TUNISIE ”

Au 31 décembre 2014

Bilan et hors bilan
Etat de résultat
Etat des flux de trésorerie
Notes aux états financiers
Rapports des commissaires
aux comptes



Agence de la Banque de Tunisie à Zarzis

BILAN CONSOLIDÉ

Exercice clos le 31 décembre 2014

(Chiffres en milliers de dinars)

ACTIF	Rubriques	Notes	déc-14	déc-13
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	A1	88 372	166 380
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	A2	147 089	111 610
AC3	Créances sur la clientèle	A3	3 233 202	3 093 961
AC4	Portefeuille titres commercial	A4	268 257	203 565
AC5	Portefeuille d'investissement	A5	230 433	180 357
	Placements nets des entreprises d'assurance	A6	132 799	136 758
AC6	Valeurs immobilisées nettes	A7	107 335	105 137
AC7	Autres actifs	A8	53 708	53 442
	Part réassureurs dans les provisions techniques des assurances	A9	38 377	35 922
	Titres mis en équivalence	A10	23 373	19 475
	Ecart d'acquisition net (*)	A11	17 776	18 575
	Total Actifs		4 340 721	4 125 182

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité

PASSIF	Rubriques	Notes	déc-14	déc-13
PA2	Dépôts et Avoirs des établissements bancaires et financiers	P1	241 304	394 039
PA3	Dépôts de la clientèle	P2	2 787 545	2 563 600
PA4	Emprunts et ressources spéciales	P3	83 164	43 558
PA5	Autres passifs	P4	228 160	191 594
	Provisions techniques des entreprises d'assurance	P5	250 834	234 553
	Sous-Total Passifs		3 591 008	3 427 344

Capitaux propres

CP1	Capital		150 000	150 000
	(Titre d'auto contrôle)		-4 512	-4 500
	Réserves consolidées		428 419	391 010
	Résultats consolidés		88 668	74 911
	Actions propres			
	Sous-Total capitaux propres	P6	662 575	611 421
	Intérêts minoritaires (*)		87 139	86 417
	Total Capitaux propres, passifs et intérêts minoritaires		4 340 721	4 125 182

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité

HORS BILAN CONSOLIDÉ

Exercice clos le 31 décembre 2014

(Chiffres en milliers de dinars)

Hors Bilan	Notes	déc-14	déc-13
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	429 652	413 189
HB2	Crédits documentaires	214 260	253 635
HB3	Actifs donnés en garantie	155 000	320 000
	Total Passifs éventuels	798 912	986 824
HB4	Engagements de financement donnés	170 094	153 157
	Engagements sur titres	711	700
	avals, cautions de garanties au titre d'appels d'offres	882	882
	Total engagements donnés	171 687	154 739
HB6	Engagements de financement reçus	478	1 696
HB7	Garanties reçues	1 802 431	1 605 275
	Avals, cautions de garantie sur convention de portage	0	0
	Engagements hypothécaire sur prêts octroyés	349	350
	Total engagements reçus	1 803 258	1 607 321



Agence de la Banque de Tunisie à Sfax Bab Bahr

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2014

(Chiffres en milliers de dinars)

Rubriques	Notes	Année 2014	Année 2013	
Produits d'exploitation bancaire				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	R1	235 653	212 466
PR2	Commissions - Produits	R2	41 263	37 333
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	R3	21 012	18 338
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	R4	7 985	5 044
Total produits d'exploitation			305 913	273 181
Charges d'exploitation bancaire				
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	R6	113 422	95 913
CH2	Commissions encourues	R7	1 098	1 026
CH3	Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières		0	-107
Total charges d'exploitation			114 521	96 832
Marge nette des activités d'assurance (*)		R5	8 345	8 654
Produit net bancaire			199 737	185 003
PR5/CH4	Dotations aux provisions sur créances et passif	R8	21 472	27 974
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	R9	4 011	-1 029
PR7	Autres produits d'exploitation		-29 762	-22 761
CH6	Frais de personnel	R10	47 751	43 082
CH7	Charges générales d'exploitation	R11	16 183	14 879
CH8	Dotations aux amortissements sur immobilisations	R12	10 297	11 302
Résultat d'exploitation			129 785	111 556
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence			1 078	296
PR8/CH9	Solde en gain / perte sur autres éléments ordinaires		-4 045	-276
Résultat courant avant impôt			134 908	112 128
CH11	Impôts sur les sociétés (*)		29 669	25 046
Amortissement des écarts d'acquisition (*)			798	798
Résultat des activités ordinaires			104 441	86 285
PR9/CH10	Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires		0	-5
Résultat net			104 441	86 289
Intérêts minoritaires (*)			15 773	11 378
Résultat net, part groupe		R13	88 668	74 911
Résultat net, part groupe par action (En dinars)*			0,591	0,571

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité

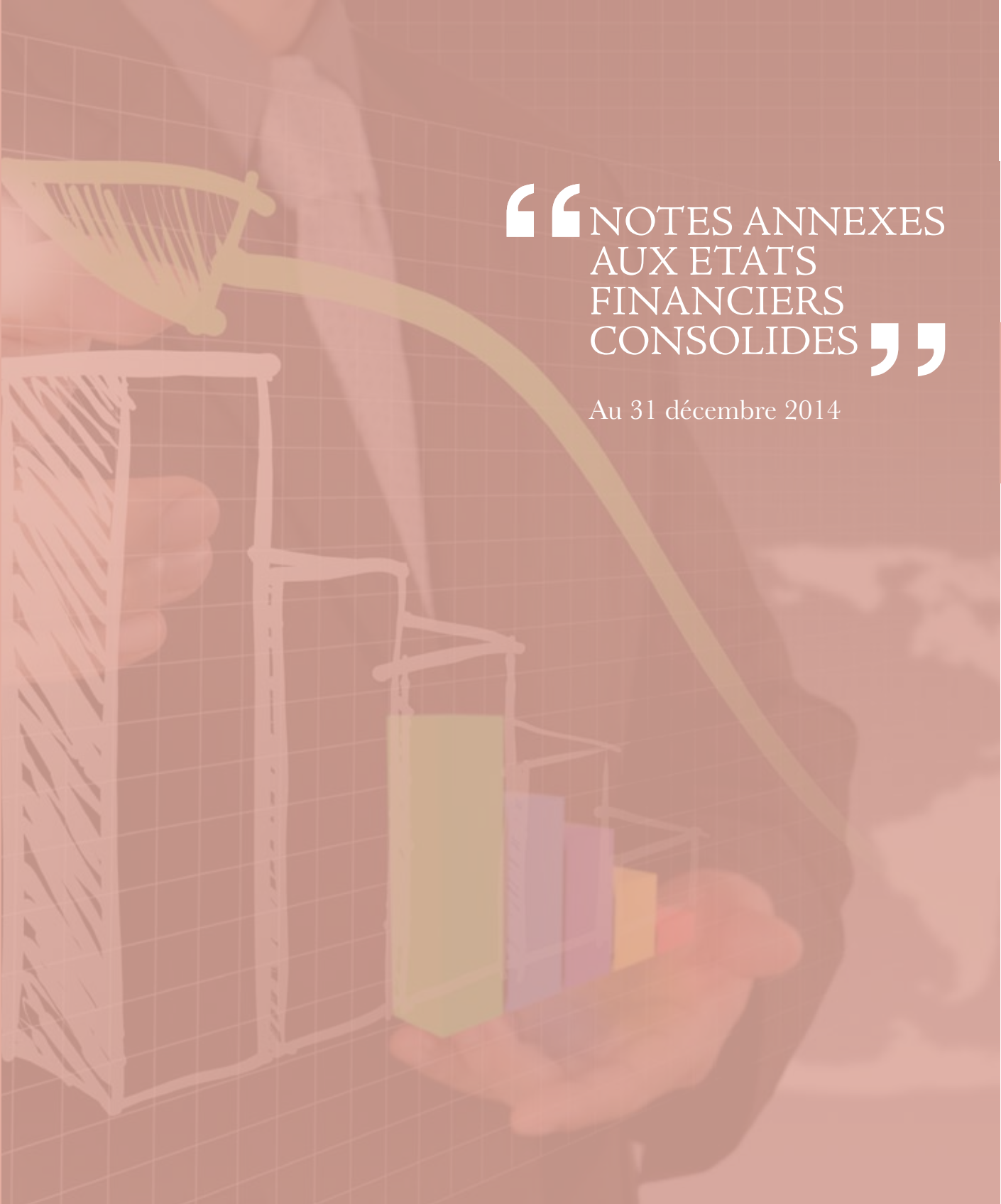
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2014

(Chiffres en milliers de dinars)

Rubriques	Notes	Année 2014	Année 2013(*)	
Activités d'exploitation				
Produits d'exploitation bancaire encaissés		291 761	265 478	
Charges d'exploitation bancaire décaissés		-115 625	-95 449	
Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		-145 660	-3 265	
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-142 532	-109 371	
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		238 802	229 344	
Titres de placement		-78 795	-34 574	
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-51 394	-48 928	
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		15 253	-2 607	
Impôt sur les bénéfices		-19 505	-17 031	
Flux d'exploitation autres secteurs financiers		6 134	8 564	
Flux d'exploitation autres secteurs non financiers		14 216	14 410	
FLUX DE TRÉSORERIE NET AFFECTÉ (PROVENANT DES) AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		12 656	206 571	
Activités d'investissement				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		17 596	11 388	
Acquisition/ cessions sur portefeuille d'investissement		-38 696	-30 283	
Acquisition/ cession sur immobilisations		-13 225	-4 674	
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		-34 325	-23 569	
Activités de financement				
Emission d'actions		0	6 000	
Emissions d'emprunts		0	-1 681	
Remboursements d'emprunts		-2 691	-3 102	
Augmentation/diminution ressources spéciales		42 311	-12 689	
Dividendes versés		-61 917	-45 446	
FLUX DE TRÉSORERIE NET AFFECTÉ AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		-22 297	-56 917	
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		47	-32	
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		-43 919	126 053	
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		F1	147 396	21 343
Dont trésorerie chez la BT			8 849	2 442
LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS EN FIN D'EXERCICE		103 447	147 396	
Dont trésorerie chez la BT			7 185	8 849

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité



“NOTES ANNEXES
AUX ETATS
FINANCIERS
CONSOLIDES”

Au 31 décembre 2014

1. Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe Banque de Tunisie relatifs à l'exercice 2014 ont été établis conformément aux dispositions de la loi 2001-117 du 06/12/2001, relative aux règles de consolidation des entreprises.

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions de la loi 96-112, relative au système comptable des entreprises et aux documents de synthèse consolidés des entreprises relevant du secteur bancaire. Les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination.

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la Banque de Tunisie et des sociétés tunisiennes composant le groupe Banque de Tunisie. Les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes aux principes du groupe Banque de Tunisie.

2. Principes, optique et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels de la Banque de Tunisie et de toutes les filiales significatives contrôlées par celle-ci.

Le résultat consolidé est déterminé selon une optique qui favorise les intérêts du groupe. A cet effet, l'élimination des opérations intragroupe affecte la part du groupe selon le pourcentage d'intérêts dans la société contrepartie.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

2.1 Intégration globale

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive ayant une activité à caractère financier, auxquelles s'ajoutent les entreprises dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires ou financières, ou relève d'activités connexes (assurance, promotion touristique, acquisition, construction et réaménagement d'immeubles, location de terrains et d'immeubles).

Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- Soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale ;
- Soit de la désignation pendant deux exercices successifs de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la filiale ; le Groupe est présumé avoir effectué cette désignation lorsqu'il a disposé au cours de cette période, directement ou indirectement, d'une fraction supérieure à 40 % des droits de vote et qu'aucun autre associé ou actionnaire n'a détenu directement ou indirectement une fraction supérieure à la sienne ;
- Soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires, lorsque le droit applicable le permet et que le Groupe est actionnaire ou associé de cette filiale ; l'influence dominante existe dès lors que le Groupe a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs, passifs ou éléments de hors-bilan de la même façon qu'il contrôle ce même type d'éléments dans les filiales sous contrôle exclusif.

Ne sont toutefois retenues dans ces conditions que les entreprises qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes du Groupe.

2.2 Intégration proportionnelle

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une filiale exploitée en commun accord par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord.



Agence de la Banque de Tunisie à l'avenue Mohamed V, Tunis

Un accord contractuel doit prévoir que le contrôle sur l'activité économique et les décisions relatives à la réalisation des objectifs nécessitent le consentement de tous les associés ou actionnaires participant au contrôle conjoint.

2.3 Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une filiale sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financières et opérationnelles d'une filiale est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette filiale.

3. Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

Les principaux retraitements effectués pour l'élaboration des comptes consolidés concernent les postes suivants :

3.1 Traitement des acquisitions et écarts d'acquisition

La différence entre le prix d'acquisition et la quote-part de situation nette acquise est affectée en premier lieu à des éléments identifiables du bilan et du hors-bilan. Les modifications ainsi apportées aux valeurs d'entrée des éléments identifiés sont en contrepartie imputées sur la valeur brute de l'écart d'acquisition, dont les amortissements cumulés sont alors ajustés.

Pour chaque acquisition, le solde des écarts non affectés est inscrit à l'actif ou au passif du bilan suivant son sens, dans le poste "Écarts d'acquisition". Les écarts d'acquisition actifs sont amortis et les écarts d'acquisition passifs sont rapportés au résultat. La durée ne peut en aucun cas excéder vingt ans. Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière à partir d'analyses multicritères, semblables à celles utilisées lors de l'évaluation initiale des sociétés acquises.

En cas de cession totale ou partielle des entreprises ainsi acquises, l'écart d'acquisition correspondant, originellement imputé sur les capitaux propres, vient corriger la plus ou moins-value de cession dans le résultat consolidé, sous déduction des amortissements qui auraient été pratiqués sans tenir compte du prorata temporis, si cet écart avait été maintenu à l'actif du bilan consolidé.

3.2 Comptabilisation de l'impôt

Les impôts sont présentés selon la méthode de l'impôt exigible.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payable ou recouvrables au titre de l'exercice. Le groupe ne présente pas, de la sorte, des actifs et/ou passifs d'impôt différés.

3.3 Intégration globale des compagnies d'assurances

Le Groupe applique les dispositions de la loi n° 96-112 relative aux règles de consolidation des entreprises régies par le Code des assurances.

Les règles comptables propres aux activités d'assurance sont maintenues dans les comptes consolidés du Groupe.

Les postes constitutifs des compagnies d'assurances consolidées par intégration globale ou proportionnelle sont présentés dans les postes de même nature du bilan, du hors-bilan et du compte de résultat, à l'exception des éléments suivants, qui figurent sur des lignes distinctes des états financiers consolidés :

3.3.1 Placements nets des entreprises d'assurance

Les placements des entreprises d'assurance regroupent :

Les placements immobiliers sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition en sus des frais d'acquisition et impôts, et augmentée des travaux de construction et d'amélioration ; les immeubles sont amortis linéairement sur leur durée d'utilisation économique estimée. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de dépréciation durable des immeubles.

Les valeurs mobilières et autres titres à revenu fixe sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors intérêts courus et hors frais d'acquisition.

Les actions et autres titres à revenu variable sont comptabilisés à leur prix d'achat hors frais. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de dépréciation durable de la valeur des titres, déterminée par référence à leur valeur recouvrable estimée.

Le groupe Banque de Tunisie reclasse les terrains, les dépôts ainsi que les prêts dans les rubriques correspondantes du bilan consolidé.

3.3.2 Provisions techniques des entreprises d'assurance

Les provisions techniques correspondent aux engagements des entreprises d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats.

Les provisions techniques vie sont principalement constituées de provisions mathématiques, qui correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés, et des provisions pour sinistres à payer.

Les provisions techniques non-vie regroupent des provisions pour primes non acquises (quote-part de primes émises se rapportant aux exercices suivants) et pour sinistres à payer.

3.3.3 Marge nette des activités d'assurance

Le classement bancaire par nature des charges et des produits se substitue au classement par destination des entreprises d'assurance.

La rubrique "Marge nette des activités d'assurance" est composée des produits et charges techniques suivantes, après reclassement par nature des autres produits et charges techniques, et élimination des éléments intra-groupe :

Les primes ou cotisations acquises, payées ou provisionnées, les charges de prestations, nettes de cessions et de rétrocessions, y compris les variations des provisions et les produits nets des placements alloués.



Agence de la Banque de Tunisie au Centre Urbain Nord

4. Portefeuille titres

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable
- leur portefeuille de destination : transactions, placements, investissements, activités de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention. Pour chaque catégorie de portefeuille, ils sont soumis à des règles d'évaluation similaires qui sont les suivantes :

4.1 Titres de transaction

Ce sont les titres négociables sur un marché liquide qui sont acquis dans une intention de revente à brève échéance et dans un délai maximal de trois mois. Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice. Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres, est porté au compte de résultat, dans la rubrique "Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières". Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat au sein de la rubrique "Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières".

4.2 Titres de Placement

Ce sont les titres qui sont acquis avec l'intention de les détenir durant une période supérieure à trois mois, à l'exception de ceux qui entrent dans la catégorie des titres d'investissement.

4.3 Titres d'investissement

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable que le Groupe a l'intention de détenir de façon durable et pour lesquels il dispose de moyens lui permettant de conserver effectivement les titres durablement par l'obtention de ressources, incluant les fonds propres disponibles

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres. En vertu du principe de prudence, les plus-values sur titres d'investissement ne sont pas constatées dans le résultat de l'exercice.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Sociétés intégrées globalement

	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
	2014	2013	2014	2013
Activité Bancaire				
BANQUE DE TUNISIE	100,00%	100,00%	98,61%	98,61%
Gestion de portefeuille de valeurs mobilières				
GENERALE DE PARTICIPATION DE TUNISIE « GPT SICAF »	100,00%	99,99%	53,84%	53,83%
PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF	52,71%	52,54%	46,35%	46,18%
Intermédiation en bourse				
SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE « SBT »	100,00%	99,99%	98,16%	98,16%
Acquisition, construction et réaménagement d'immeubles				
GENERALE IMMOBILIERE DE TUNISIE « GIT SA »	99,98%	99,98%	93,31%	93,31%
GENERALE D'INVESTISSEMENT DE TUNISIE « GIT SARL »	99,80%	100,00%	93,02%	93,13%
Investissement et financement des projets				
BANQUE DE TUNISIE - SICAR	99,99%	99,99%	98,58%	98,58%
SOCIETE DE PARTICIPATION ET DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS SPPI	76,82%	60,38%	75,75%	59,55%
Location de terrains et d'immeubles				
SOCIETE POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	44,97%	44,97%	43,17%	43,17%
LA FONCIERE LES OLIVIERS	81,46%	81,46%	57,29%	57,28%
Assurance				
ASTREE Assurances	60,05%	60,06%	53,84%	53,83%
Promotions Touristique				
SCAN - Société Club Acquarus Nabeul	100,00%	100,00%	39,35%	39,35%
SPFT CARTHAGO	48,41%	48,41%	39,35%	39,35%
Transport de Fonds				
TFT - Transport de Fonds de Tunisie	99,99%	99,99%	98,59%	98,59%

Sociétés mises en équivalence

	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
	2014	2013	2014	2013
Organismes de placements collectifs en valeurs mobilières				
SICAV CROISSANCE	71,84%	72,42%	44,33%	44,48%
SICAV RENDEMENT	6,62%	5,42%	3,71%	3,06%

Participations supérieures à 20 % non incluses dans le périmètre de consolidation

	Participation (en milliers TND)	Tx de détention	Motif d'exclusion
SOCIETE DES ENTREPOTS TUNISIENS	9	30,00%	Insignifiante par rapport au groupe
TUNIS DAUPHINE	900	30,00%	Simple participation, pas d'influence
DIRECT PHONE SERVICE	112	24,91%	Simple participation, pas d'influence
INTERNATIONAL INFORMATION DEVELOPPEMENT IID	37	24,80%	Simple participation, pas d'influence
AIR LIQUIDE TUNISIE	11 285	20,80%	Simple participation, pas d'influence



Succursale de la Banque de Tunisie à l'avenue de France

NOTES SUR LE BILAN

Note A1

AC1 - Caisse

(Chiffres en milliers de dinars)

	déc.-14	déc.-13
Caisse dinars	21 511	19 812
Caisse devises	3 513	3 383
Banque Centrale de Tunisie	63 285	143 120
CCP	63	65
Total AC1 - Caisse	88 372	166 380

Note A2

AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

(Chiffres en milliers de dinars)

	déc.-14	déc.-13
Avoirs chez les établissements financiers	21 812	8 174
Avoirs en devises chez Correspondants étrangers	14 236	4 794
Comptes débiteurs des Banques et correspondants en Dinars convertibles	7 576	3 380
Prêts aux établissements financiers	125 064	103 332
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	19 003	5 079
Prêts au jour le jour et à terme en devises aux banques	64 949	61 482
Prêts aux organismes financiers spécialisés	41 112	36 771
Créances rattachées	213	104
Créances rattachées sur prêts sur marché monétaire	213	104
Créances rattachées sur Prêts aux organismes fin. spécialisés	0	0
Total AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	147 089	111 610

Ce poste comprend :

- Les avoirs et les créances liées à des prêts ou avances détenus sur les établissements bancaires tels que définis par les textes en vigueur régissant l'activité bancaire y compris les créances matérialisées par des titres du marché interbancaire.
- Les avoirs et les créances liées à des prêts et avances détenus sur les établissements financiers tels que définis par la législation en vigueur, notamment les sociétés de leasing et les sociétés de factoring.

Note A3

AC3 - Créances sur la clientèle

(Chiffres en milliers de dinars)

	déc.-14	déc.-13
Comptes ordinaires débiteurs	295 544	297 488
Crédits sur ressources ordinaires	2 916 644	2 798 886
Créances sur crédit-bail	23 688	12 516
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	7 415	10 259
Crédits sur ressources spéciales	54 759	33 704
Financement sur ressources externes	51 636	30 515
Financement sur ressources budgétaires	3 123	3 189
Créances Impayés douteuses et litigieuse	141 597	134 886
Créances impayés	16 725	17 044
Créances au contentieux	124 872	117 842
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	31 788	28 689
Couvertures comptables	-238 233	-222 467
Agios réservés	-12 471	-10 128
Provisions sur les crédits à la clientèle au bilan	-225 762	-212 339
Total AC3 - Créances sur la clientèle	3 233 202	3 093 961

Ce poste comprend les créances, liées à des prêts ou avances (Principal et intérêts courus), détenues sur des agents économiques nationaux ou étrangers autres que les établissements bancaires et financiers.

Note A4

AC4 - Portefeuille-titres commercial

(Chiffres en milliers de dinars)

	déc.-14	déc.-13
Titres de placement	259 362	194 357
Titres de transaction	0	5 000
Créances rattachées	8 895	4 208
Total AC4 - Portefeuille-titres commercial	268 257	203 565

Ce poste comprend :

- Les titres de transaction : les titres négociables sur un marché liquide, qui sont détenus par l'établissement bancaire avec l'intention de les vendre dans un avenir très proche, qu'ils soient à revenu fixe ou variable.
- Les titres de placement : les titres, qu'ils soient à revenu fixe ou variable, qui ne sont classés ni dans la catégorie des titres de transaction, ni dans la catégorie des titres du portefeuille d'investissement, ainsi que les revenus courus et non échus qui leur sont rattachés.



Guichet Automatique de Banque à la rue de Turquie

Note A5

AC5 - Portefeuille d'investissement

(Chiffres en milliers de dinars)

	déc.-14	déc.-13
Titres de propriété	220 978	186 538
Titres de participation	146 703	132 262
Parts dans les entreprises associées	0	0
Parts dans les entreprises liées	0	0
Fonds gérés par des SICAR	74 275	54 276
Titres de créances	28 084	4 507
Emprunts nationaux	26 886	2 109
Obligations	1 198	2 398
Créances rattachées	1 007	257
Provisions pour dépréciations de titres	-19 636	-10 945
Total AC5 - Portefeuille d'investissement	230 433	180 357

Note A6

Placements nets des entreprises d'assurances

(Chiffres en milliers de dinars)

	déc.-14	déc.-13
Terrains, constructions et actions dans des sociétés immobilières non cotées		
Terrains et constructions d'exploitation	1 795	1 883
Terrains et constructions hors exploitation	3 896	4 028
Parts & actions de sociétés immobilières non cotées	690	690
Sous-Total	6 381	6 600
Placements dans les entreprises liées et participations	32 218	32 218
Autres placements financiers		
Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP	70 782	70 326
Obligations et autres titres à revenu fixe	86 530	86 227
Prêts hypothécaires	349	350
Autres prêts	296	286
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	115 880	94 820
Sous-Total	273 837	252 009
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	752	1 347
Total	313 188	292 174
Effets des reclassements, éliminations et répartitions des capitaux propres	-180 389	-155 416
Placements nets	132 799	136 758

Les comptes des placements des sociétés d'assurance sont présentés conformément aux dispositions de la norme sectorielle 26 «Présentation des états financiers des entreprises d'assurance et réassurance». Les retraitements opérés sur ces comptes consistent à reclasser les terrains, les dépôts ainsi que les prêts dans les rubriques correspondantes et à opérer la répartition des capitaux des sociétés filiales sur les titres intégrés dans cette rubrique.

Note A7

AC6 - Valeurs Immobilisées

(Chiffres en milliers de dinars)

	déc.-14	déc.-13
Immobilisations incorporelles	10 848	10 026
Frais d'établissement	189	189
Logiciels informatiques	9 343	8 521
Fonds de commerce	1 316	1 316
Immobilisations corporelles	280 514	269 629
Immeubles d'exploitation	127 588	123 998
Immeubles Hors exploitation	5 954	5 121
Terrains d'exploitation	10 020	9 679
Terrains hors exploitation	1 852	1 406
Agencements	64 456	71 408
Matériels informatiques	276	266
Matériels bancaires	0	147
Matériel de transport	3 068	3 136
Immobilisations en cours	4 608	1 780
Autres matériels	62 692	52 688
Cumuls amortissements	-184 027	-174 518
Amortissements des immobilisations incorporelles	-8 699	-7 657
Amortissements des immobilisations corporelles	-175 328	-166 861
Total AC6 - Valeurs Immobilisées	107 335	105 137



Agence de la Banque de Tunisie à Aïn Zaghouan

Note A8

AC7 - Autres actifs

(Chiffres en milliers de dinars)

	déc.-14	déc.-13
Siège, succursales et agences	-556	1 097
Comptes de régularisation	7 052	18 944
Compensation reçue	4 278	10 742
Compte d'ajustement devises	498	1 280
Agios, débits à régulariser et divers	2 276	6 922
Débiteurs divers	47 212	33 401
Total AC7 - Autres actifs	53 708	53 442

Note A9

Parts des réassureurs dans les provisions techniques

(Chiffres en milliers de dinars)

	déc.-14	déc.-13
Provisions pour primes non acquises	9 980	8 968
Provisions pour sinistres Vie	22	35
Provisions pour sinistres Non Vie	28 290	24 672
Provisions d'égalisation et d'équilibrage Non Vie	85	0
Autres Provisions techniques non Vie	0	2 247
Total Parts des réassureurs dans les provisions techniques	38 377	35 922

Il s'agit de l'ensemble des quotes parts attribuées par les sociétés d'assurance aux réassureurs dans les provisions évaluées par ces entreprises et suffisantes pour le règlement intégral de leur engagement technique vis à vis des assurés ou bénéficiaires de contrats. Le qualificatif technique, prévu par la réglementation en vigueur, permet de faire la distinction avec les autres provisions telles que provisions pour risques et charges, provisions pour dépréciation.

Note A10

Titres mis en équivalence

(Chiffres en milliers de dinars)

	% Ints 2014	déc.-14	déc.-13
SICAV RD	3,71%	18 117	14 076
SICAV CR	44,33%	5 256	5 399
Titres mis en équivalence		23 373	19 475
Contribution aux réserves consolidées		373	537
Contribution au résultat consolidé		1 078	296

Note A11**Traitement des écarts de première consolidation***(Chiffres en milliers de dinars)*

	déc.-14	déc.-13
Ecart de première consolidation	25 217	25 217
Amortissements	-7 441	-6 642
Total Traitement des écarts de première consolidation	17 776	18 575

Note A11.1**Traitement des écarts de première consolidation***(Chiffres en milliers de dinars)*

	déc.-13	déc.-14		
	Valeur Brute	Acquisitions	Cessions	Valeur Brute
Entités sous contrôle				
- FOSA	549	0	0	549
- ASTREE	5 049	0	0	5 049
- PLAC.TUNISIE	561	0	0	561
- CARTHAGO	7 053	0	0	7 053
- SCAN	12 005	0	0	12 005
Total Brut	25 217	0	0	25 217

Note A11.2**Amortissements des écarts d'évaluation et d'acquisition***(Chiffres en milliers de dinars)*

	déc.-13	déc.-14		
	Cumuls Antérieurs	'Dotations	Reprises	Cumuls
Entités sous contrôle				
- FOSA	473	15	0	488
- ASTREE	2 223	253	0	2 476
- PLAC.TUNISIE	214	28	0	242
- CARTHAGO	1 929	352	0	2 281
- SCAN	1 803	150	0	1 954
Total	6 642	798	0	7 441

Note P1**PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers***(Chiffres en milliers de dinars)*

	déc.-14	déc.-13
Dépôts à vue des établissements financiers	12 719	9 599
Banques et correspondants étrangers	8 491	6 709
Organismes financiers spécialisés	4 228	2 890
Emprunts auprès des établissements financiers	228 441	384 317
Emprunts en dinars	155 000	320 000
Emprunts en devises	73 441	64 317
Dettes rattachées	144	123
Total PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	241 304	394 039

Ce poste comprend les dépôts de la clientèle autre que les établissements bancaires, qu'ils soient à vue ou à terme, les comptes d'épargne ainsi que les sommes dues à l'exception des dettes envers la clientèle qui sont matérialisées par des obligations ou tout autre titre similaire.

Note P2**PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle***(Chiffres en milliers de dinars)*

	déc.-14	déc.-13
Comptes à vue	829 123	780 885
Comptes d'épargne	750 845	702 667
Comptes spéciaux d'épargne	734 336	685 418
Autres comptes d'épargne	16 509	17 249
Dépôts à terme	1 128 204	980 327
Comptes à terme	639 880	543 907
Bons de caisse	22 324	21 420
Certificats de dépôts	466 000	415 000
Autres sommes dues à la clientèle	57 625	83 035
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	21 748	16 686
Total PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	2 787 545	2 563 600

Succursale de la Banque de Tunisie à Sfax

Note P3**PA4 - Emprunts et ressources spéciales***(Chiffres en milliers de dinars)*

	déc.-14	déc.-13
Ressources extérieures	77 870	38 159
Ressources budgétaires	4 805	4 805
Dettes rattachées	489	594
Total PA4 - Emprunts et ressources spéciales	83 164	43 558

Note P4**PA5 - Autres passifs***(Chiffres en milliers de dinars)*

	déc.-14	déc.-13
Comptes de régularisation	97 904	81 696
Compensation à régler	87 801	63 964
Comptes d'ajustement devises	1 034	1 439
Agios, Crédits à régulariser et divers	9 069	16 293
Provisions	26 870	19 627
Provisions pour risques et charges diverses	16 325	8 980
Provisions pour congés payés	1 955	1 886
Provisions pour créances en hors bilan	8 590	8 761
Créditeurs divers	103 386	90 271
Créditeurs / opérations d'impôt	9 057	8 705
Créditeurs / Opérations CNSS & Assurance	3 139	2 752
Créditeurs / Opérations BCT	380	378
Créditeurs / opérations avec le personnel	9 367	7 888
Créditeurs / opérations sur titres	1 339	1 276
Chèques à payer	7 783	5 269
Autres Créditeurs	73 574	61 299
Ajustement IG autres créances / dettes courantes	-1 253	2 704
Total PA5 - Autres passifs	228 160	191 594

Au cours de l'exercice 2014, la banque a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation sociale portant sur les différents cotisations à la CNSS dont elle est soumise et ce pour les exercices 2011, 2012 et 2013.



Agence de la Banque de Tunisie à Sfax, Sakiet Ezzit

Une notification des résultats de la vérification a été adressée à la banque en Décembre 2014, comportant un complément de cotisations de 6 951 mille dinars.

La banque a répondu à la notification des résultats de la vérification sociale en contestant ce complément de cotisations et elle compte défendre ses intérêts par toute voie de droit.

Note P5**Provisions techniques des entreprises d'assurance***(Chiffres en milliers de dinars)*

	déc.-14	déc.-13
Provisions pour primes non acquises Non Vie	29 709	26 941
Provisions d'assurances Vie	113 919	97 646
Provisions pour sinistres Vie	2 078	2 867
Provisions pour sinistres Non Vie	100 091	99 875
Provisions pour Participation aux Bénéfices Vie	1 062	889
Provisions pour participation aux bénéfices Non Vie	1 043	940
Provisions pour égalisation et équilibrage non Vie	86	0
Autres provisions techniques Vie	128	0
Autres Provisions techniques non Vie	2 718	5 395
Total Provisions techniques des entreprises d'assurance	250 834	234 553

Il s'agit de l'ensemble des provisions évaluées par les entreprises d'assurance et/ou de réassurance suffisantes pour le règlement intégral de leur engagement technique vis à vis des assurés ou bénéficiaires de contrats. Le qualificatif technique, prévu par la réglementation en vigueur, permet de faire la distinction avec les autres provisions telles que provisions pour risques et charges et provisions pour dépréciation.

Note P6**Note sur les capitaux propres***(Chiffres en milliers de dinars)*

	Capital	Actions propres	Réserves Consolidés	Résultat de la période	Capitaux propres Part du groupe
Situation à l'ouverture de l'exercice 2014.12	150 000	-4 500	391 010	74 911	611 421
Affectation du résultat de l'exercice N-1	0	0	74 911	-74 911	0
Dividendes versés	0	0	-37 795	0	-37 795
Part du groupe dans le résultat	0	0	0	88 668	88 668
Autres mouvements	0	-12	0	0	-12
Variation périmètre	0	0	293	0	293
Situation à la clôture de l'exercice 2014.12	150 000	-4 512	428 419	88 668	662 575



Agence de la Banque de Tunisie, Place 14 janvier

NOTES SUR L'ÉTAT DE RÉSULTAT

Note R1

PR1 - Intérêts et revenus assimilés

(Chiffres en milliers de dinars)

	déc.-14	déc.-13
Produits sur opérations interbancaires	489	608
Produits sur opérations avec la clientèle	235 164	211 858
Revenus des opérations de crédit	198 019	181 243
Revenus des comptes débiteurs	29 824	22 434
Commissions sur avals et cautions	3 815	2 875
Report déport sur change à terme	1 845	4 467
Produits sur opérations de leasing	1 661	839
Total PR1 - Intérêts et revenus assimilés	235 653	212 466

Note R2

PR2 - Commissions (Produits)

(Chiffres en milliers de dinars)

	déc.-14	déc.-13
Commissions sur comptes	8 690	5 860
Opérations guichet et opérations diverses	2 088	1 717
Opérations sur titres	4 658	5 494
Opérations avec l'étranger	4 879	4 479
Commissions sur moyens de paiement	8 887	8 690
Commissions de gestion	12 061	11 093
Total PR2 - Commissions (Produits)	41 263	37 333

Note R3

PR3 - Gains sur portefeuille commercial et opérations de change

(Chiffres en milliers de dinars)

	déc.-14	déc.-13
Gains nets sur titres de transaction	10 613	8 006
Intérêts/Titres de transaction	10 181	7 618
Etalement en produit de la décote sur titres de transaction	402	357
Plus value de cession/Titres de transaction	30	31
Gains nets sur titres de placement	0	2
Dividendes/Titres de Placement	0	1
Etalement en produit de la décote sur titres de placement	0	0
Plus value de cession/Titres de placement	0	1
Gains nets sur opérations de change	10 399	10 330
Différence de change sur opérations monétiques	-340	236
Produits sur change manuel	2 749	2 785
Produits sur opérations de change en compte	6 707	7 030
Bénéfices sur opérations de change à terme	1 283	279
Total PR3 - Gains sur portefeuille commercial et opérations de change	21 012	18 338

Note R4

PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement

(Chiffres en milliers de dinars)

	déc.-14	déc.-13
Revenus des obligations	4 480	1 826
Revenus des titres de participation	3 503	2 910
Revenus des parts dans les entreprises associées	0	0
Revenus des parts dans les Co-Entreprises	2	2
Revenus des parts dans les entreprises liées	0	294
Effets des éliminations Dividendes	0	12
Total PR4 - Revenu du portefeuille d'investissement	7 985	5 044

Note R5**Marge nette des activités d'assurance***(Chiffres en milliers de dinars)*

	déc.-14	déc.-13
Résultat Technique de l'Assurance Non Vie	11 622	8 311
Résultat Technique de l'Assurance Vie	3 543	2 716
Résultat technique	15 165	11 027
Produits des placements Assurance Non Vie	11 891	11 401
Charges des placements de l'Assurance Non Vie	-2 457	-4 238
Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'Assurance Non Vie	-5 771	-4 576
Autres produits non techniques	71	34
Autres charges non techniques	-2 548	0
Marge intégrable	16 351	13 648
Elimination des opérations intra-Groupe	-8 006	-4 994
Marge nette des entreprises d'assurance	8 345	8 654

Note R6**CH1 - Charges d'intérêts***(Chiffres en milliers de dinars)*

	déc.-14	déc.-13
Charges sur opérations interbancaires	16 354	14 116
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	93 899	79 411
Intérêts sur emprunts et ressources spéciales	3 169	2 386
Total CH1 - Charges d'intérêts	113 422	95 913

Note R7**CH2 - Commissions encourues***(Chiffres en milliers de dinars)*

	déc.-14	déc.-13
Commission d'aval sur opération de refinancement	83	101
Charges sur opérations de retrait monétique	600	504
Frais d'interchange émis	387	419
Autres commissions	28	2
Total CH2 - Commissions encourues	1 098	1 026

Note R8**PR5/CH4 - Valeurs sur créances et passifs***(Chiffres en milliers de dinars)*

	déc.-14	déc.-13
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des créances	13 373	26 998
Dotations nettes aux provisions pour passifs	8 050	973
Pertes sur créances irrécouvrables	330	291
Récupération sur créances comptabilisées en pertes	-281	-288
Total PR5/CH4 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs	21 472	27 974

Note R9**PR6/CH5 - Dotations aux provisions et correction de valeur sur portefeuille d'investissement***(Chiffres en milliers de dinars)*

	déc.-14	déc.-13
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres en portefeuille	8 220	1 711
Pertes subies sur les titres en portefeuille	330	204
Plus values réalisées sur titres en portefeuille	-5 074	-3 187
Frais de gestion du portefeuille	535	243
Total PR6/CH5 - Dotations aux provisions et correction de valeur sur portefeuille d'investissement	4 011	-1 029

Note R10**CH6 - Frais du personnel***(Chiffres en milliers de dinars)*

	déc.-14	déc.-13
Charges de fonctionnement	37 276	33 935
Masse salariale	29 195	26 673
Charges sociales	7 321	6 692
Charges fiscales (TFP, FOPROLOS)	760	570
Autres Frais liés au personnel	11 534	10 005
Régime d'intéressement	8 773	7 438
Prime départ à la retraite	1 077	1 019
Divers	1 684	1 548
Récupération sur personnel en détachement	-1 059	-858
Total CH6 - Frais du personnel	47 751	43 082



Agence de la Banque de Tunisie à Sabline

Note R11

CH7 - Charges d'exploitation

(Chiffres en milliers de dinars)

	déc.-14	déc.-13
Télécommunication & courriers	2 157	2 298
Maintenance et entretien	2 491	2 201
Services externes d'exploitation	2 979	3 139
Achat de biens consommables	3 234	2 763
Communication, marketing et documentation	935	799
Assurance, Droits et taxes	1 687	920
Jetons de présence au conseil d'administration	465	483
Autres services extérieurs	2 235	2 276
Total CH7 - Charges d'exploitation	16 183	14 879

Note R12

CH8 - Dotations aux amortissements

(Chiffres en milliers de dinars)

	déc.-14	déc.-13
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	3 607	4 116
Dotations aux amortissements des immobilisations Corporelles	6 690	7 186
Total CH8 - Dotations aux amortissements	10 297	11 302



Agence de la Banque de Tunisie, El Ghazela



Agence de la Banque de Tunisie, Ibn Khaldoun

Note R13

Analyse sectorielle du résultat consolidé

(Chiffres en milliers de dinars)

	Secteurs Financier				Autres secteurs		déc.-14	déc.-13
	Activité Bancaire	Assurance	Gestion de portefeuille de valeurs mobilières	Autres	Immobilière	Promotion Touristique		
Quote-Part dans les sociétés intégrées globalement								
BT	76 336						76 336	64 962
ASTREE		4 043					4 043	4 470
FOSA					55		55	49
GITSA					106		106	66
GITSARL					-18		-18	-22
CARTHAGO						7 047	7 047	4 577
SCAN						-391	-391	-251
SPCB					6		6	-523
GPT			-57				-57	462
PT			876				876	452
SBT				204			204	456
BT SICAR				-490			-490	-52
TFT				8			8	7
SPPI				-135			-135	-37
Total	76 336	4 043	819	-413	149	6 656	87 590	74 616
Quote-Part dans les sociétés mises en équivalence								
SVCR			427				427	-219
SVRD			651				651	515
Total	0	0	1 078	0	0	0	1 078	296
Total Résultat	76 336	4 043	1 897	-413	149	6 656	88 668	74 911

Note sur l'état des flux de trésorerie

Note F1

Flux de trésorerie consolidé

(Chiffres en milliers de dinars)

	Var Trésorerie Filiales	BT	Secteur Financier	Autres Secteurs(*)	Année 2014	Année 2013*
Activités d'exploitation						
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle	1 664	237 138			238 802	229 344
Trésorerie groupe						
Incidence des variations des taux de change					47	-32
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		144 342	8 664	3 239	147 396	21 343
<i>Dont trésorerie chez la Banque de Tunisie</i>			8 042	807	8 849	2 442
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE		99 337	8 534	2 791	103 477	147 396
<i>Trésorerie groupe chez la Banque de Tunisie</i>			2 861	4 324	7 185	8 849

(*) Colonne 2013 retraitée suite à une correction d'erreur

La situation de la trésorerie de début et de fin de période des comptes bancaires ouverts chez la BT est mentionnée en marge. La variation de ces comptes a été éliminée par la variation de la rubrique dépôts et retraits de la clientèle.

Autres notes

Note 15

Retraitements Chiffres 2013 :

	Rubriques	Chiffres retraités 2013	Chiffres publiés 2013	Observations
Bilan	Ecart d'acquisition Net	18 575	9 089	Changement de méthode
	Total Actif	4 125 182	4 115 696	
	Intérêts minoritaires	86 417	76 931	Changement de méthode
	Total Capitaux propres, passifs et intérêts minoritaires	4 125 182	4 115 696	
Résultat	Marge nette des activités d'assurance	8 654	5 809	Changement de méthode
	Produit Net Bancaire	185 003	182 158	
	Résultat d'exploitation	111 556	108 711	
	Résultat courant avant impôt	112 128	109 283	
	Impôt sur les sociétés	25 046	22 201	Changement de méthode
	Amortissement des écarts d'acquisition	798	497	Changement de méthode
	Résultat des activités ordinaires	86 285	86 585	
	Résultat Net	86 289	86 590	
	Intérêts minoritaires	11 378	11 678	Changement de méthode

Note 16

Événements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 28 avril 2015. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.



Siège social de la Banque de Tunisie à la rue de Turquie

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2014

Messieurs les actionnaires de la Banque de Tunisie «BT»,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 19 juin 2012, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de la Banque de Tunisie «BT» relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque de Tunisie «BT», comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2014, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 662 575 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 88 668 KDT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe Banque de Tunisie, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Paragraphe d'observation

Il est indiqué dans la note aux états financiers P4 relative à la rubrique « Autres passifs » que la banque de Tunisie a fait l'objet d'un contrôle social couvrant les exercices 2011 à 2013 et qui a conclu à un complément de cotisations de 6 951 KDT. La banque de Tunisie conteste ce complément de cotisations et entend défendre sa position. A la date de signature du présent rapport, l'affaire suit encore son cours. Sur la base des informations disponibles, l'impact définitif de cette situation ne peut pas être estimé de façon précise.

Notre opinion ne comporte pas de réserve sur ce point

II- VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES



Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous signalons l'existence de participations croisées entre certaines sociétés du Groupe Banque de Tunisie (entre la Banque de Tunisie et Astrée, et entre Carthago et SCAN) et qui doivent être solutionnées ainsi qu'il est prévu par l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales.

Par ailleurs et sur la base de nos vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2014.

Tunis, le 15 Mai 2015

Les commissaires aux comptes


AMC Ernst & Young
Nouredine Hajji



Deloitte.
Cabinet M.S. Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Mohamed Louzir